
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Quarantième séance – Mardi 5 février 2019, à 20 h 35

Présidence de M. Eric Bertinat, président

La séance est ouverte à 20 h 35 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *M^{me} Sandrine Salerno*, vice-présidente, *M^{me} Annick Ecuyer*, *MM. Stéphane Guex*, *Olivier Gurtner* et *Gazi Sahin*.

Assistent à la séance: *M. Sami Kanaan*, maire, *M^{me} Esther Alder*, *MM. Guillaume Barazzone* et *Rémy Pagani*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 24 janvier 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 5 février et mercredi 6 février 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

(La présidence est momentanément assurée par M^{me} Marie-Pierre Theubet, première vice-présidente.)

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. J’ai été interpellé au sujet de la visite du Grand Théâtre prévue pour vendredi prochain à 17 h. Il est bien évident que les compagnes, compagnons, maris, épouses et autres conjoints sont les bienvenus! Nous nous retrouverons ce vendredi à 17 h sur le perron du Grand Théâtre pour faire cette visite.

La présidente. Très bien! Vous pouvez amener tous vos amis, Mesdames et Messieurs! Vos compagnes, compagnons, épouses, époux...

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

La présidente. Nous commençons par les motions d’ordonnancement. Nous en avons vingt et une à traiter; quatorze concernent de nouveaux objets et sept portent sur des points figurant déjà à l’ordre du jour.

La première motion d’ordonnancement demande l’inscription à l’ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution nouvelle R-233 de M. Eric Bertinat, intitulée «Sauvegarde de la vie et de l’intégrité corporelle de M. Julian Assange: la Suisse doit s’engager, il y a urgence!». Je donne la parole pendant une minute à M. Bertinat, auteur de la motion d’ordonnancement, pour défendre l’urgence.

M. Eric Bertinat (UDC). J'interviendrai très rapidement. Il est évident qu'il y a urgence, puisqu'il y va de l'intégrité physique de M. Assange. Mesdames et Messieurs, bien qu'il puisse vous paraître inhabituel que l'Union démocratique du centre se fasse du souci pour quelqu'un au niveau international, je fais le lien avec le rôle, l'engagement et la sensibilité de la Ville de Genève en matière d'application des droits de l'homme – lesquels ne sont pas du tout respectés dans le cas de M. Assange. Bien sûr, le problème des lanceurs d'alerte se pose. Nous n'avons pas la prétention – en tout cas, je ne l'ai pas – d'y répondre, mais simplement d'offrir les bons offices de notre pays dans une affaire terriblement délicate. Je vous remercie d'accepter l'urgence sur la résolution R-233.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal et président préfééré... (*Brouhaha et applaudissements.*) Vous êtes accepté sur le perron du Grand Théâtre vendredi à 17 h, Monsieur Bertinat!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-233 est acceptée par 35 oui contre 25 non (3 abstentions).

La présidente. La deuxième motion d'ordonnancement émane du Mouvement citoyens genevois et du Parti libéral-radical. Elle demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1402 de MM. et M^{mes} Amar Madani, Hanumsha Qerkini, Daniel Sormanni, Thomas Zogg, Patricia Richard, Maria Pérez, Pierre Scherb, Eric Bertinat, Jean-Pascal Cattin, Sophie Courvoisier, Alia Chaker Mangeat, Emmanuel Deonna, Marie Barbey-Chappuis, Sami Gashi, Gazi Sahin, Uzma Khamis Vannini et Anne Carron, intitulée «La poste des Charmilles, à quand le dénouement?». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Daniel Sormanni (MCG). Je crois que le problème de la poste des Charmilles doit maintenant être résolu. Il y a un blocage entre la Poste et le Conseil administratif et il faut trouver une solution pour débloquer cette situation. Incontestablement, ce n'est pas quelques mètres de plus à parcourir qui vont changer la vie des habitants. En revanche, le transfert de cet office postal à Planète Charmilles peut améliorer le quotidien des commerçants du centre. Il me semble important que la motion M-1402 puisse être votée rapidement, car il est urgent de régler ce problème. Par conséquent, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous invite à accepter l'urgence de cette motion concernant la poste des Charmilles. Je vous en remercie!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1402 est acceptée par 56 oui contre 6 non (4 abstentions).

La présidente. La troisième motion d'ordonnancement émane du Mouvement citoyens genevois. Elle demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1403 de MM. et M^{me} Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Simon Brandt et Patricia Richard, intitulée «Fondation d'un jour, fondation pas pour toujours». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Daniel Sormanni (MCG). Nous avons déjà évoqué cette problématique à la séance de 17 h 30, suite aux interventions de M. Pagani et du maire. Je pense qu'il est important de pouvoir discuter de la fondation «Genève – cité de refuge», créée presque en catimini, dira-t-on. Il faut faire la lumière sur cette affaire, afin de régler le problème de la légalité de cette fondation et d'autres points. Je crois que nous avons intérêt à clarifier la situation. Voilà pourquoi je vous invite simplement, Mesdames et Messieurs, à accepter l'urgence sur la motion M-1403.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1403 est acceptée par 33 oui contre 29 non (5 abstentions).

La présidente. La quatrième motion d'ordonnancement émane d'Ensemble à gauche. Elle demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1404 de MM. et M^{mes} Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer, Gazi Sahin et Laurence Corpataux, intitulée «Facilitons la vie des familles et développons le dispositif d'accueil à la journée pour les enfants et les adolescents pendant les congés scolaires». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Avec mon groupe, nous avons proposé au budget une ligne pour renforcer l'accueil de jour des enfants. Nous savons que c'est un mode de garde que les familles privilégient aujourd'hui. Or la Ville est une des seules communes à ne pas participer au dispositif du Groupe de liaison genevois des associations de jeunesse (GLAJ-GE) et les besoins vont croissant. Nous avons demandé l'urgence sur la motion M-1404 pour que M^{me} Alder puisse étudier les besoins, le cas échéant, et nous présenter des chiffres avant les prochaines vacances d'été.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1404 est acceptée par 52 oui contre 13 non (1 abstention).

La présidente. La cinquième motion d'ordonnancement émane aussi d'Ensemble à gauche. Elle demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1405 de MM. et M^{mes} Maria Pérez, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Annick Ecuyer, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Brigitte Studer et Gazi Sahin, intitulée «Appliquons maintenant les engagements de Genève en matière de droits humains!». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M^{me} Maria Pérez (EàG). La motion M-1405 s'ajoute aux multiples objets déposés jusqu'à maintenant sur la même problématique. Aujourd'hui, nous nous retrouvons à devoir élucider le problème de la création de la fondation «Genève – cité de refuge», alors que depuis 2015 les textes concernant l'hospitalité humanitaire ont été votés par la majorité de notre plénum. La Ville de Genève a fait des déclarations là-dessus – nous les saluons et l'en remercions – mais elle n'a pas fait de geste concret. Ledit geste concret est l'accueil des migrants. Cette motion a pour objectif de rappeler la problématique qui doit être une préoccupation de la Ville, au-delà de la polémique légitime sur la création d'une fondation publique ou privée, ou privée avec de l'argent public... Bref! Ce sont là des aspects qui restent à éclaircir. Le point central qui doit être au cœur de nos préoccupations, c'est l'accueil des migrants.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1405 est refusée par 38 non contre 22 oui (8 abstentions).

La présidente. La sixième motion d'ordonnancement émane du Mouvement citoyens genevois. Elle demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de l'interpellation orale nouvelle IO-294 de M. Daniel Sormanni, intitulée «Colère des agents de police municipale qui se mettent en grève».

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'interpellation orale IO-294 est refusée par 39 non contre 28 oui (1 abstention).

M. Daniel Sormanni (MCG). Madame la présidente, vous ne m'avez pas donné la parole!

La présidente. Oh! Pardon, Monsieur Sormanni! C'est vrai! Je suis désolée, vous avez toutes mes excuses. C'est de ma faute, effectivement. Je vous donne la parole, mais il est un peu tard...

M. Daniel Sormanni. Madame la présidente de séance, je vous aime beaucoup... mais tout de même!

La présidente. Oh! (*Rires et sifflements.*) Vous avez la parole pour une minute, Monsieur Sormanni.

M. Daniel Sormanni. C'était pour détendre l'atmosphère... Je pense que vous devez refaire le vote sur l'urgence, car vous avez l'obligation de donner la parole aux auteurs de motions d'ordonnancement qui la demandent.

La présidente. C'est juste!

M. Daniel Sormanni. Les agents de la police municipale (APM) manifestent depuis plusieurs jours. Le problème est grave. Ils ont lancé un préavis de grève pour les jours qui viennent, juste après les vacances scolaires. Je pense que l'interpellation orale IO-294 doit être développée aujourd'hui. Autrement, on viendra comme la grêle après les vendanges! Je vous invite à refaire le vote, Madame la présidente, parce que je pense qu'il n'est pas correct d'avoir procédé comme ça. Vous ne l'avez pas fait exprès et je vous pardonne volontiers, comme le disent certains...

La présidente. Ahhh...

M. Daniel Sormanni. Mesdames et Messieurs, je vous enjoins d'accepter l'urgence de cette interpellation orale. Il me paraît nécessaire que le Conseil municipal reçoive un éclairage sur la problématique des APM, afin qu'il puisse comprendre ce qui se passe, où sont les blocages et comment débloquer la situation – ne serait-ce que par simple respect pour le personnel de la police municipale. (*Quelques applaudissements.*)

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je vous adresse mes excuses pour mon manquement de tout à l'heure. Le vote précédent est annulé et je remets aux voix l'urgence de l'interpellation orale IO-294.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'interpellation orale IO-294 est refusée par 39 non contre 31 oui.

La présidente. La septième motion d'ordonnancement émane du Parti démocrate-chrétien. Elle demande le traitement en urgence de la motion M-1398 de M^{mes} et MM. Marie Barbey-Chappuis, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Fabienne Beaud, Lionel Ricou, Jean-Charles Lathion, Souheil Sayegh, Alain de Kalbermatten, Jean-Luc von Arx et Léonard Montavon, intitulée «Stratégie numérique en Ville de Genève: en parler c'est bien, agir c'est mieux!». Ce point figure déjà à notre ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC). La Ville de Genève a adhéré en 2017 à un réseau Smart City. En 2018, le maire a placé son année de mairie sous le signe du numérique. Et pourtant, la Ville ne dispose toujours pas de stratégie numérique! Nous estimons donc qu'il s'agit aujourd'hui de donner un coup d'accélérateur. Telle est la raison pour laquelle, Mesdames et Messieurs, nous vous proposons de voter l'urgence pour renvoyer la motion M-1398 en commission, de manière à ce que cet objet soit traité et que la Ville puisse réfléchir à la façon d'utiliser les technologies à la fois pour faciliter la vie des citoyens et pour réduire l'impact environnemental de notre cité.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1398 est acceptée par 45 oui contre 22 non (1 abstention).

La présidente. La huitième motion d'ordonnancement émane du Parti libéral-radical et des Verts. Elle demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1412 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Stefan Gisselbaek, Uzma Khamis Vannini, Brigitte Studer et Christina Kitsos, intitulée «Pas d'expulsion du Trialogue sans relogement effectif». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Simon Brandt (PLR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la motion M-1412 vise à nous permettre de débattre de la problématique du Trialogue, qui, malgré le soutien unanime en commission de sa demande de relogement, a reçu il y a une dizaine de jours de la Gérance immobilière municipale (GIM) une lettre de congé. Malgré les dires heureux du Conseil administratif en début de séance de 17 h 30, il est sans doute nécessaire d'en débattre très rapidement et de voter cette motion pour montrer que nous souhaitons que le Trialogue soit relogé. Si la solution évoquée par M. Pagani est viable et pérenne, tout rentrera dans l'ordre rapidement. Nous vous remercions donc de soutenir l'urgence de cette motion, afin d'en discuter relativement vite demain et de mettre fin à une situation qui n'aurait jamais dû évoluer ainsi.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1412 est acceptée par 53 oui contre 13 non.

La présidente. La neuvième motion d'ordonnancement émane du Parti libéral-radical, du Mouvement citoyens genevois et de l'Union démocratique du centre. Elle demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1413 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Simon Brandt, Florence Kraft-Babel, Stefan Gisselbaek, Daniel Sormanni, Uzma Khamis Vannini, Pierre Scherb, Anne Carron, Véronique Latella, Hanumsha Qerkini et Marie Barbey-Chappuis, intitulée «Déménagement de la poste de la place des Charmilles au centre commercial Planète Charmilles». Je donne la parole à M^{me} Patricia Richard.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Pour nous, il est extrêmement urgent de pouvoir déclarer ici que le Conseil municipal est favorable au déménagement de la poste concernée. Elle doit être transférée de la place des Charmilles – où ses locaux vétustes ne sont ni équipés correctement pour des personnes à mobilité réduite ni sécurisés – au centre commercial Planète Charmilles, où une arcade réservée l'attend depuis maintenant trois ans! Là-bas, les personnes d'un certain âge, les personnes à mobilité réduite et tous les autres utilisateurs pourront y accéder très facilement, contrairement à ce que le Conseil administratif a affirmé à plusieurs reprises. Je rappelle que près de 5000 signatures ont été récoltées en dix jours pour demander le déménagement de cette poste!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1413 est acceptée par 63 oui contre 3 non.

La présidente. La dixième motion d'ordonnancement émane du Parti libéral-radical et du Mouvement citoyens genevois. Elle demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1406 de MM. et M^{mes} Simon Brandt, Stefan Gisselbaek, Patricia Richard, Florence Kraft-Babel, Daniel Sormanni, Michèle Roulet, Pierre Scherb, Michel Nargi, Véronique Latella et Georges Martinoli, intitulée «Sécurisons le métier d'agent de la police municipale». Je donne la parole à M. Simon Brandt.

M. Simon Brandt (PLR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la motion M-1406 intitulée «Sécurisons le métier d'agent de la police municipale» (APM) en Ville de Genève vise à traiter en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication les aspects relatifs à la formation des APM: le brevet fédéral, l'évolution du métier, les nouvelles compétences, la récente polémique sur les nouvelles classes salariales manifestement promises et non attribuées... Bref, il s'agit d'y voir un peu plus clair au niveau de l'administration de la Ville de Genève, non seulement sur la collocation des postes mais, de manière plus générale, sur l'évolution du métier d'APM. Il faut voir si le moment est venu de l'étendre au brevet fédéral, au port d'armes ou que sais-je encore. Nous proposons l'urgence sur cette motion et son renvoi en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, afin de procéder aux auditions nécessaires pour y voir plus clair.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1406 est acceptée par 58 oui contre 8 non (1 abstention).

La présidente. La onzième motion d'ordonnancement émane du Parti libéral-radical, du Mouvement citoyens genevois, du Parti démocrate-chrétien et de l'Union démocratique du centre. Elle demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1411 de MM. et M^{mes} Patricia Richard, Simon Brandt, Rémy Burri, Daniel Sormanni, Jean-Philippe Haas, Anne Carron, Albane Schlechten et Pierre Scherb, intitulée «Audit RH au département des constructions et de l'aménagement». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M^{me} Patricia Richard (PLR). Nous demandons l'urgence sur la motion M-1411 et son vote sur le siège, si l'urgence est acceptée. Suite à plusieurs dénonciations de la part de personnes qui se trouvent dans des situations difficiles, nous souhaitons que le Contrôle financier fasse un audit sur la gestion des ressources

humaines (RH) au département de M. Pagani – surtout à la tête du département, pour ainsi dire – car nous ne voulons pas que le personnel de la Ville continue à souffrir silencieusement. Nous aimerions faire la lumière sur la manière dont notre personnel vit la situation actuelle, afin que sa vie professionnelle se déroule dans les meilleures conditions possible.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1411 est acceptée par 60 oui contre 9 non.

La présidente. La douzième motion d'ordonnancement émane du Parti libéral-radical, du Mouvement citoyens genevois et de l'Union démocratique du centre. Elle demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de l'interpellation orale nouvelle IO-295 de M^{me} et MM. Patricia Richard, Simon Brandt, Rémy Burri, Daniel Sormanni et Pierre Scherb, intitulée «Fondation Genève – cité de refuge: que fait encore M. Pagani?». Je donne – encore! – la parole pendant une minute à M^{me} Patricia Richard pour défendre l'urgence...

M^{me} Patricia Richard (PLR). Mais quelle joie de vous parler encore, Madame la présidente! Les groupes signataires estiment qu'il est urgent de savoir exactement ce qui se passe à propos de la création de la fondation «Genève – cité de refuge»: comment elle a été faite et de quelle manière. Nous voulons des réponses précises, d'où l'interpellation orale IO-295. Certains d'entre nous ont reçu une partie des documents en commission de la cohésion sociale et de la jeunesse, mais en lien avec un autre objet portant sur la même problématique. Nous voulons savoir comment est utilisé l'argent de la Ville et ce qui a éventuellement été réalisé avec l'argent de la mairie. Qui fait quoi? Comment? C'est notre travail de conseillers municipaux de savoir où va l'argent public. Merci d'accepter cette urgence, Mesdames et Messieurs.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur l'interpellation orale IO-295 est acceptée par 41 oui contre 25 non (2 abstentions).

La présidente. La treizième motion d'ordonnancement émane de l'Union démocratique du centre. Elle demande le traitement en urgence de la motion M-1069 de MM. Eric Bertinat, Marc-André Rudaz, Jacques Pagan, Michel Amaudruz, Christo Ivanov, Pascal Rubeli et Thomas Bläsi, intitulée «Pour une police municipale armée». Ce point figure déjà à notre ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Pierre Scherb (UDC). Armer les agents de la police municipale (APM) est une demande de l'Union démocratique du centre qui est toujours d'actualité, six ans après le dépôt de notre motion M-1069. L'ensemble du Conseil municipal de la Ville de Genève a reçu un courrier de l'Union des polices municipales genevoises faisant suite aux événements survenus à Plan-les-Ouates, où des voyous ont ouvert le feu sur les APM. Ces derniers, désarmés, en ont été quittes pour une grosse frayeur – fort heureusement!

Mais doit-on arrêter là notre réflexion sur le port d'armes à feu par les APM, alors que les forces de l'ordre relèvent une recrudescence des violences à leur rencontre? Devons-nous attendre qu'il y ait des morts pour agir? Poser la question, c'est y répondre! Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous demande donc de voter l'urgence sur la motion M-1069 et de la renvoyer à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1069 est refusée par 37 non contre 32 oui.

La présidente. La quatorzième motion d'ordonnancement émane des Verts. Elle demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1407 de M. et M^{mes} Omar Azzabi, Yasmine Menétrey et Uzma Khamis Vannini, intitulée «Pour une adéquation des moyens des agent-e-s de la police municipale (APM) en Ville de Genève, faisons face à leurs nouveaux défis». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de la motion d'ordonnancement pour défendre l'urgence.

M. Omar Azzabi (Ve). Notre motion urgente M-1407 fait évidemment écho à la motion urgente M-1406 du Parti libéral-radical et à l'interpellation orale IO-293 que j'avais développée avec M^{me} Menétrey, suite justement au mouvement de grève annoncé par les forces de police municipale.

Notre motion vient compléter celle du Parti libéral-radical en abordant la problématique de manière un peu plus globale, puisqu'elle demande une analyse approfondie des moyens mis à la disposition de la police municipale et, surtout, l'adaptation des textes réglementaires concernant son rôle complémentaire par rapport à la police de proximité cantonale. J'aimerais donc lier notre motion M-1407 à la motion M-1406 du Parti libéral-radical et la renvoyer également à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication – si possible après le débat sur l'urgence – afin de pouvoir mener cette

réflexion plus globale avec l'appui de l'ensemble du Conseil municipal. Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, je vous remercie d'accepter l'urgence de la motion M-1407.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1407 est acceptée par 61 oui contre 8 non (1 abstention).

La présidente. La quinzième motion d'ordonnancement émane des Verts. Elle demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la résolution nouvelle R-235 de M^{mes} et M. Alfonso Gomez, Marie-Pierre Theubet, Hélène Ecuyer, Uzma Khamis Vannini et Laurence Corpataux, intitulée «Limitons nos déplacements en avion». Je passe la parole à M. Alfonso Gomez.

M. Alfonso Gomez (Ve). Parfois, quand je vois la liste des urgences demandées et le peu de points parmi elles qui concernent l'urgence climatique, je désespère! Mais nous voilà avec la résolution R-235, qui demande au Conseil municipal d'encourager la Ville à abandonner le transport en avion pour les voyages des commissions et des commissions extraparlimentaires, ainsi que pour ceux du Conseil administratif – du moins en partie, si ces déplacements sont inférieurs à 1000 km.

Nous savons aujourd'hui que l'aviation est un paramètre de plus en plus important dans la pollution atmosphérique. En effet, on a passé d'un pourcentage de 2% de la pollution par CO₂ dû à l'aviation à une moyenne actuelle de 4%, voire 10% en Suisse. Nous aimerions que les pouvoirs publics et le pouvoir politique répondent à l'exigence de diminuer ce taux, une exigence qui nous vient aussi de la population et de la jeunesse. Nous enjoignons donc au Conseil municipal d'accepter cette résolution, d'autant plus que plusieurs commissions sont en train d'organiser leur voyage de fin d'année; nous leur demandons de ne pas utiliser l'avion!

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la résolution R-235 est acceptée par 41 oui contre 30 non (1 abstention).

La présidente. La seizième motion d'ordonnancement émane d'Ensemble à gauche. Elle demande le traitement en urgence du rapport P-385 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition du 16 mai 2018 intitulée «Pour une solution de relogement de l'association Le Trialogue». Je donne la parole à M^{me} Brigitte Studer.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Nous avons déjà évoqué tout à l'heure l'urgence de la situation du Trialogue, qui a reçu son congé pour la fin du mois de février. La commission des pétitions a accepté la pétition P-385 à l'unanimité et le plénum a voté il y a un instant l'urgence de la motion M-1412 sur la même problématique. Il serait vraiment sensé de prendre en compte le travail de la commission des pétitions là-dessus! Par conséquent, chères et chers collègues, je vous propose, d'une part, d'accepter l'urgence du rapport P-385 A et, d'autre part, de le traiter en même temps que la motion M-1412 intitulée «Pas d'expulsion du Trialogue sans relogement effectif», afin de rationaliser le temps du débat.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport P-385 A est acceptée à l'unanimité (70 oui).

La présidente. La dix-septième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1394 de M^{mes} et MM. Annick Ecuyer, Brigitte Studer, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti, Maria Pérez et Morten Gisselbaek, intitulée «Pour une police municipale luttant efficacement contre les violences sexistes et LGBTIQ-phobes». Ce point figure déjà à notre ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute à M^{me} Arlotti pour défendre l'urgence.

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Les agents de la police municipale (APM) sont appelés à assurer la sécurité de proximité, puisqu'ils sont les plus proches des habitants dans les quartiers. Or la semaine dernière encore, une habitante de Genève m'a rapporté des propos plus que désobligeants et même inacceptables prononcés à l'encontre d'une jeune femme de 30 ans. Accompagnée de sa tante, elle est allée au poste de police pour dénoncer son mari qui la bat et qui a tenté de l'étrangler à plusieurs reprises. Comme ces entretiens sont filmés, le chef de police, après avoir pris sa déposition, a baissé la caméra et lui a dit: «Vous n'avez pas honte de venir vous plaindre? Rentrez dans votre pays!» De tels propos sont inacceptables dans la Genève internationale qui est la nôtre.

Il est donc extrêmement urgent d'éradiquer ce climat homophobe et sexiste qui est structurel dans notre société, comme vous le savez, Mesdames et Messieurs. Il s'agit de mettre en place au plus vite une formation ad hoc destinée aux APM, afin qu'ils soient efficaces et sachent accueillir les plaintes des personnes en détresse ou en situation de violence, au lieu d'ajouter encore de la violence à leur cas. *(Quelques applaudissements.)*

La présidente. Madame Arlotti, peut-on savoir dans quel poste de police cette plainte a été déposée? Pouvez-vous répondre à cette question?

M^{me} Ariane Arlotti. Je pourrai vous donner une réponse ultérieure, Madame la présidente, je n'ai pas cette précision à l'instant. Mais sachez qu'il s'agit d'une personne qui a demandé sa naturalisation et qui est donc particulièrement fragilisée par cette situation.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1394 est refusée par 41 non contre 30 oui.

La présidente. La dix-huitième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence du rapport M-1305 A de la commission des sports chargée d'examiner la motion du 6 juin 2017 de M^{mes} et MM. Grégoire Carasso, Albane Schlechten, Simon Gaberell, Jean-Philippe Haas, Souheil Sayegh, Jean Zahno, Ariane Arlotti et Pierre de Bocard, intitulée «Pour un développement de l'équipement grimpe qui assure!». Ce rapport figure déjà à notre ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute à M^{me} Arlotti pour défendre l'urgence.

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Tout le monde était d'accord en commission sur la motion M-1305. Simplement, de grands travaux vont démarrer dans un futur proche pour le centre sportif de la nouvelle gare des Eaux-Vives. Les assureurs automatiques pour les installations d'escalade sont extrêmement efficaces. On les utilise dans de multiples salles de grimpe en Romandie et il s'agirait de les proposer aussi aux habitants de Genève. Il n'y a pas besoin d'en discuter longuement; nous pourrions voter cette motion rapidement ce soir, sans débat. Ce n'est pas urgentissime, mais c'est une urgence quand même, afin que ces dispositifs puissent être installés tant au centre sportif de la Queue-d'Arve qu'à la future gare des Eaux-Vives.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport M-1305 A est acceptée par 37 oui contre 32 non.

La présidente. La dix-neuvième motion d'ordonnancement demande le traitement en urgence de la motion M-1393 de M^{mes} et MM. Annick Ecuyer, Brigitte Studer, Hélène Ecuyer, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti, Albane Schlechten, Uzma Khamis Vannini et Gazi Sahin, intitulée «Pour un espace d'allaitement à la disposition du Conseil municipal». Ce point figure déjà à notre ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute à M^{me} Arlotti pour défendre l'urgence.

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Comme vous le savez, Mesdames et Messieurs, deux de nos collègues sont actuellement enceintes; or elles n'ont pas du tout l'intention de réduire ou d'interrompre leur mandat au Conseil municipal. Il s'agirait donc de leur faciliter la tâche, surtout face à l'ordre du jour que nous avons! Voilà pourquoi il est urgent de mettre en place de véritables espaces d'allaitement, qui tendraient également à encourager la maternité et – surtout – la vie politique des femmes. C'est donc un encouragement. Je précise que nous sommes dans l'année de la grève féministe, de la grève des femmes! Merci d'accepter l'urgence de la motion M-1393. (*Brouhaha et quelques applaudissements.*)

La présidente. S'il vous plaît, Messieurs et Mesdames! On se passe de vos commentaires... Ecoutez l'oratrice! Poursuivez, Madame Arlotti. Vous avez été interrompue par quelques rumeurs dans la salle... Ah, vous avez terminé? Bien, alors nous passons au vote de cette motion d'ordonnancement.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1393 est refusée par 39 non contre 31 oui.

La présidente. La vingtième motion d'ordonnancement émane du groupe socialiste. Elle demande le traitement en urgence de la motion M-1352 de M^{mes} et MM. Maria Casares, Jannick Frigenti Empana, François Mireval, Amanda Gavilanes, Christiane Leuenberger-Ducret, Emmanuel Deonna, Grégoire Carasso, Pascal Holenweg, Régis de Battista, Maria Vittoria Romano et Martine Sumi, intitulée «Pour un espace de quartier ou une maison de quartier au Petit-Saconnex». Ce point figure déjà à notre ordre du jour. Je passe la parole à M^{me} Christina Kitsos.

M^{me} Christina Kitsos (S). Le Petit-Saconnex accueille 15% de la population du territoire de la Ville de Genève. On sait que ce quartier subit une forte densification et qu'il est nécessaire d'accompagner ce processus. On sait également que les habitantes et les habitants ont exprimé à plusieurs reprises leur besoin d'une maison de quartier pour développer des activités socioculturelles. Pourquoi demandons-nous l'urgence sur la motion M-1352? Vous aurez remarqué, Mesdames et Messieurs, que la villa Ducret a été détruite et qu'aucune proposition n'a été faite pour créer une maison de quartier ailleurs. On pourrait disposer de la ferme de Budé, mais rien n'est encore sûr à l'heure actuelle. Cela fait plusieurs années que les habitants répètent cette demande, il est donc temps de sortir de l'ornière et de saisir cette opportunité pour renforcer la cohésion sociale dans

ce quartier. Je vous propose donc de renvoyer directement la motion M-1352 à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse. (*Brouhaha.*)

(La présidence est reprise par M. Eric Bertinat, président.)

Le président. Madame Kitsos, ici nous votons sur l'urgence; si elle est acceptée, nous verrons ensuite ce que nous ferons de cette motion.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1352 est acceptée par 56 oui contre 14 non.

Le président. Enfin, la vingt et unième et dernière motion d'ordonnancement demande l'inscription à l'ordre du jour et le traitement en urgence de la motion nouvelle M-1408 de M. et M^{mes} Jannick Frigenti Empana, François Mireval, Maria Pérez et Corinne Goehner-da Cruz, intitulée «Pour une prise en charge des enfants et des jeunes de 4 à 15 ans pendant les vacances scolaires». Je donne la parole pendant une minute à une personne parmi les auteurs de cette motion d'ordonnancement pour la défendre.

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Des études menées conjointement par la Ville et le Canton prouvent que la prise en charge extrascolaire – à savoir hors des périodes scolaires – des enfants et des adolescents nécessite une attention particulière. Il faut notamment développer la prise en charge à la journée, car les habitudes des familles sont en train de changer. Auparavant, les parents avaient plus facilement recours à des colonies de vacances; maintenant, les habitudes se modifient. Il s'agit donc de prendre en charge les enfants de manière différente.

Nous demandons l'urgence sur la motion M-1408, que nous aimerions lier à la motion nouvelle M-1404 intitulée «Facilitons la vie des familles et développons le dispositif d'accueil à la journée pour les enfants et les adolescents pendant les congés scolaires», dont l'urgence a été acceptée il y a un instant. En effet, il s'agit d'une problématique analogue.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur la motion M-1408 est acceptée par 43 oui contre 30 non.

Le président. Nous traiterons tous ces points dont nous venons de voter l'urgence demain dès 20 h 30.

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

- 4. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 décembre 2017 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un montant total de 4 370 300 francs, destinés à l'installation de l'Unité d'art contemporain dans les locaux au rez-de-chaussée et à l'entresol du bâtiment de la Codha sis chemin du 23-Août 5, à l'écoquartier Jonction, à savoir:**
- **4 200 300 francs destinés à l'acquisition de locaux aménagés selon les besoins de l'Unité d'art contemporain d'une surface de 706,5 m² via l'octroi d'une servitude d'usage exclusif au profit de la Ville de Genève, sur le droit de superficie N° 4264, propriété de la Codha et sur la parcelle N° 4210 de Genève-Plainpalais, propriété de la Ville de Genève;**
 - **120 000 francs destinés à l'acquisition de mobiliers et de matériels d'exploitation et aux frais de déménagement;**
 - **50 000 francs destinés au transfert et à l'installation des équipements informatiques et de téléphonie (PR-1280 A)¹.**

Rapport de M^{me} Christina Kitsos.

La proposition PR-1280 a été renvoyée à la commission des arts et de la culture par le Conseil municipal le 6 février 2018. La commission s'est réunie les 26 mars, 7 mai, 4 juin et 3 septembre 2018 sous la présidence de M^{mes} Marie-Pierre Theubet et Michèle Rouillet pour traiter cet objet. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Pauline Brandt, M. Jorge Gajardo, M^{me} Shadya Ghemati et M^{me} Isaline Chételat. Nous les remercions ici pour la qualité remarquable de leur prestation.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la Coopérative de l'habitat associatif (Codha) aux termes duquel sera constituée une servitude d'usage exclusif au profit de la Ville de Genève, sur le droit de superficie N° 4264, propriété de la Codha et sur la parcelle N° 4210 de Genève-Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, pour le prix de 4 069 319 francs;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;

¹ «Mémorial 175^e année»: Proposition, 5148.

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à acquérir des locaux aménagés selon les besoins de l'Unité d'art contemporain d'une surface de 706,5 m² via l'octroi d'une servitude d'usage exclusif au profit de la Ville de Genève, sur le droit de superficie N° 4264, propriété de la Codha et sur la parcelle N° 4210 de Genève-Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, sis chemin du 23-Août 5, pour le prix de 4 069 319 francs.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 200 300 francs (frais d'acte, droits d'enregistrement et émoluments compris) en vue de cette acquisition.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 200 300 francs.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article 2 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2048.

Art. 5. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 6. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles concernées.

Art. 7. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 120 000 francs destiné à l'acquisition de mobiliers et de matériels d'exploitation et aux frais de déménagement de l'Unité d'art contemporain au chemin du 23-Août 5.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 120 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2026.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 50 000 francs destiné au transfert et à l'installation des équipements informatiques et de téléphonie de l'Unité d'art contemporain au chemin du 23-Août 5.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 50 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2026.

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

Séance du 26 mars 2018

Audition de M. Sami Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M^{me} Martine Koelliker, directrice adjointe du DCS, et de M^{me} Michèle Freiburghaus, conseillère culturelle au Service culturel (SEC)

L'objet principal concerne le Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) logé au Bâtiment d'art contemporain (BAC) avec les bureaux de la médiathèque. Le FMAC coexiste ainsi avec le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), le Centre d'art contemporain (CAC), le Centre de la photographie Genève (CPG) et le centre d'expositions Le Commun. Les enjeux de ce dossier se trouvent dans la présentation effectuée par le département (voir annexe).

Le conseiller administratif M. Sami Kanaan relève qu'un premier dossier concernant la rénovation du BAC avait été élaboré et cosigné par les directeurs de l'époque mais il avait finalement été gelé à son arrivée en 2011. Le résultat avait été jugé insatisfaisant, en raison de son aspect minimaliste et de son absence d'ambition de synergie. Il indique qu'une nouvelle fenêtre d'opportunité s'est créée aujourd'hui, que les différents acteurs du BAC travaillent bien ensemble sur divers projets communs, et qu'ils s'engagent à cofinancer la potentielle rénovation du BAC. Il ajoute qu'un des éléments apportés par la Ville est la possibilité de saisir l'opportunité de l'écoquartier du Carré-Vert de la Jonction et de déménager au bâtiment de la Codha qui s'y trouve. Il indique que la Codha accueillera volontiers le FMAC et que, plutôt qu'un loyer à l'année, une acquisition des locaux est envisagée par le biais d'une servitude d'usage. Il précise que c'est une solution approuvée par le Conseil administratif et la Codha. Il ajoute qu'en partant du BAC, le FMAC contribue à faciliter la possibilité de réaménager l'espace de manière constructive. Il précise que les espaces actuellement occupés par le FMAC au BAC, côté rue Gourgas, deviendront alors disponibles et que c'est là également une opportunité. Il souligne que le déplacement dans un quartier en pleine transformation (le Carré-Vert) est un acte intéressant.

Le BAC: rappel historique

M^{me} Koelliker fait un rappel historique concernant le BAC. Elle explique qu'il s'agit d'un bâtiment acquis en 1989 par la Ville, qui a fait l'objet d'une rénovation sommaire et d'une mise aux normes. Elle précise qu'il abritait au départ quatre institutions: le MAMCO, le CAC, le FMAC dont les bureaux se trouvaient initialement au quatrième étage, ainsi que le musée de l'automobile Jean Tua jusqu'en 2006. Elle ajoute qu'en 2009, une nouvelle répartition des espaces a été effectuée en raison de plusieurs éléments nouveaux: le CPG a quitté le Grütli, une salle de projection a été créée, ainsi que les locaux Le Commun votés en 2008 dans le cadre de la motion M-724. Elle ajoute que la collection de l'ex-Centre

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

pour l'image contemporaine a été confiée au FMAC dès 2009, et qu'il s'est donc agrandi, notamment pour mettre en valeur cette collection.

Elle indique qu'en 2011 il y a eu un crédit d'études de 2 400 000 francs, qui comportait des opérations techniques comme la mise aux normes des bâtiments, des travaux sur l'enveloppe thermique et l'isolation ainsi que sur la déperdition d'énergie et de chaleur. Elle ajoute qu'il s'agit d'un bâtiment qui est maintenant au cadastre des sites pollués par de l'amiante et des hydrocarbures et qu'il y a également une mise aux normes des installations techniques de sécurité à mener ainsi qu'un réaménagement des espaces d'accueil définitif. Elle souligne qu'il s'agit là de l'enjeu du réaménagement, qui en 2012 n'avait pas réussi à mettre d'accord toutes les institutions.

La problématique est la même depuis de nombreuses années: il y a actuellement un manque de place pour pouvoir réaliser un vrai accueil du public, mutualiser et avoir une billetterie commune, avoir des espaces de médiation pour accueillir le public et mener des activités dans les espaces adéquats, avoir une librairie, un espace cafétéria ainsi qu'un espace d'exposition pour les grands formats.

Cette problématique a été reconnue dans la déclaration conjointe signée en 2013 par la Ville et le Canton et que lors de cette année une étude de faisabilité a été menée pour exploiter un espace en vis-à-vis du BAC, le bâtiment J appartenant à la Caisse de prévoyance de l'Etat de Genève (CPEG). Elle explique que l'opération était irréalisable car le bâtiment est en mauvais état et qu'il y avait de lourds investissements à réaliser. Elle indique que la CPEG n'entrait pas en matière, ni pour vendre, ni pour procéder à un échange et que cela a montré que cette perspective ne serait pas possible.

Une bonne synergie

Elle ajoute qu'en fin de cette année, une autre opportunité s'est présentée, grâce à un espace initialement réservé à un forum participatif dans l'immeuble de la Codha et que le projet de la proposition PR-1280 a été mis en place à ce moment. Elle indique qu'aujourd'hui une proposition de crédit est donc présentée et qu'avec la libération de l'espace du BAC les conditions sont réunies et qu'une bonne synergie est possible, notamment avec les nouvelles directions et présidences. Elle indique que l'Unité opérations foncières (UOF) a examiné l'offre de 706,5 m² pour le prix de 4 069 319 francs, pour une durée de nonante-neuf ans.

Davantage d'espace et de clarté

M^{me} Freiburghaus indique que l'ensemble des missions que le FMAC avait dans le BAC serait donc transféré au Carré-Vert et que son aménagement

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

permettrait davantage de clarté, car il bénéficierait d'une répartition en trois parties. Elle précise qu'il y aurait d'une part une partie administrative, concernant par exemple le travail avec les artistes, les demandes de soutien et la mise à disposition des ateliers. D'autre part, il y aurait également un espace lié à la conservation, s'attachant au travail d'acquisition, de conservation et de mise en valeur des collections. Grâce au Carré-Vert, cet espace pourra être développé étant donné une superficie à disposition beaucoup plus grande.

Développement de nouvelles activités

Cela permettra de développer une activité qui ne pouvait prendre place dans les locaux précédents. Il existe des projets de médiation au sein même du quartier du Carré-Vert ainsi que l'opportunité de pouvoir ponctuellement présenter au public certaines œuvres issues des collections. Un travail de médiation, de compréhension et d'approche de l'art contemporain pourra ainsi être organisé, et ce non seulement au sein de l'écoquartier mais également de manière plus large. Cet enjeu important est complètement relié au déménagement. La troisième partie est relative à l'organisation afin d'avoir un lieu adéquat pour des bureaux et pour l'organisation générale.

Les coûts en question

M^{me} Koelliker relève que les coûts présentés correspondent au prix d'acquisition de la servitude du bâtiment, auquel s'ajoutent les travaux d'aménagement intérieurs, les frais d'enregistrement et de notaires, ce qui mène à un total de 4 200 300 francs. Elle ajoute qu'il y a un autre crédit de 120 000 francs pour les frais de mobiliers et de matériels d'exploitation ainsi que 50 000 francs liés au transfert et à l'installation des équipements informatiques et de téléphonie.

Une double opportunité

M. Kanaan indique la double opportunité du projet et souligne l'importance du MAMCO et du CAC, qui subissent des limites notamment à cause de la distribution de l'espace, et mentionne que l'actuel espace commun ainsi que l'entrée sont très étriqués. Il explique être donc heureux de cette bonne nouvelle qu'est l'accord du CAC et du MAMCO qui permet une approche commune. Il indique que les locaux ne permettraient pas de pleinement favoriser les activités du FMAC. Il précise que le nouveau lieu, au Carré-Vert, bénéficie d'une proximité avec le quartier des Bains et mentionne qu'un des enjeux du FMAC est de renforcer la valorisation des collections. Il mentionne l'idée de développer encore plus une FMAC «mobile», permettant de placer des œuvres du FMAC dans de nouveaux lieux.

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

Echanges avec les commissaires

Un commissaire demande combien de temps dure la mise à disposition des lieux.

M. Kanaan lui répond qu'elle est fixée à nonante-neuf ans.

Un commissaire demande s'il a également été envisagé de déménager les lieux de stockage des Ports Francs.

M. Kanaan répond que les collections vont déménager avant l'équipe et que le projet de déménagement des Ports Francs au Carré-Vert est un travail abordé depuis longtemps. Il mentionne que les normes de sécurité y sont plus strictes et plus poussées.

Un commissaire revient sur la question de l'aménagement du bâtiment du CAC. Il demande, en sachant que ce dernier est pollué par de l'amiante et qu'il n'est pas protégé, s'il est possible d'y installer du double vitrage, sans quoi les normes pour l'énergie ne serviront à rien. Il mentionne que les travaux coûteront cher et que le déménagement et le réaménagement ne seront pas rendus utiles si les travaux ne sont pas envisageables.

M. Kanaan rappelle que la motivation première est de donner une marge de manœuvre au BAC. Il précise que ce bâtiment est mis à l'inventaire, qu'il s'agit d'un témoin industriel sur le territoire municipal et qu'il faut tout y assainir. Il indique qu'il y a des enjeux énergétiques et de dépollution multiples, dont les questions d'amiante figée et des pavés en bois imbibés. Il précise que les techniques actuelles de double vitrage permettent de concilier les deux données. Il donne l'exemple du Musée d'art et d'histoire (MAH), où il a fallu trouver des solutions permettant à la fois de satisfaire les enjeux énergétiques et patrimoniaux.

M^{me} Koelliker donne l'exemple du bâtiment situé en face, actuellement occupé par l'université et des bureaux. Elle indique que la CPEG a dû doubler les vitrages depuis l'intérieur et qu'il s'agit là du type de solution vers laquelle il faudrait tendre.

M. Kanaan rappelle qu'un crédit a été voté en 2011. Le défaut du projet de l'époque était qu'il se contentait d'assainir sans améliorer la qualité de l'institution (notamment au niveau de l'accueil du public).

Un commissaire demande si, puisque rien n'est actuellement aux normes, une estimation du budget est possible.

M. Kanaan répond que les chiffres sont à confirmer, comme l'a indiqué le Conseil administratif en réponse au courrier de MM. Bovier et Oberson à ce sujet. Il ajoute qu'il y a eu des discussions sur l'idée d'un déménagement au projet

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

Praïlle-Acacias-Vernets (PAV), proposant de placer le MAMCO du côté de l'Etoile mais que les partenaires actuels préfèrent finalement rester dans le quartier. Il ajoute que les soutiens privés amènent près de la moitié du budget annuel du MAMCO et contribuent à sa rénovation.

Un commissaire demande si les 700 mètres réservés par M^{me} Alder au moment de la construction du bâtiment devaient être gérés par la Ville ou par la Codha.

M. Kanaan répond qu'à l'époque, c'était la Ville de Genève.

Un commissaire demande s'il y a eu des droits de superficie.

M. Kanaan répond par la négative et précise qu'il y a eu une intention mais non matérialisée.

Un commissaire rappelle que le coût comporte finalement 1,5 million de francs supplémentaires qui auraient pu être économisés alors, et qu'il y a maintenant des modifications supplémentaires à faire.

M. Kanaan répond que la Codha donnait une enveloppe vide et qu'il ne s'agit pas de modifier un espace qui aurait été configuré pour une autre mission, mais bien de travailler sur un espace vide.

M^{me} Koelliker précise que les architectes de la Codha sont mandatés pour cela et que les aménagements intérieurs leur sont demandés.

M. Kanaan précise qu'ils ne font pas de bénéfices.

M^{me} Freiburghaus indique que la mezzanine était déjà prévue à l'époque. Elle rappelle que les deux espaces ne sont pas liés et qu'ils étaient prévus dès le projet initial et dès la construction.

M. Kanaan ajoute que le projet ne sert pas à placer des frais supplémentaires. Il précise que la configuration actuelle du local ne permet pas de le louer actuellement à titre commercial car il comporte des «rues intérieures», et que ce n'est pas très lumineux.

Un commissaire demande de quelle étendue sera l'espace restant au BAC.

M. Kanaan indique que l'espace actuel au BAC est très étriqué dans sa répartition et ses accès, et explique la disposition des lieux. Il précise qu'en entrant par la rue des Bains, on trouve à gauche le CPG et à droite Le Commun, au rez et au premier, qui représentent 1000 m² sur les deux niveaux. Il ajoute qu'entre les deux on trouve l'auditoire. Il indique qu'en utilisant l'entrée située de l'autre côté, on trouve à gauche le CAC et à droite le MAMCO, dont les bureaux sont en haut.

Il précise qu'au départ du FMAC les espaces seront repensés et qu'il y aura des enjeux de réorganisation au rez, ainsi que des enjeux relatifs à l'accueil du public (comme la billetterie et un café) ainsi que des enjeux techniques (comme

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

la question d'un monte-charge pour les œuvres). Il rappelle que le MAMCO a toujours souhaité une entrée moins étriquée. Il précise que pour le MAMCO et le CAC il y a donc là un geste concret et utile à réaliser qui permet de pouvoir commencer à manœuvrer.

Une commissaire demande si Le Commun va déménager.

M. Kanaan répond par la négative sans exclure un changement de position au sein même du BAC.

M^{me} Freiburghaus indique que la médiathèque fait 150 m², et les bureaux environ 300 m². Elle ajoute que l'espace Le Commun, qui fait l'angle du bâtiment, restera dans le bâtiment. Elle précise qu'avec ces nouvelles dispositions, il sera possible de gagner environ 100 m², exploitables pour l'espace de présentation de la collection et la médiation.

Une commissaire demande ce qui est prévu, avec cet espace de plus de 300 m² dévolus aux expositions, pour ne pas faire de concurrence aux autres espaces d'exposition.

M^{me} Freiburghaus répond qu'il y a une ligne directrice dans la présentation et que le FMAC n'est pas dans ce rôle. Elle précise qu'il y a une nuance entre la présentation et l'exposition (qui s'effectue avec un curateur). Elle propose l'exemple de la présentation, qui prévoit qu'une fois les acquisitions faites, ces dernières soient placées quelque temps dans l'espace de présentation et soient mises en lumière d'une manière particulière plutôt que d'être placées au dépôt. Elle souligne qu'il s'agit là d'une nuance entre la présentation et l'exposition. Elle donne l'exemple du projet «Une œuvre, mon doudou et moi» qui pourrait être réalisé dans ces espaces permettant par exemple d'accueillir des classes ou les habitant-e-s du quartier.

Une commissaire souligne que ces collaborations sont intéressantes, de même que le fait de pouvoir amener des parties de la collection et d'effectuer un roulement dans des salles polyvalentes. Elle demande quel est le pourcentage de la collection du FMAC qui est placée dans des espaces externes.

M^{me} Freiburghaus répond qu'environ un tiers des œuvres sont en prêt, par exemple dans des musées ou des administrations.

Une commissaire demande si ce pourcentage pourrait être augmenté.

M^{me} Freiburghaus répond par l'affirmative et précise qu'il y a des œuvres difficilement prêtables, mais qu'on pourrait cependant imaginer élargir le prêt à d'autres structures.

M. Kanaan ajoute qu'il y a effectivement une demande et qu'on cherche pour cela par exemple des lieux publics. Il précise qu'il y a donc une optique

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

d'augmentation de ce type de prêt nécessitant des espaces accessibles au public et que le seul frein qui s'impose parfois, ce sont les conditions dans lesquelles les œuvres sont exposées, qui doivent être adéquates, notamment au niveau de la sécurité. Il indique qu'entre le MAMCO, le MAH et le FMAC, il y a des collaborations plus poussées à trouver.

Une commissaire demande si les 600 m² dégagés au BAC satisfont les institutions ou s'il faudra envisager un autre déménagement dans quelques années.

M. Kanaan répond que ce ne sera a priori pas le cas, car actuellement le principal enjeu ne concerne pas la quantité d'espace mais des enjeux techniques et d'une répartition plus optimale, y compris les accès. Il donne l'exemple de l'entrée, pour laquelle il faudra mandater un architecte pour réfléchir aux accès publics et précise qu'il s'agit d'une sorte de puzzle qui va évoluer. Il ajoute que l'idée de base est un accord et qu'il faudra maintenant un travail concret pouvant nécessiter des ajustements, par exemple des espaces plus visibles pour le CPG.

Une commissaire demande comment sont assurées les collections.

M. Kanaan répond qu'il y a une assurance globale pour le patrimoine d'œuvres d'art au sens large, incluant les différents musées de la Ville et la Bibliothèque de Genève (BGE), et couvrant aussi le FMAC. Il explique qu'il y a eu un appel d'offres, à la suite duquel des spécialistes sont venus voir les collections et les inventaires. Il indique qu'il y a donc eu des assureurs spécialisés pour ce genre de branche ainsi qu'une prime globale pour la Ville.

Une commissaire demande à combien cette prime s'est élevée.

M. Kanaan répond ne plus savoir les chiffres exacts et indique que la valeur de l'assurance est confidentielle, et que le montant des primes des assurances serait à vérifier. Il précise que la valeur des collections est de plusieurs milliards.

Une commissaire souligne que c'est une bonne idée d'améliorer les entrées et de déplacer le FMAC dans un endroit plus approprié. Elle demande si on pourrait imaginer de mettre le CPG ailleurs pour qu'il soit davantage mis en valeur.

M. Kanaan répond que ce n'est pas exclu. Il rappelle que les 600 m² libérés donnent une bonne marge de manœuvre pour repenser les espaces. Il précise qu'il y a une bonne entente entre les acteurs du BAC à ce niveau. Il ajoute que des discussions sont prévues avec M. Bader, directeur du CPG. Il rappelle qu'en 2019, deux événements liés à la photographie sont d'ailleurs prévus (la triennale 50JPG et la biennale No'Photo).

Une commissaire demande si l'ancien Musée de l'horlogerie ne pourrait pas constituer un espace pour le CPG.

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

M. Kanaan répond que d'autres idées sont actuellement envisagées pour le CPG.

Une commissaire s'interroge concernant les étapes suivantes et leur coût (comme la rénovation et les problèmes énergétiques). Elle rappelle que la Ville ne dispose pas de poches sans fonds et craint de voir la porte ouverte à des crédits qui risquent de devenir énormes. Elle rappelle que deux semaines auparavant, la réfection de la BGE avait été évoquée, pour laquelle il y a déjà eu des soucis de dépenses.

M. Kanaan répond que la situation du BAC est moins délicate que celle de la BGE, car il y aura notamment des cofinancements, et cela sans des conditions compliquées comme à l'époque du MAH. Il rappelle que tôt ou tard le Canton devra jouer son rôle et qu'il s'agit là de questions légitimes. Il ajoute que pour le BAC, des réfections seront effectuées de toute façon. Il rappelle qu'actuellement le MAMCO est dans une situation qui fait qu'il ne peut plus accueillir certaines œuvres en raison du mauvais état du bâtiment.

La présidente demande quelle est la différence entre l'Unité d'art contemporain et le FMAC.

M. Kanaan répond que l'Unité d'art contemporain est l'équipe en charge dans ce domaine et que le FMAC est le nom de la collection et des œuvres.

Un commissaire indique qu'il faut, avant de voter ce projet, une estimation du coût. Il indique qu'une estimation est nécessaire, et ce même si de grandes fondations participent, afin qu'on sache à quoi s'attendre.

M. Kanaan répond qu'il comprend cette demande mais qu'il s'agit là de quelque chose de compliqué. Il ajoute qu'aujourd'hui le travail reprend pour le BAC et qu'un courrier du MAMCO et du CAC vient d'être reçu. Il ajoute que si on attend encore pour ce projet, il y aura un délai de deux ou trois ans. Il donne l'exemple des Minoteries et rappelle qu'il faut toujours être prudent sur les estimations, mais souligne que le BAC doit de toute façon être réaménagé.

Séance du 7 mai 2018

Visite des futurs locaux du FMAC au Carré-Vert, en présence de M. Yves Dreier, architecte de Dreier & Frenzel Sàrl, de M^{me} Michèle Freiburghaus, conseillère culturelle responsable de l'Unité d'art contemporain, de M^{me} Barbara Pestalozzi, architecte au département municipal des constructions et de l'aménagement (DCA), de M. Eric Rossiaud, membre de l'équipe de direction de la Codha

Au pied de l'immeuble de la Codha, M. Dreier explique le principe des passages ouverts au public. Ces circulations favorisent, entre autres, l'accessibilité

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

des différents espaces, commerces et services qui sont proposés dans l'écoquartier de la Jonction. Sur la future place du Forum, les premiers immeubles, celui de la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) et celui de la Coopérative des Rois, ont été livrés fin 2015 et fin 2017. L'immeuble de la Codha sera investi par ses habitant-e-s dès l'été 2018.

Les accès de l'arcade réservée pour le FMAC sont les suivants: une entrée pour l'espace de présentation et des activités de médiation, et une entrée pour l'espace de bureaux. L'arcade est composée de surfaces de plain-pied doublées d'une mezzanine.

Un commissaire demande un avis sur les passages ouverts, décrits précédemment par M. Dreier, au regard de la proximité de l'Usine, autour de laquelle il y a une scène du deal. Il a l'impression que ces couloirs sont plutôt éteints. Il demande si ces lieux pourraient servir de lieu de repli pour la vie nocturne. Concernant l'espace réservé au FMAC, il est demandé s'il sera possible d'ouvrir les grandes fenêtres donnant sur la place, dans la partie réservée aux activités administratives.

S'agissant de la lumière, M. Dreier explique qu'il y a des points de lumière zénithale qui ne sont pas encore ouverts. Sinon, comme dans les autres immeubles, les passages publics seront aussi assortis d'éclairages suffisants durant la nuit. S'agissant du deal, M. Dreier renvoie aux expériences des immeubles déjà en exploitation qui ne semblent pas avoir été exposés à ce genre de nuisances. Les circulations n'offrent pas de recoin caché et, en dernier lieu, les propriétaires sont libres de fermer les passages durant la nuit s'ils le souhaitent. Pour l'instant, dans les autres bâtiments, le problème ne s'est pas posé. Concernant les vitrages, M. Dreier répond qu'ils ne s'ouvrent pas tous, certains étant fixes. Il précise que le bâtiment est classé Minergie P Eco, disposant d'une ventilation contrôlée, qui garantit le renouvellement de l'air et un climat intérieur stable.

M^{me} Freiburghaus explique que la mezzanine doit accueillir une salle de réunions et des bureaux. L'équipe de la conservation des œuvres travaillera dans le grand espace en contrebas. Pour compenser le manque de lumière naturelle, l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) propose d'agir sur le temps de pause des personnes travaillant à cet endroit. En ce qui concerne le confort phonique, des faux-plafonds sont prévus dans toute la zone administrative. La mezzanine elle-même doit être fermée pour marquer la séparation avec l'espace dédié à la présentation des œuvres. Au stade actuel, le principe d'aménagement qui a été défini dans l'étude de faisabilité doit encore être affiné entre les architectes et le FMAC.

Un commissaire s'inquiète des conditions de travail dans un tel bunker.

M^{me} Pestalozzi fait observer que l'ambiance lumineuse dans la mezzanine sera bien meilleure que ce soir, avec les faux-plafonds blancs, les puits de

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

lumière, les vitrages et les éclairages en état de marche. Les mesures préconisées par l'OCIRT sont conformes pour compenser la distance de la mezzanine par rapport aux vitrages qui donnent vers le parc.

M^{me} Freiburghaus explique que les collaborateurs et collaboratrices de son unité travaillent majoritairement à temps partiel, certains 50%, la plupart à 80%. Elle-même est la seule à travailler à 100%. Elle ajoute que l'avantage de cet espace par rapport à celui du BAC de la rue des Bains est qu'il y aura, à l'écoquartier, de la place pour faire un travail de médiation avec la collection du FMAC. Ainsi, certains projets qu'il fallait réaliser à l'extérieur vont pouvoir être développés sur place. En revanche les nouveaux lieux ne sont pas mieux éclairés qu'au BAC, où les locaux actuels du FMAC sont entourés de vitrages exposés à la rue des Bains et à la rue Gourgas.

Un commissaire demande des précisions sur les séparations prévues pour distinguer la mezzanine de l'espace dédié à la collection.

L'étude de faisabilité comprend un budget pour des cloisonnements. La mezzanine sera compartimentée. Cet espace devra disposer d'autant de lumière que possible. Les séparations uniquement vitrées seraient hors de prix. En revanche, au moins un tiers de vitrages sur les surfaces de cloisonnement peut être garanti.

La raison du haut plafond, environ 6 m, est dû à la présence des dépôts patrimoniaux de la Ville de Genève, dont l'entrée des semi-remorques nécessitent une hauteur conséquente. Ce gabarit a permis d'accueillir le projet culturel, initialement encouragé par la Codha, qui prévoit à cet endroit un grand espace d'expositions et d'activités. D'autres surfaces d'activités sont également doublées de mezzanines, comme dans l'arcade prévue pour le FMAC.

Une commissaire observe que les deux entrées de cette arcade ne sont pas accessibles par des camions transportant des œuvres lourdes.

M^{me} Freiburghaus ajoute que les pièces doivent aussi pouvoir passer les portes.

Un commissaire note que les collaborateurs et collaboratrices à mobilité réduite ne pourraient pas accéder à la mezzanine, pourtant la Ville s'efforce de permettre un accès universel à ses locaux. Ne serait-il pas possible d'ajouter un ascenseur?

M. Dreier répond que la plupart des bureaux seront disposés de plain-pied.

M^{me} Pestalozzi répond que, techniquement, il est tout à fait possible d'installer un ascenseur dans l'arcade des bureaux, mais jusqu'à présent ce besoin n'avait pas été exprimé.

Le même commissaire s'étonne aussi qu'on n'ait pas prévu des entrées plus grandes et un accès par camion pour permettre de faire entrer dans l'arcade des œuvres de grand volume. Il s'agit pourtant d'un nouveau bâtiment.

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

M. Dreier répond qu'à l'instar de l'ascenseur, il est aussi possible de remplacer les portes de cet espace pour permettre de plus grandes ouvertures, mais cela a un prix qui n'a pas été compris dans le projet initial de l'immeuble ni dans l'étude de faisabilité de cet espace. Les portes et façades actuelles étaient déjà prévues dans le projet de construction avant qu'on envisage d'y installer le FMAC.

Dans un premier plan, esquissé pour les besoins de la demande de crédit, il était prévu de séparer l'espace à l'aide d'une paroi, pour aménager une médiathèque avec le matériel hérité du Centre pour l'image contemporaine; les bureaux de la conservation devaient être installés sous la mezzanine, et l'espace restant devait servir à présenter des pièces de la collection du FMAC à l'aide de parois mobiles, et d'y réaliser un travail de médiation. Afin d'avoir davantage de lumière possible, il a été décidé de renoncer aux parois, de dégager les murs et d'utiliser tout l'espace pour la médiation, la présentation et le prêt des œuvres de la collection; un box indépendant posé au centre de l'espace permettra d'y faire des projections. Les collaborateurs et collaboratrices qui s'occupent du conditionnement des œuvres et de leur inventaire travailleront comme dans un atelier ouvert. M^{me} Freiburghaus souligne que cet espace n'est pas un musée, ni un lieu d'exposition proprement dit, mais plutôt un espace de présentation des œuvres acquises par le FMAC, avant d'être rangées dans les dépôts patrimoniaux ou prêtées.

Un commissaire s'enquiert du gain ou de la perte de surface entre le FMAC au BAC et les nouveaux locaux dans l'écoquartier. Il souhaiterait aussi savoir si, du fait des activités que le FMAC entend développer ici, il faudra des ressources supplémentaires.

M^{me} Freiburghaus répond que l'emménagement à l'écoquartier représentera un gain de 200 à 250 m² par rapport aux locaux actuels, sans compter la médiathèque. S'agissant des fonctions du lieu, M^{me} Freiburghaus explique que les manières et la logique d'acquisition des œuvres par le FMAC constituent la différence avec un musée. La collection du FMAC a certes un aspect patrimonial dès lors qu'il reflète l'histoire de l'art contemporain à Genève, mais l'institution assure aussi un soutien aux artistes locaux. Dans le nouvel espace, en mettant en valeur les œuvres, l'Unité d'art contemporain développera son travail de médiation et d'explication sur sa démarche d'acquisition, de présentation des artistes et des acteurs et actrices de l'art contemporain. En revanche, il n'y a pas, au FMAC, de direction artistique comme dans un véritable lieu d'exposition. L'Unité d'art contemporain pourrait aussi élargir le périmètre du prêt d'œuvres au-delà des bureaux de l'Administration municipale, à d'autres collectivités, voire à des privé-e-s, mais il est vrai que cela supposerait de disposer de moyens et de ressources en plus. Avec l'équipe actuelle, il n'est pas envisageable de gérer un nouveau lieu dédié à la médiation. Il reste que le FMAC demandait depuis longtemps à travailler dans un espace de présentation.

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

La question s'est posée de savoir s'il était envisageable de stocker des œuvres dans l'arcade dans la perspective de les proposer en prêt, mais le stockage n'est pas envisageable à ce stade, pour des raisons de sécurité et à cause des extincteurs automatiques (sprinklers) accrochés au plafond.

Une commissaire s'interroge sur le fait que des œuvres stationneraient ici malgré les sprinklers et sur la largeur des portes. Il demande si le FMAC dispose d'un certain nombre d'œuvres de plus de 3 m d'envergure et si les dimensions des portes sont une aberration.

M^{me} Freiburghaus répond qu'il y a bien des œuvres de grandes dimensions, et que le problème des portes se posera de manière ponctuelle. Ces portes constituent certainement une contrainte avec laquelle il faudra travailler.

Un commissaire demande s'il est encore temps de modifier les accès de sorte à assurer des ouvertures jusqu'au niveau du plafond, tout en évitant des modifications de crédit de 100 000 francs. Il s'interroge à nouveau sur les conditions d'accès à l'arcade, ainsi que sur la résistance de la dalle au poids d'un véhicule moins imposant qu'un camion. Il se demande si ces questions ont été pensées avant de proposer ce lieu.

M. Dreier répond qu'on peut toujours faire des changements sur l'intérieur, mais que cela a un coût. En l'occurrence, de nouvelles portes coûteraient sans doute plusieurs dizaines de milliers de francs. Pour le reste, M. Dreier rappelle que pour stocker des œuvres il y a le dépôt patrimonial, qui a été conçu sur la base des indications de six institutions municipales.

Un commissaire indique que le concept n'est pas clair, car d'une part il est indiqué la nécessité d'avoir des parois mobiles pour y présenter des œuvres, et d'autre part il est mentionné le problème des sprinklers. Il s'interroge sur l'activité qui pourra être déployée dans l'espace. Puisqu'on ne peut pas stocker des œuvres sur place, les équipes de conservation travailleront-elles sur les œuvres pendant la journée, puis les descendront-elles dans le dépôt patrimonial?

M^{me} Freiburghaus répond que l'espace en question est prévu pour faire un travail de médiation avec des œuvres artistiques. Tel est effectivement le souhait. Dès lors, il faudra travailler avec les architectes pour trouver une solution au problème des sprinklers.

M. Rossiaud s'exprime en tant que représentant de la maîtrise d'ouvrage du bâtiment. Il explique que la Codha a été approchée il y a trois ans par la Ville, qui se montrait intéressée par les deux arcades pour y domicilier le FMAC. La Codha a alors demandé à ses architectes d'en étudier la faisabilité en prenant en charge les coûts de l'étude. Cela fait donc trois ans que cet espace est réservé pour le FMAC. La Ville n'a pas encore mis un sou alors que le chantier est sur le point d'être achevé. Il explique que la coopérative prend un risque en réservant l'espace

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

sans le commercialiser. M. Rossiaud est d'avis que les problèmes de portes et de sprinklers sont solubles du point de vue architectural; par contre, tant qu'on ne sait pas quelle vocation aura cet espace, on aura du mal à imaginer s'il faut des ascenseurs. Techniquement, beaucoup de choses sont possibles, mais il faut savoir que défaire ce qui est fait a forcément un coût. M. Rossiaud prévient que les premiers et premières habitant-e-s arriveront en juin prochain. C'est dire si la Codha attend avec impatience que la Ville prenne une décision afin de permettre l'achèvement du bâtiment. M. Rossiaud dresse la liste des services qui sont prévus pour animer les arcades du rez: une brasserie et deux autres restaurants, un pâtisseries torréfacteur, une fleuriste, un atelier de couture, une épicerie coopérative. M. Rossiaud est d'avis que la présence du FMAC fait sens à cet endroit, où se trouvait, il y a encore quelques années, le site culturel Artamis.

Un commissaire demande si des animations sont prévues la nuit, entre minuit et 5 h, sur la place du Forum, de sorte à éviter que les couloirs du bâtiment aient le même destin que ceux de la cour de l'école des Pâquis.

M. Rossiaud répond qu'il y aura deux restaurants sur la place et aussi un restaurant asiatique, sans compter la boulangerie et tea-room ouverte la journée. M. Rossiaud s'attend à ce que ce site soit attractif.

M. Dreier revient sur les remarques relatives à l'aménagement intérieur. Il explique que dans toute acquisition d'arcade, le propriétaire vend une surface brute et une technique basique, en accord avec les qualités de l'enveloppe et des logements des étages supérieurs. C'est ensuite l'acheteur qui prend en charge l'aménagement du lieu, et l'ajout d'éléments techniques, de cloisons et de systèmes de sécurité dont il a besoin. A ce stade, en ce qui concerne cet espace, la Codha dispose d'une étude de faisabilité de ses architectes, basée sur des échanges de travail avec le FMAC. Ce n'est donc même pas un avant-projet. Le travail d'aménagement commencera dès lors que l'acheteur aura donné son accord formel à l'acquisition.

Un commissaire souhaite relever, au-delà des problèmes en lien avec la mise à disposition d'une surface brute, qu'il y a en perspective un beau projet pour le FMAC, qui gagnera en espace et en visibilité culturelle.

Un commissaire demande quel sera l'avenir des actuels locaux du FMAC.

M^{me} Freiburghaus répond que le BAC est un bâtiment de la Ville. Il y a un grand projet de réorganisation du CAC et du MAMCO, qui souhaiteraient se déployer sur les surfaces du bâtiment laissées par le FMAC. Les locaux de l'écoquartier seront achetés par la Ville. L'achat est compris dans la proposition du Conseil administratif.

M^{me} Pestalozzi confirme que la proposition en question comprend un montant pour l'achat des murs, un deuxième montant pour l'aménagement intérieur et deux autres petits crédits logistiques.

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

Un commissaire s'enquiert de la capacité d'accueil de l'espace de présentation.

M^{me} Pestalozzi répond que les normes de sécurité autorisent la présence de 100 personnes pour deux portes.

Séance du 4 juin 2018

Audition de M. Kanaan, conseiller administratif chargé du département de la culture et du sport (DCS), accompagné de M. Meylan, en charge de la Direction du patrimoine bâti (DCA/DPBA) et de M^{me} Virginie Keller, cheffe de service au Service culturel (SEC)

Ce projet au Carré-Vert est une fenêtre d'opportunité qui permet de régler ensemble, avec toutes les entités concernées, les enjeux techniques car ils ne sont pas satisfaisants au BAC, y compris en termes d'accueil du public. Personne n'est logé idéalement au BAC, ne serait-ce qu'en raison des questions de température: en été il fait 40 degrés et en hiver il fait 11 degrés. Idéalement, il ne devrait y avoir aucun bureau au BAC. Aussi lorsque s'est présentée l'opportunité de ce bâtiment au Carré-Vert, la Codha, il y a eu l'idée d'y déplacer l'Unité d'art contemporain.

Cette proposition s'inscrit dans un projet plus large. En effet, il est important de relever que les partenaires privés financent une grande partie du MAMCO, pratiquement la moitié du budget annuel. C'est la seule institution genevoise qui a un pareil financement privé permanent, et ces partenaires sont prêts à apporter un soutien substantiel à la rénovation du BAC si le personnel peut trouver un autre lieu de travail. Il y a donc un effet de domino entre la mise à niveau du BAC et le déménagement à la Codha.

Echange entre les commissaires et M. Kanaan

Un commissaire comprend le lien entre les deux dossiers mais trouve inadmissible que la Ville de Genève mette des collaborateurs dans un tel endroit, le bâtiment est mal conçu et n'inspire aucune sécurité, notamment le soir, les portes n'ont pas été prévues pour faire entrer de grandes œuvres. La Codha n'est pas adaptée pour un tel centre. Il n'y a pas non plus d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite (PMR), la mezzanine est très difficile d'accès, et il y a des problèmes de luminosité. C'est choquant de mettre des employés là-bas. Et même avec le petit jardin derrière cela ne compense pas les inconforts. Il demande s'il n'y a pas un autre endroit pour mettre le personnel en Ville de Genève.

M. Kanaan répond que la Ville de Genève manque cruellement de locaux en général. Et elle ne peut pas acheter ou louer au prix fort du marché. Pour ce qui est du parc disponible de la Ville, il faut être conscient qu'il y a un arbitrage des priorités: ils sont donc à l'affût d'opportunités. Et même s'il partage en partie

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

certaines constats sur le Carré-Vert, il réfute que le Carré-Vert soit un ratage complet. En réalité, il s'agit d'un problème général de la dynamique du quartier: ainsi il croit d'autant plus à la présence du service public dans ce type de quartier afin de soutenir son développement. D'autre part, en tant qu'employeur, il rappelle qu'ils ont des contraintes pour fournir de bonnes conditions de travail.

M. Meylan indique qu'aucun projet ne passe sans l'approbation de l'OCIRT et le projet a été validé tel qu'il a été présenté. Pour certaines parties des locaux, des adaptations sont nécessaires et seront faites. Maintenant, rien n'avait été demandé pour la mezzanine. Ainsi, il reconnaît que la question de l'accessibilité peut être questionnée. Il indique qu'on peut imaginer une plateforme. La lumière, quant à elle, est généreuse et de belle qualité sur la partie arrière du lieu. Concernant les questions relevant de la sécurité, il faut relever que la Codha bénéficie de la proximité du Centre patrimonial, ce qui lui garantit une forte sécurité. Enfin, pour la porte d'accès, rien de particulier n'avait été prévu par le FMAC. Il s'agit d'une double porte généreusement conçue.

Un commissaire s'interroge sur l'utilisation artistique de l'espace en hauteur ainsi que sur le but du lieu: s'agit-il d'un espace d'exposition, d'un guichet, d'un lieu de consultation? Enfin, est-ce que des synergies sont prévues avec le MAMCO?

M. Kanaan répond que le FMAC aujourd'hui n'a pas de place pour montrer une seule œuvre. Il n'y a pas du tout d'espace permanent d'exposition et la collection n'est pas valorisée. L'idée est donc d'avoir un espace polyvalent pour montrer ne serait-ce qu'un échantillon des nouvelles acquisitions, mais aussi d'avoir un espace de médiation.

M^{me} Keller souligne que l'Unité d'art contemporain a plusieurs missions: le soutien aux artistes, par le biais des subventions et des ateliers, la gestion et la valorisation de la collection du FMAC et la réalisation de projets dans l'espace public. Dans les locaux du Carré-Vert il y aura une partie guichet public, dévolue à l'accueil des artistes, afin de répondre à leurs questions, pour le dépôt des dossiers en lien avec les commissions qui préavisent les subventions. Par ailleurs, il y aura un espace dévolu à l'exposition des œuvres de la collection et à des activités de médiation. Enfin il y aura un espace dévolu à l'entretien des œuvres. L'enjeu sera également de faire venir le public dans cet endroit. Elle ajoute que ce projet est à construire avec les autres entités du quartier. Enfin, elle ne pense pas que le MAMCO sera intéressé à financer les expositions du Carré vert. Mais des partenariats pourraient être développés. Elle rappelle par exemple une collaboration des différentes collections publiques curatée par le MAMCO au Musée Rath qui avait bien fonctionné.

Une commissaire ajoute que même si ce n'est effectivement pas le lieu idéal, il reste surpris par les questions de salubrité soulevées par certains. En effet,

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

même si les locaux ne sont pas optimaux, il y en a d'autres qui le sont moins, il pense par exemple aux grands magasins où le personnel est soumis en permanence à la lumière électrique.

M. Kanaan constate que la visite s'est faite dans des conditions brutes d'un chantier en cours et que le lieu est plus agréable qu'il n'en a l'air. A titre d'exemples les «puits de lumière» ne sont pas encore ouverts et les couloirs d'accès ne sont pas terminés.

Une commissaire soulève la question des sprinklers. En effet, même si la Codha n'est pas une galerie, ni un musée, elle a été présentée comme un espace qui permettra de voir certaines œuvres du FMAC, or il est difficile d'exposer avec des sprinklers partout.

M. Meylan comprend que la présence des sprinklers soit incompatible, surtout au-dessus des œuvres d'art. Mais leur présence est incontournable au rez-de-chaussée pour des raisons de taille de l'immeuble au-dessus. Il pense qu'il faut changer leur emplacement en assurant seulement l'arrosage des vitrines, ce qui représente un budget de 50 000 francs.

Une commissaire est également surprise par le prix de l'agrandissement de la porte d'entrée qui serait de 100 000 francs. La taille de la porte est une problématique, comme son coût.

M. Kanaan répond que peu d'œuvres sont concernées par cette question de volumétrie; il explique également que l'idée est d'avoir un espace en plus, ce qui est une amélioration par rapport à la situation actuelle. Enfin, il y a de quoi valoriser des œuvres qui ne sont pas visibles actuellement.

M^{me} Keller précise qu'effectivement il y a peu d'œuvres qui ne pourraient pas entrer. Seule une dizaine d'œuvres monumentales de la collection de la Ville de Genève ne pourrait pas y être présentée.

Une commissaire constate que l'on parle beaucoup trop de contraintes volumétriques et tient à rappeler plusieurs points:

la visite s'est faite dans des conditions qui n'étaient pas les meilleures pour évaluer le lieu;

c'est un immeuble Minergie et les personnes qui travaillent au MAMCO et au BAC n'ont pas des conditions aussi idéales que celles de cet espace;

le déménagement présenterait un gain de 250 à 300 m².

Concernant la collection, M^{me} Keller rappelle que le Service culturel a pour mission sa gestion et sa valorisation. Pour cela il s'agit de présenter régulièrement les acquisitions, d'éditer le catalogue, de présenter les œuvres sur le site internet, de proposer à des curateurs indépendants de travailler sur les œuvres, d'organiser

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

des actions de médiation à partir des œuvres de la collection et enfin d'assurer le prêt des œuvres dans l'administration et dans le cadre d'exposition locale, nationale ou internationale. Le stand chaque année à Artgenève est un bon exemple de valorisation de la collection. Elle ajoute que la collection est composée de 4400 œuvres, dont 2800 œuvres d'art visuel, 300 œuvres dans l'espace public, et 1300 vidéos.

Une commissaire demande quelle est l'appréciation des employés sur ce déménagement.

M^{me} Keller précise qu'il y a toutes sortes d'appréciations. L'ensemble de l'équipe est consciente qu'il n'est plus possible de rester au BAC. Elle est dans le processus d'accompagnement du déménagement. Elle admet que ce déménagement, comme tout changement, nécessite du temps d'adaptation. L'équipe travaille sur l'évolution de ses missions en adéquation avec les nouveaux espaces qu'il faudra s'approprier.

Une commissaire veut savoir quels seront les suppléments. En effet, il constate qu'il y a plusieurs problèmes: la porte n'est pas assez grande, c'est 120 000 ou 150 000 francs; une discrimination se profile à l'égard des PMR qui ne pourront pas travailler au FMAC, elles ne pourront pas être engagées, et pour adapter l'espace c'est 30 000 francs, les sprinklers sont mal situés, et c'est encore 50 000 francs qui arrivent, or le projet coûte 4 millions de francs alors qu'il n'a que cinq mois. Or, il y a déjà près de 200 000 francs en sus.

M. Kanaan comprend mais il cherche tous les scénarios possibles depuis 2011. Notamment en raison des problèmes au BAC. M^{me} Koelliker ajoute que le travail sur les plans a débuté en 2015. Les plans ont été validés par l'Unité d'art contemporain le 31 janvier 2017.

M. Meylan revient sur le problème de la porte. Tout ne peut peut-être pas passer mais il signale que même au Musée Ariana (ARI) des œuvres n'entrent pas. Il comprend qu'ici cela surprend car il s'agit d'un bâtiment neuf, mais les portes de ces locaux ont été réalisées sur un format standard avant la décision de la Ville de prendre les locaux. Enfin, il confirme que les travaux pour la plateforme sont de l'ordre de 30 000 francs et ceux pour les sprinklers 50 000 francs.

M. Kanaan ajoute que la question de l'accès à la mezzanine pour les PMR et celle des sprinklers sont incontournables. Il relève au passage qu'à l'ARI pour les PMR, c'est également compliqué. Il faut passer par le monte-charge. Oui, c'est du neuf mais le parfait est difficile à atteindre.

Un commissaire demande s'il y aura des expositions avec d'autres musées.

M^{me} Keller répond que l'évolution des missions est actuellement en discussion concernant la valorisation de la collection, que ce soit les expositions, la

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

médiation ou la proposition faite par le Conseil municipal de développer un projet d'artothèque. Cela nécessite des moyens supplémentaires très importants, notamment pour les questions d'assurance, l'artothèque est un projet complexe.

La présidente veut comprendre les modalités d'achat de la Codha.

M. Kanaan répond qu'il s'agit d'une servitude d'usage. Ils ne seront pas propriétaires mais avec une servitude d'usage, ce qui est beaucoup plus stable qu'une location habituelle.

Echanges entre les commissaires

La présidente constate que cette proposition n'est pas à jour et qu'il y a des frais qui ne sont pas inclus, soit 80 000 francs pour la plateforme PMR et les sprinklers.

Une commissaire du Parti libéral-radical pense que le département n'a pas géré ce dossier comme il le faudrait, même si elle comprend qu'il n'y avait pas d'autre lieu. Il est hors de question de voter cette proposition qui va impliquer des dépenses supplémentaires.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois estime qu'il faut auditionner l'OCIRT avant de voter, il y a des surcoûts, et il faut aussi connaître quelle sera l'augmentation de la masse salariale.

Une commissaire du Parti socialiste dit qu'en dépit des éléments problématiques soulevés, il faut tenir compte du principe de réalité. Il est important de soutenir cette proposition tout en y apportant les aménagements nécessaires par rapport à la taille de la porte et pour résoudre la question des PMR. Il faut accepter le projet et ensuite voter les aménagements.

Un commissaire du Parti socialiste dit qu'il y a deux options, soit demander d'inclure les surcoûts dans cette proposition, soit avoir un crédit extraordinaire. Il propose d'attendre que le département fasse une demande de crédit documenté pour les surcoûts. Une recommandation peut être faite pour obtenir une demande de crédit additionnelle.

Une commissaire du Parti libéral-radical pense que le plus important dans ce projet réside dans le lien avec le MAMCO. Le FMAC n'est pas dans un lieu approprié au BAC. Avoir les bureaux au rez-de-chaussée du BAC où pourraient se tenir des expositions n'est pas un endroit adapté et cela bloque le projet du MAMCO en cours (accueil, réception, éventuelle cafétéria, en collaboration avec le CAC) qui attend le déménagement du FMAC pour démarrer. Aussi, l'enjeu est très important. Il apparaît par contre évident qu'il faut faire des aménagements pour le FMAC, notamment afin que les PMR puissent avoir accès à la mezzanine.

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

La présidente regrette le manque d'informations et de prévisions autour de cette proposition. Il pense que les enjeux sont importants, les 80 000 francs posent un problème et c'est déroutant d'entendre qu'il y a ce dépassement en lien avec toutes les problématiques qui ont été soulevées.

Un commissaire du Parti socialiste pense qu'il faut accepter le projet mais pas en l'état. Il faut demander au département d'adapter la proposition et demander le rapport de l'OCIRT.

La proposition est faite de suspendre le vote de cette proposition, dans l'attente du rapport et d'une révision avec les coûts.

Votes

A l'unanimité des membres présents, la suspension de la proposition PR-1280 est acceptée.

Pour reprendre cette proposition une fois que le rapport de l'OCIRT sera remis aux commissaires avec tous les coûts prévisibles: à l'unanimité des membres présents, le report est accepté.

Séance du 3 septembre 2018

Propositions d'amendements du Conseil administratif et un courrier de M. Philippe Bertherat, président de la Fondation du musée d'art moderne et contemporain (FONDAMCO), et de M. Xavier Oberson, président de la Fondation du Centre d'art contemporain

Deux amendements sont transmis aux commissaires par M. Kanaan (voir annexe).

L'objet de ce courrier est la rénovation du BAC. Le courrier explique en quoi le déménagement du FMAC est au centre d'un programme de rénovation du BAC. Le projet prévoit notamment un espace d'accueil, qui serait commun au MAMCO et au CAC, ainsi qu'une librairie et une cafétéria. De plus, une salle pédagogique pourrait être installée. Les présidents de la FONDAMCO et du CAC sont prêts à être auditionnés si la commission des arts et de la culture (CARTS) leur en faisait la demande.

Confirmation de l'OCIRT

Une confirmation écrite de l'OCIRT relative à la question de la pause supplémentaire à accorder au personnel a été transmise. L'OCIRT émet un préavis selon lequel la requête finale ne pourra être déposée auprès du DALE que si le Conseil municipal vote la proposition en question.

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

Echange entre les commissaires

Une commissaire du Parti socialiste entrevoit trois points. Premièrement, elle note qu'il faut répondre aux exigences de l'OCIRT et le déménagement de l'Unité d'art contemporain permettrait effectivement d'améliorer les conditions de travail des collaborateurs par rapport aux locaux actuels. Deuxièmement, elle évoque l'existence d'un nouveau quartier. Elle estime qu'il faudrait avoir une institution culturelle ouverte sur le quartier et est donc d'avis que le projet doit s'inscrire dans ce quartier (accessibilité, liens culturels, maillage social autour de ce projet, etc.). Troisièmement, elle évoque le projet de rénovation et de réaménagement du BAC. Elle relève que ce projet, en travail depuis plusieurs années, dispose de plusieurs soutiens privés. Elle insiste sur les risques d'anéantir le projet de rénovation et de réaménagement du BAC et de perdre ainsi ces soutiens privés si la question du déménagement n'est pas réglée. Elle conclut en indiquant que, pour les raisons qu'elle vient de mentionner, le projet doit être soutenu.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien estime que le courrier de MM. Bertherat et Oberson ne fait que confirmer l'objectif du déménagement et pense que leur audition n'apportera pas d'éléments nouveaux.

Conclusion

La CARTS vote la proposition de voter la proposition PR-1280 lors de la présente séance.

Par 15 oui (4 S, 3 LR, 2 DC, 2 EàG, 2 MCG, 1 Ve, 1 UDC), la proposition est acceptée à l'unanimité.

La CARTS vote la proposition PR-1280 telle qu'amendée.

Par 15 oui (4 S, 3 LR, 2 DC, 2 EàG, 2 MCG, 1 Ve, 1 UDC), la proposition est acceptée à l'unanimité.

Annexes:

- proposition d'amendements PR-1280
- présentation écoquartier Jonction – 26 mars 2018 CARTS

POUR LA SEANCE CA
DU 27 JUIN 2018

**PROPOSITION D'AMENDEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF A LA PR-1280
DEPOSEE AU CONSEIL MUNICIPAL LE 20 DECEMBRE 2017**

Proposition du Conseil administratif du 27 juin 2018 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un montant total de 4'458'170 francs, destinés à l'installation de l'Unité art contemporain dans les locaux au rez-de-chaussée et à l'entresol du bâtiment de la Codha sis chemin du 23-Août 5, à l'Ecoquartier Jonction, à savoir :

- 4'288'170 francs destinés à l'acquisition de locaux aménagés selon les besoins de l'Unité art contemporain d'une surface de 706.5 m2 via l'octroi d'une servitude d'usage exclusif au profit de la Ville de Genève, sur le droit de superficie N°4264, propriété de la Codha et sur la parcelle N°4210 de Genève Plainpalais, propriété de la Ville de Genève ;
- 120'000 francs destinés à l'acquisition de mobiliers et de matériels d'exploitation et aux frais de déménagement ;
- 50'000 francs destinés au transfert et l'installation des équipements informatiques et de téléphonie ;

Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux,

Introduction

Lors de la visite du 7 mai 2018 des futurs locaux de l'Unité d'art contemporain à Ecoquartier Jonction, en présence des membres de la Commission des arts et de la culture (CARTS), des services concernés de la Ville de Genève, du responsable à la Codha et de l'architecte mandataire, plusieurs points ont été relevés par les conseillers, notamment en ce qui concerne les travaux pour l'aménagement intérieur des arcades.

Une nouvelle audition, tenue à la salle du Perron 5, a eu lieu le 4 juin 2018 en présence de la même commission et des représentants des services de la Ville de Genève, au courant de laquelle, une série des réponses ont été apportées aux conseillers.

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

Exposé des motifs

Suite à cette dernière audition, en commun accord le Département de la culture et des sports et la Direction du patrimoine bâti vous proposent de rajouter au montant du crédit I, pour les aménagements intérieurs des arcades destinées à l'Unité d'art contemporain, les travaux complémentaires suivants :

- Une plateforme élévatrice sur l'escalier droit donnant accès aux personnes en situation de mobilité réduite à la mezzanine pour un montant estimé de Fr. 30'000 ;
- Le déplacement du sprinkler mis en place dans le cadre du chantier de construction de l'immeuble par la Codha – incompatible avec l'accrochage d'œuvres d'art dans cet espace – et l'installation de sécurité incendie complémentaire le long des vitrines pour un montant estimé de Fr. 50'000.

Les œuvres constituant la collection de l'Unité d'art contemporain – dont seules 10 sont de très grands formats sur 2'800 - seront accrochées dans cet espace polyvalent permettant de valoriser à la fois les acquisitions réalisées au cours de chaque année ou de montrer le regard porté sur la collection par un curateur indépendant tout comme d'organiser des actions de médiation pour un large public, voire de conditionner des œuvres en complément à celles qui le seront dans les dépôts patrimoniaux situés en dessous de cet immeuble.

Estimation des coûts

Projet de délibération I : Acquisition servitude et aménagements intérieurs

Estimation du coût d'acquisition totale selon offre de la Codha du 24 août 2017 avec l'adjonction des montants pour les travaux complémentaires présentés lors de l'audition du 4 juin 2018 et ses frais inhérents :

« Bâtiment » : prix d'acquisition de la servitude	Fr. 2'621'614
« Aménagements intérieurs » : travaux	<u>Fr. 1'535'560</u>
Coût « Bâtiment + travaux » TTC	Fr.
4'157'174	
Coût « Bâtiment + travaux » TTC (arrondi à)	Fr. 4'157'170
Frais d'enregistrement et émoluments du Registre foncier	Fr.
126'000	
Frais de notaire et divers	<u>Fr.</u>
<u>5'000</u>	
<u>Coût total de l'opération TTC</u>	<u>Fr. 4'288'170</u>

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

CFC	Libellé		
2	Bâtiment		
21	Gros œuvre 1		15'000
211.1	Echafaudages	15'000	
23	Installations électriques		205'000
233	Lustrerie	10'000	
235	Appareils courant faible (contrôle d'accès, intrusion, alarmes)	195'000	
25	Installations sanitaires		69'900
254	Installations sanitaires : sprinkler	46'400	
258	Agencements de cuisine	23'500	
26	Installation de transport		27'800
260	Plateforme élévatrice	27'800	
27	Aménagements intérieurs 1		294'150
271	Plâtrerie	32'550	
271.1	Plâtrerie : enduits et staff	66'850	
272.2	Ouvrages métalliques courants (serrurerie)	5'250	
273.0	Portes intérieures en bois	41'200	
273.1	Armoires murales, rayonnages, etc.	72'800	
273.2	Vitrages intérieurs en bois	30'100	
275	Systèmes de verrouillage	10'000	
276	Fermetures intérieures	35'400	
28	Aménagements intérieurs 2		368'378
281	Revêtements de sol	29'583	
281.0	Chapes	67'200	
281.6	Carrelages	1'650	
282	Revêtements de paroi (acoustiques)	103'600	
282.4	Faïence	9'450	
283	Faux plafonds	104'890	
285.1	Peinture intérieure	44'005	
287	Nettoyage du bâtiment	8'000	
5	Frais secondaires et comptes d'attente		
52	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		7'397
520	Echantillons, maquettes, reproductions, documents		
524	Reproduction de documents, tirages, héliographies	7'397	
56	Autres frais secondaires		4'000
561	Frais de surveillance par des tiers	2'000	
566	Pose de la première pierre, bouquet, inauguration	2'000	
58	Comptes d'attente provisions et réserves		43'668
583	Réserves pour imprévus	43'668	
59	Comptes d'attente pour honoraires		261'576
591	Architecte	161'726	
593	Ingénieur électricien	34'850	
595	Ingénieur sanitaire	5'000	
596.3	Physicien des constructions	10'000	
596.4	Acousticien	10'000	
597	Ingénieur en sécurité	40'000	
I.	COÛT TOTAL DE LA CONSTRUCTION (HT)		1'296'869

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

CALCULS DES FRAIS FINANCIERS

	+ TVA 7.7 %		99'859
II.	Coût total de la construction (TTC)		1'396'728
	+ Prestations CODHA (pilotage et risques)	9.94%	138'832
III.	PRIX DE VENTE "AMENAGEMENTS INTERIEURS" (TTC)		1'535'560

Projet de délibération II : Coûts de déménagement, acquisition de mobiliers et de matériels d'exploitation

Le coût total TTC de 120'000 francs demeure inchangé.

Projet de délibération III : Coûts de transfert et installation des équipements informatiques et de téléphonie

Le coût total TTC de 50'000 francs demeure inchangé.

Valeurs statistiques

Surface de plancher (SP)	706.50 m2
Surface nette (SN)	637.00 m2
Prix de l'acquisition + travaux d'aménagement :	
4'288'170 francs / 706.50 m2	6069 francs / m2

TABLEAUX RÉCAPITULATIFS DES COÛTS D'INVESTISSEMENT, DE FONCTIONNEMENT ET PLANIFICATION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Objet : Installation de l'unité d'art contemporain à l'Ecoquartier Jonction

A. SYNTHÈSE DE L'ESTIMATION DES COÛTS

	Montant	%
Délibération I		
Acquisition de la servitude (arrondi)	2'621'610	61 %
Frais d'enregistrement et émoluments du RF	126'000	3 %
Frais de notaires et divers	5'000	1 %
Coût des aménagements intérieurs	1'535'560	35 %
Coût total TTC (arrondi)	4'288'170	100 %
Délibération II		
Frais de déménagement et à acquisition de mobiliers et matériels d'exploitation	120'000	100 %
Coût total TTC	120'000	100 %
Délibération III		
Frais de transfert et d'installation des équipements informatiques et de téléphonie	50'000	100 %
Coût total TTC	50'000	100 %
Délibérations I+II+III	4'458'170	100%

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

B. IMPACT ANNUEL SUR LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT		
Service bénéficiaire concerné : Service culturel		
CHARGES		Postes en ETP
30 - Charges de personnel	0	-
31 - Dépenses générales (12'157.90+22'400)	34'600	
32/33 - Frais financiers (intérêts et amortissements)	197'600	
36 - Subventions accordées	0	
Total des nouvelles charges induites	232'200	
REVENUS		
40 - Impôts	0	
42 - Revenu des biens	0	
43 - Revenus divers	0	
45 - Dédommagements de collectivités publiques	0	
46 - Subventions et allocations	0	
Total des nouveaux revenus induits	0	
Impact net sur le résultat du budget de fonctionnement	-232'200	

C. PLANIFICATION ESTIMEE DES DEPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Année(s) impactée(s)	Dépenses brutes	Recettes	Dépenses nettes
Vote du crédit par le CM : 2018			
2018	4'458'170	0	4'458'170
Totaux	4'458'170	0	4'458'170

Au bénéfice de ce qui précède, nous vous invitons ; Mesdames les conseillères municipales, Messieurs, les conseillers municipaux, à approuver les projets de délibération ci-après.

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction**PROJET DE DELIBERATION I AMENDEE****LE CONSEIL MUNICIPAL,**

vu l'article 30, al. 1, lettre e) et k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la Codha aux termes duquel sera constituée une servitude d'usage exclusif au profit de la Ville de Genève, sur le droit de superficie N°4264, propriété de la Codha et sur la parcelle N°4210 de Genève Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, pour le prix de 4'157'174 francs ;

Vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition,

Sur proposition du Conseil administratif,

décide :

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à acquérir des locaux aménagés selon les besoins de l'unité d'art contemporain d'une surface de 706.5 m2 via l'octroi d'une servitude d'usage exclusif au profit de la Ville de Genève, sur le droit de superficie N°4264, propriété de la Codha et sur la parcelle N°4210 de Genève Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, sis chemin du 23-Août 5, pour le prix de 4'157'174 francs.

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4'288'170 francs (frais d'acte, droits d'enregistrement et émoluments compris) en vue de cette acquisition.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4'288'170 francs.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article 2 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2048.

Art. 5. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 6. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles concernées.

Art. 7. - L'opération ayant un caractère d'utilité publique le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction**PROJET DE DELIBERATION II**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 120'000 francs destiné à l'acquisition de mobiliers et de matériels d'exploitation et aux frais de déménagement de l'unité d'art contemporain au chemin du 23-Août 5.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 120'000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2026.

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

PROJET DE DELIBERATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Sur proposition du Conseil administratif,

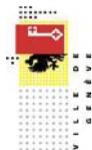
décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 50'000 francs destiné au transfert et l'installation des équipements informatiques et de téléphonie de l'unité d'art contemporain au chemin du 23-Août 5.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 50'000 francs.

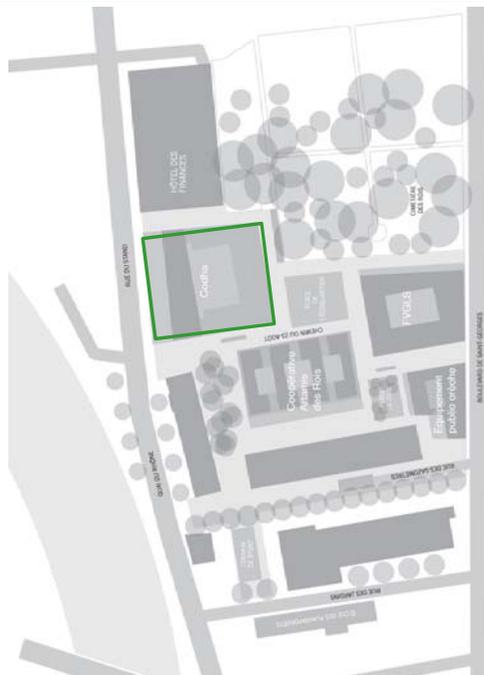
Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2026.

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction



ECOQUARTIER JONCTION

PR – 1280 Installation de l'Unité d'art contemporain dans les locaux au rez-de-chaussée et à l'entresol du bâtiment de la Codha, sis chemin du 23-Août 5



Ouverture de trois crédits d'un montant total de 4'370'300 francs :

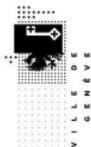
Délibération I : 4'200'300 francs destinés à l'acquisition de locaux via l'octroi d'une servitude d'usage exclusif

Délibération II : 120'000 francs destinés à l'acquisition de mobiliers et de matériels d'exploitation et aux frais de déménagement

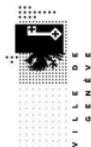
Délibération III : 50'000 francs destinés au transfert et à l'installation des équipements informatiques et de téléphonie

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

2.

**INTRODUCTION****Enjeux:**

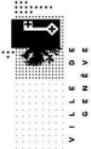
- Organisation interne du Bâtiment d'art contemporain (BAC) au niveau de son accueil et de sa visibilité, mais également vis-à-vis de la coordination et de la répartition des espaces entre les entités principales le constituant, soit le Musée d'art moderne et contemporain (Mamco), le Centre d'art contemporain (CAC), le Centre de la photographie Genève (CPG), l'Unité d'art contemporain, la Médiathèque et «Le Commun».
- Projet de redistribution de certains espaces du Bâtiment d'art contemporain: rénovation et réhabilitation du BAC: conditions réunies.
- Le déménagement des locaux administratifs et de la médiathèque du FMAC dans le nouvel Ecoquartier à la Jonction est une condition préalable pour que ce projet puisse se réaliser dans la mesure où des espaces doivent être libérés pour mettre en place le programme précité, le BAC n'étant pas extensible.



3.

INTRODUCTION**Opportunité du déménagement:**

- Le Département de la culture et du sport souhaite déménager les locaux de l'Unité d'art contemporain dans un espace initialement réservé pour créer un forum participatif au sein du bâtiment de la Codha dans l'Ecoquartier Jonction.
- Le projet a été soumis au Comité d'attribution immobilière (Coatrim) qui s'est prononcé favorablement en date du 17 décembre 2013, puis au Conseil administratif. Ainsi, en date du 11 mai 2016, le Conseil administratif a pris acte: – qu'il n'y a pas lieu de réaliser un espace de forum dans l'immeuble de la Codha; – du préavis favorable du Coatrim du 17 décembre 2013 pour l'installation de l'Unité d'art contemporain dans ce quartier. – et a approuvé l'installation de l'Unité d'art contemporain dans ces locaux.
- La Codha n'a pour sa part pas prévu d'autre affectation et se félicite de la proposition d'installer l'Unité d'art contemporain au sein de son bâtiment.



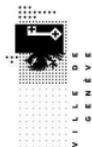
4.

RAPPEL RELATIF AU BÂTIMENT D'ART CONTEMPORAIN

Acquisition en 1989 - rénovation sommaire en 1994

Répartition des locaux entre:

- le MAMCO (un peu moins de la moitié du bâtiment)
- le Centre d'art contemporain (environ le quart du bâtiment)
- le Fmac (100 m² au 4^{ème} étage)
- le Musée de l'automobile Jean Tua (environ le quart du bâtiment)



5.

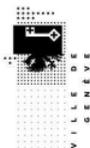
RAPPEL RELATIF AU BÂTIMENT D'ART CONTEMPORAIN

En 2006, départ du Musée de l'automobile Jean Tua;

Réutilisation de ces espaces pour des usages communs entre les institutions réunies au sein de la Fondation pour l'art moderne et contemporain (FAMC);

Puis finalement dès 2009, une nouvelle répartition des espaces entre:

- le Centre pour la photographie (bureau et espace d'exposition) qui arrive au BAC,
- une salle de projection et des locaux "Le Commun" au rez et à l'étage mis à disposition des acteurs culturels genevois, conformément à la M-724 votée par le Conseil municipal,
- le Fmac qui s'agrandit au rez-de-chaussée pour créer la médiathèque.



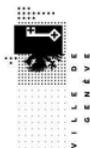
6.

RAPPEL RELATIF AU BÂTIMENT D'ART CONTEMPORAIN

Crédit d'étude (PR-790) voté en janvier 2011 mis en attente: contexte tendu des investissements en 2012 et désaccord entre les institutions quant au programme de réaménagement.

Problématique du BAC:

un constat avéré sur la durée: la nécessité de libérer des espaces ou d'en trouver dans les locaux voisins pour satisfaire les besoins des institutions, à savoir créer une véritable structure d'accueil des publics (entrée et billetterie commune, espace de médiation, librairie, café, un espace dédié à l'exposition des oeuvres de grands formats).



7.

RAPPEL RELATIF AU BÂTIMENT D'ART CONTEMPORAIN

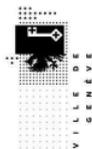
La Déclaration conjointe signée en 2013 entre la Ville et le Canton de Genève met en évidence les besoins du Mamco.

- Une première opportunité en 2013 dans le bâtiment J voisin appartenant à la CPEG s'avère irréalisable.
 - Une deuxième opportunité se présente la même année à l'Ecoquartier Jonction avec l'espace réservé initialement à un forum participatif dans l'immeuble de la Codha.
- **C'est cette proposition qui donne lieu à la PR-1280.**

Par ailleurs, les nouvelles présidences et directions des deux institutions principales que sont le Mamco et le CAC permettent d'instaurer une nouvelle dynamique et de nouvelles collaborations-synergies.

→ **Le projet de déplacer le Fmac à l'Ecoquartier est lancé dans le but également d'aboutir à la rénovation et à la réhabilitation du BAC.**

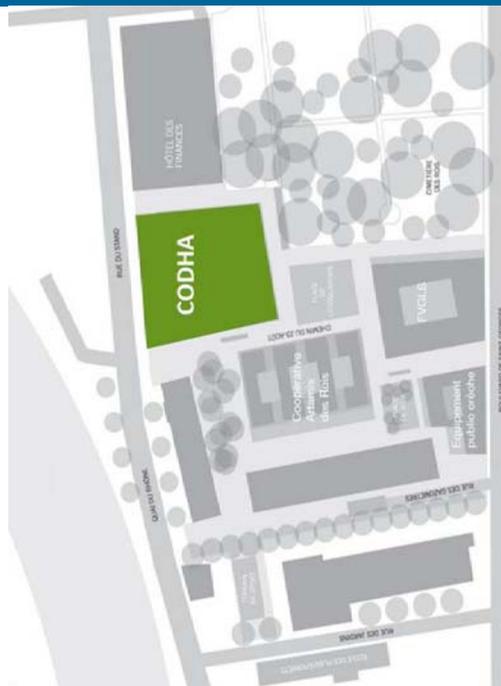
Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction



8.

MONTAGE DE L'OPERATION

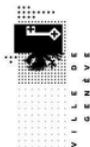
Acquisition des locaux aménagés



La Codha, au bénéfice d'un droit de superficie, est en charge de la réalisation de l'intégralité du bâtiment, en cours de construction.

La Ville de Genève se porte acquéreur de locaux vendus clé en main de ces locaux situés, au rez-de-chaussée et à l'entresol du bâtiment de la Codha.

Les surfaces concernées étant parties intégrantes du DDP, l'acquisition de ces locaux aménagés s'opérerait via l'octroi à la Ville de Genève d'une servitude d'usage exclusif d'une surface de 706.5 m², pour le prix de de 4'069'319 francs.



9.

DESCRIPTION DU PROJET

Le FMAC répartirait ses services sur une surface totale de 706,5 m²:

- dont 382m² dédiés au public (salle de présentation de la collection du FMAC, Médiathèque, médiation, la salle de projection, le studio de numérisation), accessible de plain-pied;
- et une partie administrative sur deux niveaux pour distribuer les 12 postes de travail et la salle de conférence, le stockage des archives.

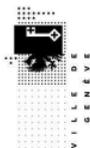
Une connexion entre ces deux espaces sera assurée par une mezzanine, reliant les bureaux à l'espace public.

Deux entrées distinctes permettront d'avoir accès à l'Unité d'art contemporain:

- l'une avec un guichet se destinant à la réception (artistes pour les demandes de soutien et autres missions administratives du FMAC);
- la seconde permettant au public d'avoir accès à la présentation des collections – ce second espace permet une visibilité des œuvres de la collection en tout temps.

Cette répartition en deux espaces distincts apportera une clarté quant aux différentes missions de l'Unité art contemporain : partie administrative (soutien aux artistes,...) et partie publique (collection).

10.



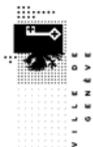
DESCRIPTION DU PROJET

Enjeu Culturel et équipements du nouveau quartier:

L'intérêt d'implanter une institution culturelle dans le contexte de l'Ecoquartier de la Jonction permettra de sensibiliser particulièrement les habitant-e-s du quartier à l'art contemporain et présentera une plus-value pour le quartier.

Si le crédit est voté, les travaux d'aménagements de ces locaux pourront être menés et nécessiteront plusieurs mois. Dès lors, l'emménagement du FMAC pourrait donc avoir lieu dans le courant de l'année 2019.

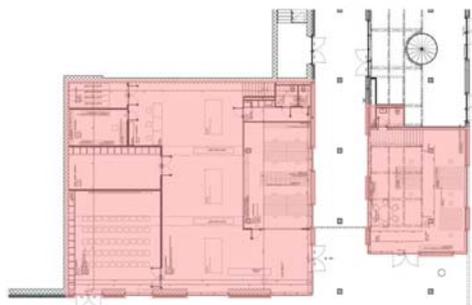
Le Commun dédié aux curateurs-trices indépendant-e-s sera maintenu dans le BAC avec un espace affecté distinct du reste du BAC et un accès indépendant.



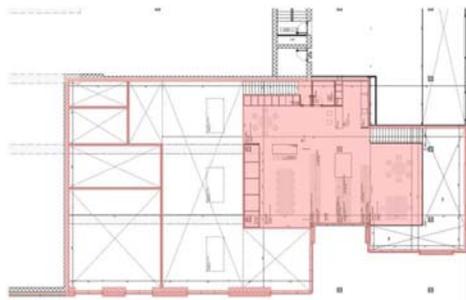
11.

DESCRIPTION DE L'OUVRAGE ET DESCRIPTIF DES TRAVAUX

Aménagements intérieurs



rez-de-chaussée

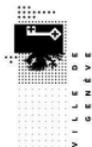


entresol

Le projet architectural, permettant de loger les activités de l'unité d'art contemporain à l'Ecoquartier, consiste en l'aménagement de deux arcades reliées par une mezzanine, sises au rez-de-chaussée de l'immeuble de logements de la Codha.

Les deux espaces sont accessibles depuis la place du Forum de l'Ecoquartier et la rue du Stand à travers des couloirs publics desservant les arcades commerciales. Les entrées des appartements de la Codha se trouvent aux étages supérieurs.

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

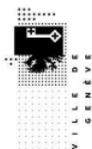


12.

CRÉDITS

Délibération I : Acquisition servitude et aménagements intérieurs

<u>Estimation du coût d'acquisition total</u>	<u>Montants</u>
• « Bâtiment » : prix d'acquisition de la servitude	2'621'614
• « Aménagements intérieurs » : travaux	1'447'705
	4'069'319
• Frais d'enregistrement et émoluments du Registre foncier	126'000
• Frais de notaire et divers	5'000
TOTAL DU CRÉDIT DEMANDÉ (TTC)	4'200'300

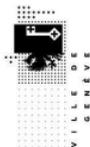


13.

SYNTHESE

Fonctionnement / organisation	<ul style="list-style-type: none"> • Entrée depuis la place publique du quartier, avec 2 entrées : accueil au guichet du Fonds + entrée du public • Espaces de travail en connexion avec espace dédié au public • Visibilité du Fonds (autonomie et vitrine sur place publique) • Accessibilité du Fonds avec les 2 entrées au rez-de-chaussée depuis la place du quartier
Espace dédié au public	<ul style="list-style-type: none"> • 382m2 de surfaces dédiées au public, permettant la médiation, présentation des œuvres et médiathèque • Hauteur de 5.5m • Espace se situe au rez-de-chaussée avec vitrine vers la rue intérieure • Très peu de lumière naturelle
Synergie avec le quartier	<ul style="list-style-type: none"> • Le Fonds intègre un nouveau quartier dans lequel il peut développer un ancrage avec la population • La situation géographique du lieu se situe dans le secteur de la Jonction, soit proche des partenaires du Fonds (l'Usine, Espace Kugler, quartier des bains, etc.) • Potentiel de partenariat avec les occupants du quartier (cinéma, galerie, parascolaire, associations locales, etc.) avec une place publique qui peut être utilisée par le Fonds pour des événements
Surface	<ul style="list-style-type: none"> • 706.5m2 (brut)
Date d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> • 2019

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction



14.

ART CONTEMPORAIN: SYNERGIES

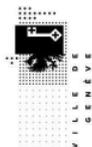
- Evénements importants mis en place avec les musées genevois: ("False Friends" au MAH, "M-Selection" au Rath, .Fang Lijun à l'Ariana, le développement d'Art Genève, en plus de l'activité du Mamco et du CAC), développement de l'activité "FMAC mobile" du Fond municipal d'art contemporain,
- concours des acteurs publics à ArtGenève, dont les participations du FMAC et du FCAC,
- nombreux projets d'art dans l'espace public (Silos à sel, Frankenstein, la double horloge à la Rue Lissignol, les Réverbères de la Mémoire, etc.),
- publication récente du substantiel catalogue des acquisitions du FMAC,
- vitalité de la scène indépendante (entre autre par la Biennale «BIG»)



C'est d'ailleurs dans le prolongement de cette politique du FMAC à la rencontre des publics, que l'opportunité de M. Chat s'est présentée.

15.

IMPACT SUR LE BAC



Ce projet doit principalement permettre aux institutions du BAC d'accroître leurs publics et de faire rayonner Genève hors de ses frontières.

Les synergies particulières qui existent entre un centre d'art, qui examine l'actualité des scènes artistiques internationales, et un musée qui en enregistre les traits les plus saillants au sein d'une organisation historique, entre un lieu de production et un musée dotée d'une collection publique, peuvent être développées dans l'optique de faire du BAC un pôle d'attraction pour la scène artistique suisse.

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

M^{me} Christina Kitsos, rapporteuse (S). Cet objet concerne l'Unité d'art contemporain, en charge du Fonds municipal d'art contemporain (FMAC) actuellement abrité au Bâtiment d'art contemporain (BAC), où il fait partie d'un ensemble: il faut savoir qu'il y a aussi le Musée d'art moderne et contemporain (MAMCO), le Centre d'art contemporain (CAC), le Centre de la photographie Genève (CPG) et le centre d'expositions Le Commun. L'idée de la proposition PR-1280 est d'installer l'Unité d'art contemporain dans les locaux du bâtiment de la Coopérative de l'habitat associatif (Codha), dans l'écoquartier de la Jonction qu'on appelle le Carré-Vert.

L'origine de ce projet de déménagement est le constat qu'il manque de la place au BAC pour organiser un véritable accueil du public. Plusieurs objectifs ont été développés en commission à ce sujet: avoir une billetterie commune, des espaces de médiation, une librairie, une cafétéria, des espaces d'exposition.

Aux trois crédits demandés pour effectuer le déménagement de l'Unité d'art contemporain dans des conditions adéquates répondent trois enjeux étudiés en commission des arts et de la culture. Le premier est la réorganisation du BAC. Comme je l'ai dit, l'idée est d'avoir une meilleure visibilité, un meilleur accueil du public et une meilleure répartition des espaces. Le deuxième enjeu est la redistribution de certains espaces grâce à la rénovation du BAC. Le troisième enjeu est le déplacement du FMAC au bâtiment de la Codha afin de distinguer l'axe administratif de l'axe lié au public. Pour que la Ville puisse réaliser ce travail, les espaces nécessaires doivent être libérés au BAC; c'est justement ce qui est proposé dans la proposition PR-1280.

La commission s'est rendue dans les futurs locaux de l'Unité d'art contemporain au Carré-Vert pour visiter les lieux. Plusieurs problèmes ont été soulevés, dont les trois principaux sont les suivants: le manque de lumière, les extincteurs contre les incendies accrochés au plafond – ce qui rendrait difficile le stockage des collections – et même la grandeur des portes. Nous nous sommes demandé si une œuvre trop grande pour passer les portes pourrait être exposée! Le Conseil administratif a apporté des réponses à ces questions. La problématique de l'accès pour les personnes à mobilité réduite a aussi beaucoup inquiété la commission.

Parmi les plus-values du projet, la nécessité de développer une synergie à la Jonction a été mise en avant, notamment en raison de la proximité du quartier des Bains, de l'espace Kugler et de l'Usine. Beaucoup d'associations locales sont actives à cet endroit. Il y a également quelque chose à faire dans le domaine du parascolaire et de la médiation culturelle, des galeries, etc.

Suite à ces échanges, nous avons reçu le double amendement du Conseil administratif et une confirmation de l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) allant dans le sens de ce qui était demandé par la commission. Le vote de celle-ci s'est résumé à l'acceptation à l'unanimité de la proposition telle qu'amendée par le Conseil administratif.

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

Premier débat

M^{me} Michèle Roulet (PLR). La rapporteuse a donné les éléments les plus importants du dossier, je ne les répéterai donc pas. Il faut savoir que cela fait plus de trois ans que ces locaux de la Codha sont réservés en vue du déménagement du FMAC. La rapporteuse l'a dit: ce projet est extrêmement important, car il a un double enjeu, pourrait-on dire.

D'une part, pour le FMAC, le bâtiment du Carré-Vert est beaucoup plus approprié que le lieu actuel au BAC, où il n'est pas du tout adéquat d'avoir des bureaux au rez-de-chaussée alors que des expositions pourraient s'y tenir. Par ailleurs, le déménagement dans l'arcade de la Codha est approuvé par toutes les parties, y compris par la responsable de l'Unité d'art contemporain, pour les raisons suivantes: l'amélioration des conditions de travail des collaborateurs, un gain de surface de 200 à 250 m² par rapport aux locaux actuels, l'implantation d'un projet culturel dans le nouveau quartier qu'est l'écoquartier de la Jonction. Le rôle du FMAC ne sera pas d'y faire des expositions, mais de mettre en valeur ses collections et de faire un travail de médiation, ce à quoi son nouvel espace sera beaucoup plus approprié.

D'autre part, si ce déménagement représente donc un enjeu extrêmement important pour le FMAC, un enjeu prioritaire aussi concerne le BAC, qui doit absolument être réaménagé. La rapporteuse l'a signalé. En effet, les 600 m² libérés donneront une bonne marge de manœuvre pour repenser les espaces du MAMCO et du CAC, qui se réjouissent de pouvoir mettre en route un très beau projet. Actuellement, les institutions du BAC sont dans une situation extrêmement difficile: le MAMCO et le CAC subissent des limitations dans la distribution de l'espace, l'entrée est étriquée et peu claire, on manque de place pour organiser un véritable accueil du public. Leur ambition est de mutualiser certains services et d'avoir une billetterie commune ainsi que des espaces de médiation pour accueillir le public, de mener des activités dans des espaces adéquats, d'ouvrir une librairie, une cafétéria et un lieu d'exposition pour les œuvres de grand format. Ce projet est en attente depuis des années, alors qu'il dispose de plusieurs soutiens privés.

Il faut savoir que, si la question du déménagement du FMAC n'est pas réglée, il y a un risque que ce magnifique projet soutenu grâce à des fonds privés soit anéanti. Pour rappel, près de la moitié du budget du MAMCO vient de fonds privés. Il y a donc des partenaires prêts à apporter un soutien substantiel à cette rénovation du BAC et le déménagement du FMAC donnerait pour ce faire une marge de manœuvre absolument indispensable. Il faut bien comprendre qu'il y a une sorte d'effet domino entre la mise à niveau du BAC et le déménagement du FMAC à la Codha.

Comme l'a dit également la rapporteuse, la proposition PR-1280 a été votée à l'unanimité par la commission des arts et de la culture, de même que le double

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

amendement demandé au Conseil administratif concernant notamment l'élève-
teur pour permettre aux collaborateurs d'accéder à la mezzanine dans le bâtiment
de la Codha au Carré-Vert. Pour ces raisons, nous invitons le plénum à voter oui
à l'unanimité, à l'instar de la commission.

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve). J'interviens pour rebondir sur ce qui vient
d'être dit. Bien sûr que le BAC est concerné par le déménagement du FMAC
au Carré-Vert! Mais les crédits demandés dans la proposition PR-1280, soit une
somme totale de plus de 4 millions de francs, sont destinés à l'achat et à l'aména-
gement des locaux du bâtiment de la Codha pour y loger le FMAC.

Lorsque nous avons visité les lieux, nous avons été quelque peu surpris par
le manque de lumière, l'immensité de l'espace disponible et, surtout, les futures
conditions de travail des collaboratrices et des collaborateurs de l'Unité d'art
contemporain dans cet espace, vu le peu de lumière. Nous nous sommes interro-
gés à ce sujet et avons demandé à l'OCIRT de nous donner un avis sur la ques-
tion, compte tenu du fait que la majorité des collaboratrices et des collaborateurs
de l'Unité d'art contemporain allaient travailler dans un espace presque borgne.
L'OCIRT a donné son aval en demandant que des pauses supplémentaires soient
prévues, afin que le personnel puisse quand même avoir accès à la lumière du
jour de temps en temps.

En outre, l'installation d'une plateforme élévatrice pour permettre aux per-
sonnes à mobilité réduite travaillant dans l'administration du FMAC d'accéder à
la mezzanine a été prévue. Moyennant les aménagements décrits dans le double
amendement du Conseil administratif, les Verts ont accepté la proposition PR-1280
en commission des arts et de la culture et proposent au plénum de faire de même
ce soir.

M^{me} Christina Kitsos (S). J'aimerais donner rapidement la position du
Parti socialiste. Des éléments très importants ont été évoqués par M^{me} Rouillet
et M^{me} Theubet et nous nous inscrivons vraiment dans le sens de ce qu'elles ont
dit.

Je soulèverai brièvement trois points. Le premier est la volonté d'amélior-
er les conditions de travail des collaborateurs et des collaboratrices de l'Unité
d'art contemporain. Malgré toutes les imperfections relevées dans le bâtiment
de la Codha, nous affrontons le principe de réalité en admettant que les locaux
actuels du BAC sont moins adéquats à cet égard. Les nouveaux locaux permet-
tront notamment d'organiser le travail différemment puisque, comme on l'a vu,
la répartition des espaces prendra en compte les deux dimensions administrative
d'une part, d'accueil du public d'autre part.

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

Le deuxième point est l'existence du nouveau quartier du Carré-Vert et l'importance d'y avoir une institution culturelle forte, ouverte, permettant de faire un travail de maillage social.

Je passe au troisième point que je voulais soulever. On a pu développer autour du projet de rénovation du BAC certaines synergies, notamment avec des soutiens privés. Si on ne réglait pas rapidement la question du déménagement du FMAC, cela aurait un impact négatif sur l'obtention de ces fonds privés, puis sur tout le programme élaboré qui doit en principe être mis en place durant l'année 2019. Nous souhaitons donc que le Conseil municipal vote ce soir ce projet, afin d'avoir cette double opportunité tant pour le FMAC que pour les institutions du BAC.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). Tout a été dit ou presque. Je rappelle juste ce que vous savez déjà, Mesdames et Messieurs: Genève jouit actuellement d'une belle réputation au sein des milieux de l'art contemporain à l'échelle internationale. Cette réputation s'est construite autour de grandes institutions tel le MAMCO, mais aussi grâce au dynamisme des galeristes installés dans le quartier des Bains, ainsi qu'à l'engagement et au soutien continu de nombreux mécènes.

Aujourd'hui, nous arrivons à un tournant. On a dit que l'enjeu principal de ce déménagement était en fait de libérer de l'espace au BAC pour le MAMCO et les autres institutions mentionnées. On a dit aussi que c'était nécessaire pour assainir le bâtiment, qui est pollué. Cet assainissement est attendu depuis longtemps! Or il faut libérer l'espace pour pouvoir y procéder. Les 600 m² dégagés par le départ du FMAC permettront en outre d'aménager un lieu d'accueil commun au CAC et au MAMCO, ainsi qu'une librairie et un café, afin de proposer enfin un accueil du public digne de ce nom au sein de cette grande institution. Il s'agit également d'accompagner la dynamique positive et les synergies créées avec la nouvelle direction du MAMCO entre ledit MAMCO et le CAC. Cette rénovation fera évidemment l'objet d'une proposition du Conseil administratif, en temps utile, mais nous savons déjà que des privés participeront de manière importante à son financement. Justement, le Parti démocrate-chrétien est attentif au calendrier!

Dans ce sens, l'opportunité qui s'est présentée d'installer l'Unité d'art contemporain dans le bâtiment de la Codha était a priori intéressante, vu la proximité avec le quartier des Bains, l'espace Kugler et l'Usine. Il est vrai que la visite sur place s'est avérée un peu décevante, comme l'ont dit mes collègues précédemment, les nouveaux locaux présentant plusieurs défauts, dont notamment le manque de luminosité non seulement pour les employés de l'Unité d'art contemporain, mais aussi pour la présentation d'œuvres dans cet espace. Cependant, le Conseil administratif a déposé un double amendement pour améliorer la situation et répondre à nos préoccupations.

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

Il faut dire que ce déménagement comporte toutefois un certain nombre d'avantages non négligeables. L'Unité d'art contemporain gagnera 250 m² par rapport aux locaux actuels et pourra valoriser sa collection. Aujourd'hui, elle n'a pas la possibilité d'exposer les œuvres du FMAC, qui sont placées directement dans le dépôt. Le nouvel espace dans le bâtiment de la Codha permettra de montrer les œuvres avant de les mettre au dépôt. Par ailleurs, l'équipe de l'Unité d'art contemporain pourra effectuer un travail de médiation autour de la collection et faire découvrir également de jeunes artistes, ce qui est vraiment intéressant.

Parmi les avantages, je cite encore la proximité d'une place publique adjacente – elle n'est certes pas très attrayante à l'heure actuelle, mais le déménagement du FMAC sera l'occasion d'y organiser des événements culturels susceptibles de contribuer au développement et à la valorisation de l'art dans l'espace public en le rendant plus accessible.

Pour toutes ces raisons, le Parti démocrate-chrétien soutient la proposition PR-1280 et vous invite à faire de même, Mesdames et Messieurs.

M^{me} Ariane Arlotti (EàG). Tout le monde est d'accord et le groupe Ensemble à gauche est ravi également de voter ce soir la proposition PR-1280, malgré les petites surprises qu'on a eues lors de la visite du bâtiment de la Codha au Carré-Vert.

Le déménagement du FMAC libérera 600 m² au BAC, permettant aux institutions d'art contemporain qui s'y trouvent de «respirer» en disposant de cet espace. Le FMAC, lui, verra sa surface disponible augmenter de plus de 200 m² et pourra vraiment accueillir le public en montrant une partie de la collection, ainsi que les nouvelles acquisitions qui seront visibles rapidement. Nous savons qu'un tiers des œuvres du FMAC sont prêtées – or cette proportion pourrait être accrue, car il y a une réelle demande à Genève.

Je ne m'étendrai pas sur les petites absurdités des nouveaux locaux comme les dimensions des portes, lesquelles sont relativement normales et ne permettent pas le passage des œuvres monumentales, mais ce problème ne concerne qu'une dizaine de pièces de la collection du FMAC. Les sprinklers seront déplacés pour un coût supplémentaire de 50 000 francs. De plus, une plateforme élévatrice sera installée afin de permettre aux personnes à mobilité réduite d'accéder à la mezzanine, ce qui occasionnera un supplément de 30 000 francs. Bien sûr, nous accepterons ces deux dépenses complémentaires. On peut même considérer qu'on aura économisé 100 000 francs, vu que la porte d'entrée ne sera pas changée. Nous voterons donc ce soir la proposition PR-1280 amendée.

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Je voulais encore ajouter un ou deux points. Il a été signalé à plusieurs reprises qu'il ne s'agissait pas seulement de libérer de l'espace au BAC, mais aussi d'améliorer vraiment les conditions de travail de l'Unité d'art contemporain. Je rappelle que son but n'est pas d'organiser des expositions – ce ne sont pas des curateurs – mais de mettre en valeur les collections municipales et de faire un travail de médiation.

On a beaucoup entendu dire également que plusieurs membres de la commission des arts et de la culture avaient été un peu déçus par le nouvel espace réservé au FMAC au Carré-Vert. Mais c'est un bâtiment moderne magnifique, situé dans cet écoquartier qui est un nouveau quartier vivant! Si les commissaires – pour certains – ont été quelque peu «refroidis» par cette visite, rappelons qu'elle a eu lieu dans les conditions «brutes» d'un chantier en cours. Les lieux n'étaient donc pas des plus agréables, puisque les puits de lumière n'avaient pas encore été ouverts et que les couloirs d'accès, les faux plafonds blancs, les vitrages et l'éclairage n'étaient pas encore terminés. Suite à cette visite qui en a refroidi quelques-uns, des explications nous ont été données et nous nous sommes rendu compte que les conditions pour le FMAC seraient vraiment meilleures qu'au BAC. D'ailleurs, la responsable de l'Unité d'art contemporain est tout à fait enthousiaste à la perspective de ce déménagement, de même que le personnel.

Tels sont les points que je voulais ajouter. Bien sûr, le Parti libéral-radical votera également en faveur de la proposition PR-1280.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous avons évidemment examiné ce projet en détail. Sans nier la nécessité du déménagement du FMAC, nous nous apercevons quand même que les nouveaux locaux au Carré-Vert ne sont finalement pas si adéquats qu'on veut bien le dire. Même le personnel de l'Unité d'art contemporain est très circonspect à cet égard. Certains employés n'auront pas tellement de lumière du jour, alors on compensera – paraît-il – par des pauses supplémentaires. Youpi! On fait des nouveaux locaux qui vont nous coûter le lard du chat – passez-moi l'expression – soit près de 4,4 millions de francs, et ce n'est même pas ce qu'il y a d'idéal pour le personnel! L'OCIRT a accepté ça presque à contrecœur, semble-t-il. Il y a là quelque chose que je ne comprends pas!

De plus, le projet initial n'était pas complet, puisque la commission a visiblement dû voter certaines dépenses supplémentaires, entre autres pour déplacer les sprinklers, comme on l'a dit tout à l'heure. J'en passe et des meilleures! Rien n'était prévu pour les personnes à mobilité réduite! On foncerait tête baissée dans la signature d'une sorte de droit de superficie – à savoir une servitude d'usage – de nonante-neuf ans pour 4,4 millions de francs! En fait, on subventionnerait la Codha pour construire son immeuble à hauteur de 4,4 millions de francs... Pourquoi pas?

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

Encore que ça me paraît exagéré. Je crois qu'une location aurait été plus adéquate: non seulement on peut s'en défaire mais, quand on loue des locaux, c'est celui qui encaisse le loyer qui fait les aménagements nécessaires – ou alors, si c'est le locataire qui se charge des travaux, le loyer sera beaucoup plus bas.

Dans le cas présent, cette servitude d'usage nous coûtera très cher et je la trouve inadéquate. Je le répète: au fond, on versera 4,4 millions de francs à la Codha, ce qui arrangera ses comptes pour l'immeuble concerné. Non! Il y a là quelque chose qui ne joue pas! Nous sommes mis devant le fait accompli et nous n'avons pas vraiment d'autre choix que de voter ce projet, mais... il n'est pas bon du tout!

Pour ma part, je me pose des questions. A la séance de 17 h 30, nous avons débattu de la proposition PR-1254 sur la rénovation de la passerelle de l'Ile, or rien n'avait été prévu pour les personnes à mobilité réduite. Nom de bleu! Nom d'une pipe! Qui c'est qui fait le boulot? les fonctionnaires de la Ville ou le Conseil municipal? Il y a là quelque chose d'anormal!

Avec la proposition PR-1280, on constate le même problème: comme pour la passerelle de l'Ile, c'est la commission qui a fait le boulot – enfin, disons qu'elle a terminé le travail. Alors, soit cette proposition était bâclée, soit on veut aller trop vite, soit la Codha a absolument besoin de ces 4,4 millions de francs et ça commence à urger, parce qu'elle est dans le rouge... Je n'en sais rien! On ignore ce qu'il en est, toujours est-il qu'il y a quelque chose qui ne joue pas! Alors, oui à un déménagement du FMAC, puisqu'il semble qu'il ait besoin de nouveaux locaux, mais ceux du Carré-Vert ne sont pas forcément plus adéquats que les anciens au BAC! Enfin... Je crois qu'on n'a pas tellement le choix...

Une voix. Le Mouvement citoyens genevois a voté oui en commission!

M. Daniel Sormani. Mais oui! Le Mouvement citoyens genevois a accepté ce projet en commission, parce qu'on est mis devant le fait accompli et qu'on n'a pas le choix! Eh bien, nous voterons oui ce soir aussi, mais vraiment à contrecœur! (*Brouhaha.*) Vous pouvez me lire tout ce que vous voulez dans le rapport de commission, Mesdames et Messieurs, si on ne peut plus parler pendant les séances plénières du Conseil municipal, il faut les supprimer! Je vous y invite, Monsieur le président! On votera par e-mail et on ne dira plus rien! De toute façon, on se fait bourrer le mou tous les jours par le Conseil administratif... (*Brouhaha.*) Oui, oui! On ne nous dit pas toute la vérité et vous le savez bien! Ça se répète encore avec la proposition PR-1280! Dans ce parlement – qui n'en est pas un, puisque nous sommes un délibératif – on nous traite déjà par-dessus l'épaule mais, en plus, on nous raconte des bobards! On ne nous dit simplement pas tout! Ensuite, on est mis devant le fait accompli et on doit voter!

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

C'est une mauvaise proposition, qui a été mal «réparée»! Malheureusement, on n'a pas d'autre choix que de la voter. Mais dans notre groupe, certains ne participeront pas au vote et iront plutôt à la buvette... J'ai dit! (*Rires.*)

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je sens qu'on se dissipe...

M. Pierre Scherb (UDC). L'Union démocratique du centre est un peu dans la même situation que le Mouvement citoyens genevois... (*Rires.*) Nous avons constaté que les nouveaux locaux du FMAC étaient situés à l'entresol et qu'ils s'avéraient problématiques à cause du manque de lumière, notamment, mais surtout de leur insuffisance en termes d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Cette opération prévoit de constituer une servitude d'usage sur nonante-neuf ans; il faudra payer un montant de 4,4 millions de francs à la Codha. Nous pensons qu'il s'agit vraiment là d'une subvention déguisée! Cependant, comme je l'ai déjà dit, nous ne voyons pas comment faire autrement que de voter la proposition PR-1280, car nous avons les mains liées. Nous l'accepterons donc...

Une voix. On peut s'abstenir!

M. Jean-Philippe Haas (MCG). J'ai eu la chance et l'honneur de siéger à la commission des arts et de la culture, l'année passée, lorsqu'elle étudiait la proposition PR-1280. J'ai donc eu l'occasion de visiter les nouveaux locaux du FMAC au Carré-Vert – enfin... au lieu d'employer ce terme, je qualifierais plutôt ça de blockhaus! Il est simplement inadmissible qu'on puisse mettre du personnel dans un tel lieu. Mais les citoyens auront le loisir de se rendre au rez-de-chaussée du bâtiment de la Codha au Carré-Vert et de constater qu'il a été «très bien» conçu – la preuve: les portes de 2,5 m de haut ne permettent même pas de faire entrer certaines œuvres à l'intérieur! J'ai posé plusieurs questions sur ce point en commission, pour demander si le Conseil administratif ne comptait pas aménager éventuellement des portes un peu plus grandes. On m'a répondu que ça coûterait beaucoup plus cher...

Quant au personnel, il travaillera sur une mezzanine. Très bien, mais on y accèdera par des escaliers! Cela a déjà été signalé. J'ai soulevé la problématique en demandant si la Ville de Genève désavouait les personnes à mobilité réduite. En effet, au sein du personnel de l'Unité d'art contemporain, il y aura peut-être des employés qui travailleront en chaise roulante. Eh bien, ils ne pourront tout simplement pas le faire à cet endroit – à moins que l'on ne construise un ascenseur.

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

Tout le projet a donc été conçu de manière scandaleuse! Sans compter que l'endroit est situé à côté d'établissements nocturnes assez «chauds» et bruyants. Se posera aussi le problème des dealers – il se pose déjà maintenant, d'ailleurs, puisque des habitants du quartier ont déménagé à cause de ça! Des tenanciers de restaurants ont tenté de signer des baux, mais ils ont malheureusement renoncé en voyant que les alentours étaient mal fréquentés. Derrière les nouveaux locaux du FMAC, il y a une petite place qui ne sera évidemment pas éclairée la nuit... Mais je vois que M. Kanaan a appuyé sur le bouton de demande de parole, il va donc nous expliquer comment la police municipale interviendra pendant la nuit...

En tout cas, je plains vraiment le personnel qui devra travailler là-bas! Il n'a pas pu s'exprimer, si ce n'est par l'intermédiaire de la responsable de l'Unité d'art contemporain qui a pris la parole en commission pour dire que le personnel avait effectivement envie de déménager, car les locaux actuels n'étaient plus adaptés – mais ce n'est en tout cas pas pour aller travailler dans un blockhaus! Je vous assure, Mesdames et Messieurs de la gauche qui étiez les premiers à vouloir mettre à disposition nos bunkers pour les réfugiés politiques, on aurait honte de mettre ces réfugiés dans les nouveaux locaux du Carré-Vert!

Evidemment, je pense que M. Kanaan va me désavouer avec tout le panache qu'on lui connaît... En tout cas, il est très clair que je m'abstiendrai sur cet objet. Je ne me désolidariserai pas de mes collègues, étant donné que la proposition PR-1280 a été votée par la commission des arts et de la culture en septembre 2018, alors que je n'y étais plus – mais si j'en avais encore fait partie, je me serais fermement opposé à ce projet trop cher et mal ficelé. Une fois de plus, c'est les citoyens qui doivent payer des aménagements complètement aberrants!

M. Sami Kanaan, maire. Je remercie le Conseil municipal pour l'attention qu'il a accordée à ce dossier, notamment au sein de la commission des arts et de la culture. Nous y avons eu des échanges intéressants et importants. Je ne reviendrai pas là-dessus, les différents intervenants l'ayant rappelé au cours de ce débat.

Je voulais juste souligner que ce projet fait partie d'une démarche plus large d'évolution de la manière dont sont organisées l'implantation et la localisation des différents acteurs de l'art contemporain à Genève. Aujourd'hui, le FMAC est géré depuis le BAC à la rue des Bains. Tout le monde l'a relevé: la situation actuelle est simplement inacceptable, que ce soit pour le personnel, les visiteurs ou les collections, bien sûr. Ce constat est évidemment aussi valable pour le MAMCO, le CAC et le CPG. Le BAC est un bâtiment magnifique, mais il faut impérativement le rénover.

Je pourrais comparer notre stratégie à un jeu de domino géant par lequel nous essayons de trouver les bonnes réponses. Le déménagement du FMAC offrira

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

non seulement au service des locaux adéquats – j'y reviendrai – mais permettra aussi de faire bouger les paramètres du BAC afin de préparer la suite. C'est pour bientôt, d'ailleurs, pour très bientôt! J'ai rencontré récemment les responsables du MAMCO, du CAC et du CPG. L'objectif est de proposer très prochainement un accord pour rénover le BAC – avec aussi des financements venant de mécènes, je l'espère. Je le répète, c'est urgent! Le déplacement géographique du FMAC est un facteur qui contribuera à la réalisation de cet objectif.

Nous avons beaucoup discuté en commission des nouveaux locaux du FMAC au Carré-Vert et je comprends le souci des commissaires. Je les remercie, d'ailleurs, car c'est en quelque sorte grâce à eux que nous avons amélioré notre proposition en trouvant la solution suivante: l'introduction d'un accès à la mezzanine destiné aux personnes à mobilité réduite. A ce sujet, je relève que l'équipe de l'Unité d'art contemporain ne comporte aujourd'hui aucune personne à mobilité réduite. Dans un sens, on anticipe cette éventualité; si elle devait se vérifier un jour, on sera déjà équipés. De toute manière on s'en serait occupés tôt ou tard, alors autant le faire tout de suite, tant qu'on y est!

Nous avons également adapté d'autres paramètres en matière d'éclairage et d'organisation des nouveaux locaux du FMAC. Il ne s'agit en aucun cas d'un blockhaus! J'aimerais ici démentir formellement ces affirmations qui visent à noircir le tableau. Je suis très reconnaissant au Mouvement citoyens genevois d'être tout à coup extrêmement soucieux du personnel de la Ville de Genève, mais il ne faut tout de même pas peindre le diable sur la muraille de manière aussi excessive! Comme cela a été dit, on doit tenir compte du fait que la visite de la commission a eu lieu à un moment où l'immeuble était encore en chantier et ne correspondait évidemment pas du tout aux conditions de travail réelles du personnel qui sera accueilli sur place, une fois les travaux terminés.

En tout cas, je remercie la large majorité qui semble se dessiner au sein du Conseil municipal pour soutenir ce projet. Cela nous permettra aussi – c'est un geste politique – d'implanter l'un des piliers du Service culturel de la Ville de Genève dans un nouveau quartier, de le faire participer à la vie de ce quartier, de le rapprocher du dépôt des œuvres et de le doter d'un espace de valorisation de sa collection qui n'existait pas jusqu'à maintenant. Par conséquent, quoi qu'il en soit, la nouvelle situation sera nettement meilleure que la précédente.

Pour terminer, je m'inscris en faux contre les arguments selon lesquels il s'agirait ici d'une subvention déguisée. Je trouve cela assez surprenant! Non, c'est une transaction économique, dirais-je, entre le propriétaire du bâtiment qui est la Codha et un futur usager qui est la Ville de Genève via le FMAC – et cela, aux conditions usuelles. En aucun cas ce n'est une subvention pour untel ou untel, j'aimerais vraiment démentir ce soupçon qui me surprend beaucoup. Je remercie donc le Conseil municipal de voter les crédits demandés dans la proposition PR-1280 amendée par le Conseil administratif.

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment
d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

Deuxième débat

Le président. Je mets aux voix la délibération I de la proposition PR-1280 amendée par le Conseil administratif telle que votée par la commission des arts et de la culture. Vous la trouvez aux pages 23 et 24 du rapport PR-1280 A, Mesdames et Messieurs.

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I amendée est acceptée sans opposition (60 oui et 5 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée sans opposition (58 oui et 5 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération III est acceptée sans opposition (58 oui et 5 abstentions).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et k), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu l'accord de principe intervenu entre le Conseil administratif et la Coopérative de l'habitat associatif (Codha) aux termes duquel sera constituée une servitude d'usage exclusif au profit de la Ville de Genève, sur le droit de superficie N° 4264, propriété de la Codha et sur la parcelle N° 4210 de Genève-Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, pour le prix de 4 157 174 francs;

vu le but d'utilité publique poursuivi par cette acquisition;
sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à acquérir des locaux aménagés selon les besoins de l'Unité d'art contemporain d'une surface de 706,5 m² via l'octroi d'une servitude d'usage exclusif au profit de la Ville de Genève, sur le droit de superficie N° 4264, propriété de la Codha et sur la parcelle N° 4210 de Genève-Plainpalais, propriété de la Ville de Genève, sis chemin du 23-Août 5, pour le prix de 4 157 174 francs.

Proposition: déménagement de l'Unité d'art contemporain du Bâtiment d'art contemporain à l'écoquartier de la Jonction

Art. 2. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 4 288 170 francs (frais d'acte, droits d'enregistrement et émoluments compris) en vue de cette acquisition.

Art. 3. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article 2 au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 4 288 170 francs.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article 2 sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 30 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2048.

Art. 5. – Le Conseil municipal charge le Conseil administratif de signer tous les actes authentiques relatifs à cette opération.

Art. 6. – Le Conseil municipal autorise le Conseil administratif à constituer, modifier, radier, épurer toutes servitudes à charge et au profit des parcelles concernées.

Art. 7. – L'opération ayant un caractère d'utilité publique, le Conseil administratif est chargé de demander au Conseil d'Etat l'exonération des droits d'enregistrement et des émoluments du Registre foncier.

DÉLIBÉRATION II

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre e), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 120 000 francs destiné à l'acquisition de mobiliers et de matériels d'exploitation et aux frais de déménagement de l'Unité d'art contemporain au chemin du 23-Août 5.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 120 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2026.

DÉLIBÉRATION III

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 50 000 francs destiné au transfert et à l'installation des équipements informatiques et de téléphonie de l'Unité d'art contemporain au chemin du 23-Août 5.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 50 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 8 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2019 à 2026.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

Le président. Nous avons reçu une motion d'ordonnancement de M. Pagani demandant le traitement immédiat, sitôt l'urgence acceptée, du rapport PR-1296 A de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 28 novembre 2017, en vue de l'ouverture d'un crédit de 9 735 100 francs destiné à la rénovation des façades de l'Hôtel Métropole, sis quai du Général-Guisan 34, sur la parcelle N° 4140 du cadastre de la commune de Genève Cité. Ce rapport figure déjà à notre ordre du jour. Je donne la parole pendant une minute à M. Pagani pour défendre l'urgence.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Monsieur le président, vu le nombre de points dont l'urgence a été votée aujourd'hui, j'ai peur que demain à 20 h 30 nous n'ayons pas le temps de traiter le rapport PR-1296 A et qu'il soit renvoyé à la séance suivante. Comme je ne serai pas là demain après-midi, j'espère que le Conseil municipal fera droit à ma demande. Je vous remercie d'accepter cette motion d'ordonnancement, Mesdames et Messieurs.

Mise aux voix, la motion d'ordonnancement portant sur le rapport PR-1296 A est refusée par 34 non contre 25 oui (1 abstention).

5. Interpellation orale du 3 octobre 2018 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Rémy Burri, Simon Brandt, Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Anne Carron, Marie Barbey-Chappuis, Jean-Philippe Haas et Renate Cornu: «Maison des associations: les bons comptes font-ils les bons camarades?» (IO-289)¹.

Le président. Je donne la parole aux auteurs de cette interpellation orale – mais je crois que nous devrions recevoir, sauf erreur, une réponse du Conseil administratif. Est-ce que je me trompe?

M. Rémy Burri (PLR). L'interpellation orale IO-289 s'adresse à M^{mes} et MM. les conseillers administratifs. Lors d'une récente séance plénière, j'ai posé une question orale afin de savoir si le Conseil administratif envisageait de porter plainte pour gestion déloyale dans le cadre d'une gestion clairement déloyale concernant la Maison des associations. A l'époque, l'essentiel de ce que nous savions provenait surtout des informations que nous avons pu lire dans la presse. M. Kanaan, déjà maire à ce moment-là, m'a alors répondu avec une certaine désinvolture qui m'a évidemment beaucoup déçu. Monsieur le maire, vous m'avez dit que le Conseil administratif n'entendait pas porter plainte contre les responsables de la Maison des associations, mais qu'il envisageait plutôt de déposer une plainte pénale pour la divulgation du rapport confidentiel concernant cette affaire, déjà largement répandu dans les journaux à ce moment-là.

Lorsque ce rapport a été présenté à la commission des finances, nous avons été nombreux, tous bords confondus, à nous demander pourquoi la Ville n'avait pas encore déposé une plainte pénale. Quand vous m'avez répondu qu'elle ne le ferait pas, nous avons été tout aussi nombreux à déplorer le manque de courage du Conseil administratif.

Mesdames et Messieurs les conseillers administratifs, comment osez-vous renoncer à porter plainte, à la lecture de ce rapport accablant sur la gestion calamiteuse de la Maison des associations? Comment osez-vous renoncer à déposer une plainte, à la seule lecture des différents journaux qui se sont fait l'écho de cette affaire après avoir pu obtenir – à tort, évidemment, et je le regrette – ce rapport strictement confidentiel? Même sans avoir lu le rapport lui-même, on pouvait apprendre par le *Genève Home Informations (GHI)*, la *Tribune de Genève, 20 minutes* et *Le Courrier* qu'il y avait de graves manquements dans la gestion de la Maison des associations.

Je les cite, car ils figuraient dans la presse à ce moment-là: retard dans le paiement des salaires, retard dans le versement de la taxe sur la valeur ajoutée

¹ Ouverture de l'interpellation, 3020.

(TVA), dépenses non enregistrées, violation de la loi fiscale, honoraires d'architecte non comptabilisés, paiements en liquide de main à main sans pièces comptables, indemnités non conformes au Code des obligations pour des vacances non prises, indemnisation d'heures supplémentaires non justifiées, dette de 780 000 francs malgré 2 millions de francs de dons privés, défaillance de la surveillance du conseil de fondation... Tous ces éléments ne sont pas des suppositions ou des hypothèses; vous les avez – je l'espère – lus dans le rapport d'audit que vous avez reçu.

Alors, Mesdames et Messieurs du Conseil administratif, comment osez-vous prétendre qu'il n'y a pas lieu de déposer une plainte pénale, au vu des nombreuses irrégularités constatées dans ce rapport? Si vous y renoncez, c'est évidemment pour protéger vos camarades, n'est-ce pas? (*Applaudissements.*)

M. Sami Kanaan, maire. Je réponds, malgré le caractère inutilement polémique, voire diffamatoire de l'intervention du conseiller municipal qui vient de s'exprimer – c'est inacceptable en soi, même dans cette enceinte parlementaire où le débat est libre.

Je répondrai de manière plus précise demain concernant les dates, mais le Conseil administratif a assuré le suivi qui s'impose face à ce rapport extrêmement critique, on l'a dit – là-dessus, on est d'accord. Nous l'avons fait sous différentes formes, également en lien avec les recommandations du Contrôle financier. Je vous donnerai des précisions demain, Mesdames et Messieurs.

Je vous informe que nous n'avons pas porté plainte suite à la divulgation du rapport en question dans la presse, même si nous aurions pu le faire à l'époque. La seule plainte de ce genre que nous ayons déposée concernait une fuite du rapport du Contrôle financier sur les frais professionnels des membres de l'administration. Mais nous aurions pu porter plainte aussi pour le Grand Théâtre ou la Maison des associations, face à cette longue suite de fuites regrettables. Je préciserai exactement demain les éléments objectifs pour répondre à l'interpellation orale IO-289.

Le président. Merci, Monsieur le maire. Je suis assez insatisfait de la manière dont vous répondez, je vous le dis franchement! Nous avons reporté trois fois cette interpellation orale. Pour ma part, j'attends quand même que vous y apportiez une réponse, afin que je puisse redonner la parole aux auteurs et que nous bouclions le traitement du point. Je me vois mal le faire dans les conditions présentes. Je pense que les signataires de cette interpellation orale ne sont pas satisfaits non plus. A présent, nous devons la clore, s'il vous plaît. Je ne sais que faire... Voulez-vous compléter vos propos, Monsieur le maire, ou en restez-vous

à ce que vous venez de nous dire? Dans ce cas, je repasserai évidemment le micro à M. Burri, lequel dira à peu près la même chose que moi, je suppose... Je vous laisse la parole, Monsieur le maire?

M. Sami Kanaan, maire. Monsieur le président, il s'agit d'enjeux pénaux. De plus, le propre de l'interpellation orale est d'être orale! Maintenant que j'ai entendu la question qui m'est posée, je fournirai la réponse demain.

Le président. Je le prends ainsi et je redonne la parole aux auteurs de l'interpellation orale IO-289.

M. Rémy Burri (PLR). Monsieur le président, vous êtes bien sage de rester seulement insatisfait de cette réponse. Personnellement, elle me scandalise! Monsieur le maire, vous êtes d'une naïveté désolante: comment auriez-vous pu croire que nous allions vous poser une autre question par rapport à cette affaire? Vous aviez lu bien avant nous le rapport sur la gestion de la Maison des associations, vous en aviez connaissance et vous saviez aussi, de toute évidence, quels éléments sont ressortis les uns après les autres en commission des finances. Vous avez également entendu ma question orale à ce sujet: pourquoi le Conseil administratif n'a-t-il pas déposé de plainte pénale, vu la gravité des faits?

Et tout ce que vous trouvez à répondre aujourd'hui, c'est demander vingt-quatre heures de sursis pour justifier cette incompétence face à un besoin flagrant de dépôt de plainte, suite à des abus clairs et avérés figurant dans le rapport dont je viens de parler. A nos yeux, ces abus mériteraient clairement une suite pénale. Je suis vraiment dégoûté! J'attendrai volontiers jusqu'à demain pour la réplique, la duplique... J'en passe et des meilleures! Je rappelle d'ailleurs que je ne suis pas le seul auteur de l'interpellation orale IO-289.

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous avoue que je suis embêté par le déroulement qui nous est imposé ici. Si j'ai bien compris, Monsieur le maire, ce n'est pas à cette interpellation orale que vous répondrez demain, mais vous voulez apporter des détails précis. En ce qui me concerne, je dois clore l'interpellation orale IO-289. Je vous redonne donc la parole puis, si la discussion n'est pas ouverte, je la considérerai comme close. Le règlement du Conseil municipal ne prévoit pas la possibilité de la «geler» ou de la suspendre, je dois aller jusqu'au bout maintenant. Je trouve d'ailleurs que cette interpellation orale a bien assez traîné! Je redonne la parole au Conseil administratif, et ensuite nous serons arrivés au terme du traitement de ce point.

M. Sami Kanaan, maire. Monsieur le président, je vous confirme ce que j'ai dit tout à l'heure. Cette affaire a été abordée de nombreuses fois dans cette enceinte, via des questions orales ou d'autres interventions qui ont été traitées au fur et à mesure. Aujourd'hui, c'est la première fois que j'entends le détail de l'interpellation orale IO-289. On en a pris bonne note. Il s'agit là de questions précises qui appellent des réponses précises. J'ai besoin de mentionner les dates et les faits, car nous avons accordé un suivi très précis à ce rapport. Or je n'ai pas tous les éléments ici. Maintenant que je connais le contenu de l'interpellation orale, je pourrai les rassembler. Je suis désolé de ce délai, Monsieur le président, mais je comprends votre souci formel: vous pouvez donc clore cette interpellation orale et je m'engage à apporter ce complément d'information demain dans le cadre des communications du Conseil administratif.

Le président. Bien, merci Monsieur le maire. Je déclare donc l'interpellation close. Madame Richard, vous avez demandé la parole?

M^{me} Patricia Richard (PLR). Monsieur le président, je suis navrée d'insister, mais ni moi-même ni aucun de mes collègues ne sommes satisfaits par cette réponse. Cela fait des mois qu'on a annoncé l'interpellation orale IO-289! En ce qui me concerne, je n'ai rejoint la commission des finances qu'au mois de mai 2018 et n'ai donc jamais eu le rapport confidentiel sur la gestion de la Maison des associations. J'estime qu'à un moment donné, quand il s'agit de fondations ou d'associations gérées en partie avec l'argent de la Ville de Genève, on doit avoir des réponses précises pour savoir ce qui se passe et où on va.

Un peu plus loin dans notre ordre du jour figurent deux rapports que nous avons refusé de lier, le PRD-119 A/B sur un projet de délibération visant un nouveau financement de la Maison des associations et P-311 A/B sur une pétition demandant son agrandissement. J'ai l'impression que par votre non-réponse, Monsieur le maire, vous nous empêchez de faire correctement notre travail. Cela ne nous fait pas plaisir, sachant ce qui s'est passé avec d'autres dossiers comme celui des notes de frais du Conseil administratif, par exemple: quand nous avons enfin reçu une partie des réponses, elles n'allaient certainement pas dans le sens qu'il fallait!

J'estime donc, quant à moi – mais je pense que c'est aussi le cas d'autres signataires de cette interpellation orale –, qu'en disant: «Je vous donnerai une réponse demain» vous refusez tout simplement de répondre. Vous refusez de faire votre travail de transparence sur la gestion de la Maison des associations, tant vis-à-vis de nous que vis-à-vis des citoyens de notre commune qui paient leurs impôts. Honnêtement, je suis et je reste extrêmement insatisfaite! S'il

faut déposer une autre interpellation, nous le ferons, mais nous ne comptons pas laisser aller les choses comme ça. Nous estimons qu'on n'est pas dans une république bananière, ici à Genève, et que nous devons recevoir les réponses à nos questions!

Le président. Je vous remercie, Madame la conseillère municipale. Je déclare malgré tout l'interpellation close...

Des voix. Non!

Le président. Excusez-moi, Monsieur Burri, je n'avais pas vu que vous redemandiez la parole; je vous la donne.

M. Rémy Burri (PLR). Monsieur le président, je comprends votre embarras devant la langue de bois de M. le maire. Pour ma part, vu son incapacité à répliquer à cette interpellation, je suggérerai simplement de la suspendre et de la reprendre demain pour permettre au maire d'y répondre. Ayant moi aussi exercé la charge de président quelque temps, je suis conscient que ce n'est pas une solution que vous trouverez en noir sur blanc dans le règlement du Conseil municipal mais, étant donné la fin de non-recevoir que nous oppose ce soir M. le maire, cela me semble être une opportunité à envisager. Je vous laisse la soumettre à votre bureau.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je ne peux qu'abonder dans le sens des propos de M. Burri, qui sont la sagesse même. Nous n'avons pas eu les réponses adéquates à l'interpellation orale IO-289. Il ne s'agit pas de clouer au pilori qui que ce soit, mais je pense que l'exécutif nous doit des réponses circonstanciées et justes. La transparence est de mise. On n'est plus en 1990 ou en 1969, au temps des crèmes à café! Cela vous rappelle peut-être quelque chose... A un moment donné, soit le Conseil municipal a son mot à dire et il le dit, soit nous sommes un Conseil municipal croupion qui n'a rien à dire et le Conseil administratif continuera de nous cacher une partie de la vérité. Je trouve qu'il n'est pas correct d'agir comme ça.

Par conséquent, je le répète, je soutiens l'idée de suspendre le traitement de cette interpellation orale pour la poursuivre demain, afin d'avoir la possibilité de dupliquer après le complément de réponse du maire, le cas échéant. Je pense que

c'est le minimum qu'on doit à la population: la transparence et la vérité, quoi qu'il arrive. Il faut assumer! Il serait bien mieux de fonctionner ainsi, au lieu de continuer ce jeu de dupes qui n'amène rien de bon ni au Conseil municipal, ni à la population, ni à l'exécutif. Passons à une autre étape: passons à la transparence totale! Vous verrez que tout le monde s'en portera beaucoup mieux, Mesdames et Messieurs!

M. Pierre Scherb (UDC). Je soutiens évidemment aussi la demande de M. Burri. Le règlement du Conseil municipal prévoit la possibilité de la réplique et de la duplique dans le traitement des interpellations orales – or, par son attitude, le maire nous prive ici de duplique. Ce n'est pas concevable! Il a beau avoir annoncé qu'il entendait de toute façon répondre demain dans le cadre des communications du Conseil administratif, la seule solution est de suspendre l'interpellation orale IO-289, en l'état.

M. Sami Kanaan, maire. Visiblement, on a ouvert la discussion sans l'ouvrir formellement... Je répète ce que j'ai déjà dit: étant donné que ce dossier date d'il y a un certain temps, j'ai besoin de vérifier un certain nombre d'éléments factuels pour être précis vis-à-vis du Conseil municipal, car je le respecte. J'en demande autant aux conseillers municipaux quand je leur dis que je répondrai demain. Cela me paraît clair!

Le président. Nous sommes en train de nous enliser dans ce débat. Mesdames et Messieurs, je vous propose de suspendre l'interpellation orale IO-289, puisque rien ne l'interdit – ni ne l'autorise, du reste – dans le règlement du Conseil municipal. On va donc en rester là pour ce soir et attendre demain. Je verrai quand même avec les membres du bureau comment lier la suite de cette interpellation orale aux explications que nous donnera M. le maire.

6. Projet de délibération du 6 mars 2018 de M^{mes} et MM. Vincent Schaller, Alia Chaker Mangeat, Eric Bertinat, Daniel Sormanni, Michèle Roulet, Patricia Richard, Sami Gashi, Pascal Altenbach, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Pierre Gauthier, Stéphane Guex et Rémy Burri: «Pour un retour de la Fête des promotions en 2018» (PRD-169)¹.

Troisième débat

M. Vincent Schaller (HP). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, nous voilà en troisième débat pour traiter le projet de délibération PRD-169, intitulé: «Pour un retour de la Fête des promotions». Nous avons eu l'occasion de faire valoir nos arguments une première fois, lors du premier débat qui s'est déroulé le 16 janvier dernier.

J'ai alors beaucoup apprécié l'intervention de notre collègue Alia Chaker Mangeat, qui a rappelé l'importance de ne pas priver les enfants de la Fête des promotions – des enfants qui font un effort toute l'année et qui, à cette occasion, fêtent leur passage au degré supérieur. Ils méritent leur Fête des promotions! Même ceux qui échouent – ils sont très peu nombreux – méritent de fêter les Promotions, l'année suivante.

J'ai apprécié également l'intervention de notre collègue Florence Kraft-Babel, qui a rappelé la tradition: la Fête des promotions existe depuis 1559. Il ne viendrait à personne, ici, l'idée de contester le fait que tous les parents de toutes les communes du canton – y compris en Ville de Genève – y sont et y restent attachés.

Je remercie aussi notre collègue Pascal Holenweg qui a très justement rappelé une banalité: à savoir que ce qui compte, en définitive, c'est réussir l'organisation de ces fêtes pour les enfants; leur dénomination est tout à fait secondaire. Nous sommes tous d'accord là-dessus! Pour notre part, nous regrettons l'initiative malheureuse de Manuel Tornare qui a décidé, il y a vingt ans, de rétrograder en passant au nom très banal de «Fête des écoles». C'est une tradition socialiste, dirais-je, qui consiste à essayer de changer le monde en imposant son propre vocabulaire. Pour ma part, je reconnais l'importance du contenu de la fête plutôt que de l'étiquette.

Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous propose de démontrer ce soir aux socialistes qu'ils se trompent et de confirmer votre vote du deuxième débat pour un retour de la Fête des promotions dès l'été 2019. Le processus de préparation des affiches et des flyers ne fait que commencer, nous sommes donc dans les délais. Je vous remercie de voter oui comme en deuxième débat! (*Applaudissements.*)

¹ Développé, 4690.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Pour rappel, le terme «Fête des écoles» a remplacé le terme «Promotions» à cause d'une lubie d'un magistrat socialiste qui a décidé un jour que l'appellation «Promotions» était discriminatoire et qu'elle pouvait traumatiser les enfants ne passant pas leur année à l'école. Il a donc décidé de corseter la langue en censurant un terme qui ne lui plaisait pas! Or, le terme «Promotions», comme l'a rappelé M^{me} Kraft-Babel, fait partie de notre patrimoine culturel immatériel depuis le XVI^e siècle, à Genève, alors que le terme «Fête des écoles» – par ailleurs niais – n'a jamais circulé qu'autour du parc des Bastions et dans certaines bouches de gauche...

Les Genevois continuent d'utiliser le terme «Promotions». Quant aux enfants, ils parlent le plus souvent des «Promos». Faites l'expérience, Mesdames et Messieurs! Demandez à un enfant: «Es-tu promu, cette année?» Il vous répondra: «Pro... quoi?» Presque aucun enfant ne connaît ce terme – et il percevra encore moins la relation entre le terme «les Promotions» et le fait de passer ou non son année scolaire! Je rappelle d'ailleurs que le système scolaire actuel a quasiment supprimé le redoublement.

Evidemment, la langue est vivante; elle évolue. Mais les mots ne sont pas des petits soldats à mettre au garde-à-vous devant vos idéologies, Mesdames et Messieurs de la gauche! Heureusement, les mots résistent, car la langue a une vie propre à laquelle on ne peut rien. On essaie de forcer les mots, mais les mots se rebiffent et ne se laissent pas instrumentaliser, car la langue n'appartient à personne et elle nous échappe inexorablement – tant mieux!

A la dernière séance où nous avons parlé de ces questions, j'ai voulu mettre une touche d'humour, vous vous en souvenez, Mesdames et Messieurs... Je pensais que l'humour était le meilleur antidote contre la tyrannie. J'ai ainsi évoqué les véganes, qui veulent expurger la langue de toutes les expressions où sont employés des noms d'animaux: «donner sa langue au chat», «prendre le taureau par les cornes», «être myope comme une taupe», etc. Eh bien, figurez-vous que j'ai été la première surprise d'apprendre qu'aux Etats-Unis les véganes se constituent en armée pour purifier la langue et pour expurger nos expressions de tous les noms d'animaux, sous prétexte de respect pour les animaux!

Imposer arbitrairement un terme par un décret est toujours dangereux. Jusqu'où la gauche continuera-t-elle à vouloir plier la langue, la forcer, la mettre sous tutelle, la violer pour servir ses causes idéologiques? Ce rapport que la gauche entretient avec la langue est d'ailleurs révélateur de celui qu'elle a avec ses contemporains et le type de société qu'elle rêve de bâtir. Toutes les tyrannies commencent par un «redressement» du langage! On persécute les mots avant d'exécuter les insoumis, les dissidents, les poètes et les anormaux. Luttons contre la tyrannie de la gauche et réapproprions-nous le terme «les Promotions». Merci! (*Applaudissement.*)

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2019 (soir)
Projet de délibération: réutilisation du terme
«promotions» pour la Fête des écoles

Le président. Mesdames et Messieurs, je vous informe que le bureau a décidé de clore la liste des intervenants après les personnes déjà inscrites au tour de parole. Je cède la parole à M^{me} Khamis Vannini.

(Brouhaha.)

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). J'ai l'impression que j'ai deux collègues qui veulent se taper la converse pendant que je parle...

Le président. Madame la conseillère municipale, s'il vous plaît, allez-y! Il y a bien assez de silence pour qu'on puisse vous écouter. Il est 22 h 22, vous êtes une demi-douzaine à vouloir intervenir en troisième débat... Avancez, s'il vous plaît!

M^{me} Uzma Khamis Vannini. Monsieur le président, je ne peux pas me concentrer en ayant deux personnes qui échangent des vociférations derrière moi.

Le président. Merci de faire votre intervention, Madame la conseillère municipale! On vous écoute. *(Silence prolongé.)* Si vous ne le voulez pas, je passe la parole à l'oratrice suivante.

M^{me} Uzma Khamis Vannini. Non, je tiens à prendre la parole et à être écoutée...

Le président. Je vous donne trois secondes pour intervenir, sinon je vous coupe la parole!

M^{me} Uzma Khamis Vannini. Les jugements de valeur imposés ici sont inacceptables!

Le président. Maintenant allez-y, s'il vous plaît!

M^{me} Uzma Khamis Vannini. Parlons de modifications du langage: il y a des Genevois qui disent encore «la Placette», mais ce n'est pas pour autant que Manor est redevenu la Placette. Il y a des Genevois qui disent encore «le Grand Passage»,

mais ce n'est pas pour autant que Globus est redevenu le Grand Passage. (*Brouhaha.*) J'entends dire derrière moi – puisque j'entends les échanges qui ont lieu dans mon dos... – qu'il s'agit d'entreprises privées. Eh bien, je poursuis: il y a des Genevois qui disent «le lac de Genève», mais ce n'est pas pour autant que c'est devenu autre chose que le lac Léman! (*Brouhaha.*)

Les mots ont un sens, effectivement. Lorsqu'on dit «migrant» ou «expat», on parle bien de personnes qui se déplacent, mais ces mots ont à l'évidence des nuances différentes. Quant au monde que nous voulons construire... J'ai presque envie de dire que c'est l'hôpital qui met la charrue avant les bœufs!

Alors oui, les mots ont un sens. Ici, c'est un sens de compétitivité que la droite est en train de réinstaurer. Un rétro-pédalage dépassé, has been, réac! C'est ça, la réalité de ce qui est proposé aujourd'hui dans le projet de délibération PRD-169. Tout le monde parle de paix mais, quand il s'agit d'éduquer à la paix, on éduque à la compétition! Et on parle alors de compétition, pas de collaboration ni d'empathie. Mesdames et Messieurs, figurez-vous qu'au Danemark les enfants étudient l'empathie de 6 à 16 ans! Et ce n'est pas là un débat sur la lutte des classes, mais bien un débat de société.

Evidemment, personne ici ne souhaiterait «sacrifier» sa progéniture et je pense bien que ce projet de délibération part d'un bon sentiment – mais c'est un bon sentiment dépassé! Voilà justement pourquoi le nom de «Fête des promotions» a été changé: pour qu'il ne sous-entende pas la compétition, laquelle est plutôt exercée dans le sport. Alors, pourquoi exclure des enfants qui ont envie de faire la fête ensemble? On parle aujourd'hui d'école inclusive, d'élèves qui ne passent pas d'examens... Et il faudrait encore dire «la Fête des promotions», alors que ça fait vingt ans, comme l'a rappelé M^{me} Rouillet, que les enfants n'ont plus aucune idée de ce qu'est la promotion?

Pourtant, des gens à l'ego démesuré veulent maintenant réimposer cette compétition aux enfants, au lieu de leur apprendre l'empathie. Bien évidemment que les Verts refuseront! (*Applaudissements.*)

M^{me} Jannick Frigenti Empana (S). Je préciserai à l'attention de M. Schaller, qui a cité Manuel Tornare tout à l'heure, que ledit Manuel Tornare fait partie des rangs socialistes. J'ai donc pris la peine de le joindre pour lui demander son avis sur la question et il m'a rappelé quelques faits. En 1999, le Parti libéral-radical...

Des voix. Il n'existait pas!

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2019 (soir)
Projet de délibération: réutilisation du terme
«promotions» pour la Fête des écoles

M^{me} Jannick Frigenti Empana. Alors, je corrige: le Parti libéral souhaitait annuler les Promotions, parce qu'il trouvait le concept désuet et trop cher. Il faut donc rappeler ici, Mesdames et Messieurs, que le parti qui est en train de mener la charge au sein de ce Conseil municipal pour que les Promotions s'appellent «Promotions» et non pas «Fête des écoles» est justement le parti qui souhaitait, en 1999, annuler ces mêmes Promotions parce qu'elles étaient trop chères et que le concept était désuet. Je pense que je n'ai rien besoin d'ajouter... Nous pouvons allègrement aller de l'avant avec la Fête des écoles. Bonne soirée! (*Applaudissements et huées.*)

M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR). J'apprends avec intérêt l'histoire de je ne sais quel parti, radical ou libéral... Pour ce qui est du Parti libéral, je n'ai jamais entendu parler de cette anecdote! Je ne siégeais pas au Conseil municipal, à l'époque, et Manuel Tornare s'est d'ailleurs bien gardé de nous la rappeler. En tout cas, je ne suis pas tout à fait sûre de l'historicité de la chose et mon amour de l'histoire me poussera à chercher précisément de quoi il s'agit.

Toujours est-il que, si je prends la parole, c'est pour répondre aux critiques qui nous ont été adressées en nous accusant de faire un retour en arrière avec les «Promotions». Il va de soi que ce terme n'implique pas le retour aux cours en latin, aux classes de garçons, au cachot, au bâton... Des méthodes qui ne sont plus appropriées aujourd'hui, évidemment! Il s'agit simplement de mettre en valeur ce terme très populaire pour une fête très populaire à laquelle nous avons tous – ou, du moins, un très grand nombre d'entre nous – eu la chance de participer. Lorsqu'on va aux Promotions avec nos enfants ou nos petits-enfants, on peut leur dire: «Nous étions aussi aux Promotions.» Oui, les grands-parents ont eu leurs Promotions! Finalement, c'est la fête de tout le monde, car tout le monde y a un jour participé.

Je ne vois absolument pas l'intérêt qu'il y avait à vouloir modifier cette dénomination-là. Ce d'autant moins que vous avez maintenu les «Promotions citoyennes», Mesdames et Messieurs des bancs d'en face! J'en suis extrêmement surprise! Soit vous n'aimez pas le terme «promotion» et on le supprime une fois pour toutes, soit on continue de l'utiliser! (*Applaudissements.*) Chaque année, les jeunes de 18 ans sont invités en grande pompe à se promouvoir citoyens... C'est là qu'il y aurait une bonne raison de parler de «Fête de la citoyenneté»! Je comprendrais! Mais l'appellation «Promotions citoyennes» n'a strictement aucun sens.

Quant à l'école inclusive, c'est un grand débat que je n'ouvrirai pas ici. Je pense que ce n'est pas le terme «Promotions» qui y changera quoi que ce soit, mais plutôt les matières enseignées, qui sont inclusives ou pas. Parmi les inclusives,

Projet de délibération: réutilisation du terme
«promotions» pour la Fête des écoles

on pourrait donner plus d'importance à l'éducation à la citoyenneté – une matière beaucoup trop facultative dans l'éducation actuelle. Voilà qui créerait véritablement l'inclusion!

Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs, je vous invite vivement à maintenir cette belle Fête genevoise des promotions. Parce que Genève a une fois dans son histoire inventé une fête – ne serait-ce que pour cela – je vous invite à lui faire honneur et à vous réjouir avec toute la population qui aime cette fête. Vivent les Promotions! (*Applaudissements.*)

M. Pascal Holenweg (S). Je voulais commencer par justifier notre demande de troisième débat sur le projet de délibération PRD-169. C'est une demande compassionnelle: nous voulions aider la droite municipale à aller jusqu'au bout de son raisonnement patrimonial. Elle s'est bêtement arrêtée en route à la restauration du terme ancien, sans aller jusqu'à la restauration du contenu. Nous sommes des amoureux de la cohérence politique et culturelle; nous allons donc essayer par un amendement d'aider la droite municipale à aller jusqu'au bout de sa recherche de la source de ce qui est aujourd'hui la Fête des écoles après avoir été la Fête des promotions.

Je profite d'avoir la parole pour préciser, par rapport aux Promotions citoyennes, qu'il s'agit bien d'une promotion. On y fête la promotion à la citoyenneté, alors qu'on ne fête plus la promotion dans une classe supérieure lors de la Fête des écoles. Pour aggraver encore le cas de Manuel Tornare, j'ajoute que c'est bien lui qui a lancé les Promotions citoyennes, quelques années après avoir transformé les Promotions en ce qu'elles étaient réellement devenues, c'est-à-dire la Fête des écoles.

Nous avons aussi demandé le troisième débat sur ce projet de délibération pour insister sur le caractère fondamental, historique, quasiment religieux – en tout cas patrimonial et identitaire – du débat que la droite municipale nous permet ici d'avoir. C'est une manière de saluer l'importance de ce débat, après qu'un «social-traître» a décidé de rebaptiser la Fête des promotions «Fête des écoles», sous le futile prétexte qu'elle était réellement devenue la Fête des écoles et qu'elle n'était plus une fête de promotion. On ne sait pas où les socialistes vont chercher ce genre de raisonnements... Ce sont des raisonnements bêtement logiques: la Fête des promotions n'est plus une fête de promotion; elle est devenue une fête des écoles, appelons-la «Fête des écoles»!

On aurait d'ailleurs dû pousser le raisonnement jusqu'au bout: ce n'est même plus la Fête des écoles, mais la Fête des enfants et de leurs familles. Mais peu importe... On est en train de débattre ici d'une étiquette.

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2019 (soir)
Projet de délibération: réutilisation du terme
«promotions» pour la Fête des écoles

Il faut noter avec regret que la droite municipale n'est pas allée jusqu'au bout de sa volonté patrimoniale: elle ne demande pas de redonner son contenu réel à ce qui fut la Fête des promotions avant de devenir la Fête des écoles. Elle se contente de vouloir lui redonner son nom calvinien. Pourtant, redonner à la Fête des promotions initiale son contenu réel aurait permis à M^{me} Alder de résoudre le problème de l'occupation du parc des Bastions!

Je rappelle que la Fête des promotions initiale ne concernait que les garçons protestants, c'est-à-dire moins de 5% des effectifs scolaires genevois actuels. Si nous redonnions à la Fête des promotions – comme nous allons le proposer par un amendement – son vrai caractère historique, patrimonial et honorifique qui consiste à honorer les grands ancêtres de la République de Genève, nous réglerions définitivement le problème de l'occupation du parc des Bastions et nous répondrions à l'inquiétude à la fois de M^{me} Alder et de la Société pédagogique genevoise. En effet, le jour de la fête, il n'y aurait plus dans le parc des Bastions que 3000 à 4000 élèves garçons, protestants, promus dans une classe supérieure.

Notre regret est dans le caractère pusillanime de la demande de la droite. Elle ne veut changer que l'étiquette de la bouteille! Nous, nous voulons changer le contenu de la bouteille et concentrer les Promotions jusqu'à les faire redevenir ce qu'elles étaient, non seulement en les réservant aux garçons protestants, mais en les faisant se terminer au temple. Juste après le vote de la loi sur la laïcité, cela nous paraissait s'imposer d'office!

Mesdames et Messieurs, que cette fête soit baptisée «Fête des promotions», «Fêtes des écoles» ou «Fête des enfants», peut nous chaut. Ce qui nous importe, c'est la fête, pas le nom qu'elle porte! Mais si on change son nom, changeons au moins son contenu et redonnons aux Promotions ce qu'elles étaient au départ: la célébration du concentré de la genevoisitude, les garçons protestants promus d'une année à l'autre et finissant la journée au temple pour célébrer l'Eternel grâce à qui ils ont été promus... Ils étaient d'ailleurs prédestinés à l'être de toute éternité! Chers collègues, relisez *L'institution de la religion chrétienne*: vous saurez que Dieu avait décidé de toute éternité que les élèves promus le seraient. Décidons maintenant que seuls eux soient récompensés: garçons, protestants, finissant la journée au temple. Et libérons le parc des Bastions pour la plèbe, les filles, les catholiques, les élèves non promus, les parents, les gardes municipaux, la famille et les touristes! (*Applaudissements.*)

Le président. Avant de donner la parole à M^{me} Hélène Ecuyer, je me permets de lire l'amendement déposé par M. Omar Azzabi et M. Pascal Holenweg, qui vient de l'expliquer dans son intervention. Cet amendement est formulé ainsi:

Projet d'amendement

Modifier le projet de délibération PRD-169 en complétant comme suit son article unique:

«*Article unique.* – Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'utiliser officiellement les titres de «Promotions» ou «Fête des promotions» à partir de l'année 2018 *et de n'y autoriser uniquement la participation des garçons protestants promus avec une célébration finale au temple de Saint-Pierre.*»

Le président. Voilà qui va faire avancer le débat...

M^{me} Hélène Ecuyer (EàG). Moi, j'irais même plus loin que M. Holenweg! Je me souviens des Promotions quand j'étais petite – c'était il y a bien longtemps. On avait une cérémonie le matin à laquelle participaient trois catégories d'enfants: les promus avec prix, les promus sans prix et, éventuellement, ceux qui n'étaient pas promus – lesquels ne venaient souvent pas, parce qu'ils avaient les larmes aux yeux en voyant les autres recevoir un livre alors qu'eux ne recevaient rien. Cela, il ne faut pas l'oublier sous prétexte que c'est du passé.

Maintenant, on encourage les élèves à continuer et on agit de façon positive; on ne les pénalise plus. Ils sont tous invités à la Fête des écoles – et il est bien qu'elle s'appelle ainsi, car c'est réellement ce qu'elle est devenue. Avant, les Promotions étaient pour une élite dont tout le monde ne pouvait pas faire partie... (*Brouhaha.*) Ne pas être promu, c'était quelque chose de terrible pour un enfant! Dans une classe de 25 à 30 gamins, il y en avait souvent 15 à 20 qui étaient promus et les autres pas. Pourquoi? Parce que les classes étaient trop grandes, parce que les élèves ne pouvaient pas être suivis aussi bien qu'actuellement, parce qu'il n'y avait pas de classes d'accueil pour apprendre le français aux petits étrangers et qu'ils devaient se débrouiller tout de suite dans la classe où on les mettait, parce qu'il y avait une différence entre les promus et les autres – on félicitait toujours les premiers, on n'encourageait jamais les derniers. A présent, si on veut que ce soit une fête des écoles pour tous, ça doit s'appeler «Fête des écoles». Les Promotions, c'est du passé!

En revanche, pourquoi peut-on parler de Promotions citoyennes? Parce qu'on y est promus citoyens... éventuellement, puisque les Promotions citoyennes ont été élargies à des gens qui n'auront pas le droit de vote tout de suite, n'étant pas Suisses. En tout cas, les Promotions citoyennes sont une promotion: l'année où l'enfant atteint l'âge de 18 ans, il est promu adulte et peut être promu citoyen. C'est différent des Promotions scolaires où, que vous soyez promu ou pas, vous avez le droit de faire la fête. Voilà l'important: la Fête des

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2019 (soir)
Projet de délibération: réutilisation du terme
«promotions» pour la Fête des écoles

écoles est la fête de tout le monde! Il y aura une émeute, Mesdames et Messieurs de la droite, si vous commencez à vouloir supprimer la Fête des écoles pour l'appeler à nouveau «Promotions». Les Promotions, c'est du passé! Je m'étonne que des jeunes votent pour ce retour vingt ans en arrière en voulant renommer la Fête des écoles «Promotions».

M. Didier Lyon (UDC). Je rappelle que la Fête des promotions a été instaurée par Calvin en 1559 et que le premier cortège dans les Rues-Basses date de 1886. De nombreuses citoyennes et de nombreux citoyens continuent à utiliser l'appellation «Fête des promotions», ce qui démontre l'attachement des Genevoises et des Genevois aux us et coutumes de notre cité. Il faut également rappeler que la dénomination «Promotions» ou «Fête des promotions» a été conservée par les autres communes du canton. Ces dernières ont conscience du fait qu'il est important de protéger notre patrimoine, y compris le patrimoine culturel immatériel. La Fête des promotions est donc un événement important qui permet de saluer le travail fourni par les écoliers et les enseignants.

L'Union démocratique du centre est favorable à la tradition et soutiendra le projet de délibération PRD-169, car il nous faut oublier au plus vite la période dite «de la Fête des écoles» pour revenir rapidement à l'appellation traditionnelle «Fête des promotions» ou «Promotions». Il ne s'agit pas de revenir au passé mais, au contraire, d'aller de l'avant après vingt ans de gauchisme aigu, avec toutes les altérations que cela entraîne – le changement de nom des Promotions en «Fête des écoles» en est une, justement. Nous voulons aller de l'avant, pour le bonheur des enfants et de tous les Genevois! (*Applaudissements.*)

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). Je ne voulais pas prendre la parole, car je trouve hallucinant qu'on passe encore une fois une heure à débattre de cette histoire pour savoir s'il faut choisir la dénomination «Fête des écoles» ou «Fête des promotions».

J'aimerais toutefois ajouter deux mots. Comme je l'ai dit en premier débat, je rappelle que nommer la réussite des uns ne signifie pas dénigrer les difficultés passagères des autres. La dernière fois, la gauche nous a reproché d'être pour une école élitiste et non inclusive. Je m'inscris en faux contre cette accusation car, pour le Parti démocrate-chrétien, l'école inclusive ne consiste pas à nier la promotion des uns, mais à donner l'égalité des chances à tous. Nous voulons donc davantage de cours de soutien pour que tout le monde puisse être promu, et non pas une espèce d'égalité qui exigerait d'effacer la promotion de ceux qui ont bien réussi, parfois au prix de grands efforts.

Voilà ce que je voulais dire ici. Pour ces raisons, le Parti démocrate-chrétien soutient la dénomination «Fête des promotions», une festivité destinée à l'origine à fêter les promotions scolaires, mais où tous les enfants participent désormais ensemble, qu'ils aient été promus ou non. D'une année à l'autre, la situation de chaque élève peut changer! (*Applaudissements.*)

M. Daniel Sormanni (MCG). Voilà un débat fleuve... On voit bien comment la gauche réagit face à cette problématique! Quant à moi, je le déplore. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vais vous parler d'un temps que les opposants au projet de délibération PRD-169 ne peuvent pas connaître, car ils n'y étaient pas. Vous n'imaginez pas le plaisir des jeunes élèves qui allaient au Victoria Hall, à l'époque, chercher leur prix! La promotion, c'était important! Je rappelle que dans le système d'alors il y avait encore le redoublement – ce n'est malheureusement plus le cas aujourd'hui – et que l'on passait ou ne passait pas au degré supérieur. Quoi que vous puissiez en penser, Mesdames et Messieurs de la gauche, cela avait une importance!

Au contraire, si quels que soient nos résultats scolaires on passe de toute façon au degré supérieur, qu'est-ce que cela induira? La pataugée pendant l'année qui suit! Et si ce n'est pas celle-là, ce sera la suivante. Pour en arriver à quoi? A des jeunes déscolarisés, dégoûtés d'avoir échoué. Ce n'est pas forcément leur faute, mais il aurait peut-être fallu leur donner un temps de répit pour apprendre la matière enseignée. Si chaque jeune peut faire cet apprentissage, certains apprennent plus lentement et ont besoin de plus de temps. Le redoublement à l'école était une bonne manière de le leur donner. On redoublait quand on n'avait pas réussi à avoir les notes nécessaires et, ensuite, on allait plus loin. Il y avait chez les élèves une volonté d'avancer. Aucun jeune n'était dévalorisé parce qu'il devait redoubler son année scolaire; ça lui permettait de se relancer.

Mais ce qu'on voit depuis plusieurs années, malheureusement, c'est le nivellement par le bas! Maintenant tout le monde passe au degré supérieur, on ne s'occupe plus de personne et, à la fin, on constate une augmentation de l'illettrisme – même en Suisse, même à Genève! C'est grave! Il est important de se sentir valorisé parce qu'on a réussi son année scolaire. Au bout du compte, la promotion a une vraie valeur. Mais cela, vous à gauche, vous le niez aujourd'hui! Vous voulez le nivellement par le bas, honte à vous d'être sur ce terrain! Moi, je ne le suis pas. Je pense que c'est une bonne chose de valoriser les jeunes qui font un effort et d'aider ceux qui sont en difficulté. Je crois que c'est ça que nous devons mettre en avant. Vive la promotion, vivent les Promotions, vive ce projet de délibération! (*Applaudissements.*)

SÉANCE DU 5 FÉVRIER 2019 (soir)
Projet de délibération: réutilisation du terme
«promotions» pour la Fête des écoles

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Je déplore qu'on voie ce soir se dessiner une majorité pour un grand retour en arrière. C'est un combat d'arrière-garde, vingt ans après que M. Tornare a introduit la dénomination «Fête des écoles» à la place des Promotions. Les mots ont leur importance: réinstaurer le terme «Promotions», c'est clairement revenir en arrière, car maintenant le parcours d'un enfant ne se résume plus en termes de réussite ou d'échec; il y a une multitude de parcours possibles. La Fête des écoles est effectivement la fête de tous les enfants, au moment de clore l'année scolaire.

Il a été fait référence aux Promotions citoyennes; or comparaison n'est pas raison. Je m'explique: les Promotions citoyennes servent vraiment à marquer le passage d'un jeune à la majorité, donc au pouvoir d'exercer le droit de vote et le droit d'éligibilité. C'est tout à fait autre chose!

Le Conseil administratif fera le changement terminologique demandé par le projet de délibération PRD-169, si c'est nécessaire, c'est-à-dire si le Conseil municipal en a la volonté. Mais je pense que nous perdons notre temps à en débattre, car l'essentiel n'est pas là. L'essentiel se joue niveau des moyens que nous donnons à l'instruction publique pour que chaque enfant jouisse vraiment de l'égalité des chances.

On constate aujourd'hui qu'il y a quand même de nombreux enfants défavorisés. A propos de l'égalité des opportunités, dont on parle souvent, on a mentionné les problèmes qui se posent actuellement dans le secteur des Charmilles. Une conseillère municipale l'a relevé: on voit bien que, dans ce quartier, les jeunes et les enfants n'ont pas tous les mêmes chances et les mêmes opportunités.

Je préférerais que le Conseil municipal, au lieu de perdre deux à trois heures pour quelque chose de pas très important – que ce soit la Fête des écoles ou une autre dénomination, peu importe –, se concentre sur ce qui est important pour un délibératif: donner les moyens à l'exécutif pour que chaque enfant de notre ville puisse jouir de l'égalité des opportunités. Cela peut signifier soutenir les maisons de quartier, renforcer le Service de la jeunesse, nous donner le poste dont nous avons besoin pour le skate-park... Voilà ce que j'appelle une véritable action politique!

Pour en revenir à ce projet de délibération, on se pliera à la volonté de la majorité du Conseil municipal... Mais je trouve vraiment cela dommage! C'est un retour en arrière. Je pense que, si M. Tornare nous regarde, il doit s'arracher les cheveux! (*Applaudissements.*)

Mis aux voix, l'amendement de M. Holenweg est refusé par 43 non contre 16 oui (5 abstentions).

Mis aux voix, l'article unique de la délibération est accepté par 38 oui contre 30 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettre p), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – Le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'utiliser officiellement les titres de «Promotions» ou «Fête des promotions» à partir de l'année 2018.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 3 octobre 2018 de M^{me} Ariane Arlotti: «Quel est l'état des lieux du patrimoine arboré?» (QE-512)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Le patrimoine arboré du canton et, en ce qui nous concerne ici, de la Ville de Genève représente une richesse partagée (historique, patrimoniale, écologique et culturelle) qui contribue au bien-être des citoyennes et des citoyens. Il doit répondre au triple objectif du développement durable:

- offrir un environnement sain, biologiquement et structurellement diversifié, biologiquement connecté et résilient;
- apporter une plus-value économique pour les aspects de santé et de bien-être de la population;
- favoriser les relations sociales (entre humains, mais aussi entre les humains et la nature) et être accessible de manière équitable à l'échelle du territoire. Le patrimoine arboré contribue à la qualité de vie des Genevois et des Genevoises.

¹ Annoncée, 2967.

Bien géré, il peut favoriser l'adaptation aux changements climatiques. Il mérite par conséquent de faire partie intégrante de l'aménagement du territoire. Un plan de gestion devrait être établi de manière participative (entre citoyens et spécialistes) avec des mises à jour périodiques.

Ces considérants nous amènent enfin à vous poser les questions suivantes:

- Combien d'arbres sont replantés chaque année et depuis dix ans?
- Quel est le budget annuel pour la replantation des arbres?
- Que compte faire la Ville à court terme pour ralentir l'abattage d'arbres dans certains quartiers?
- Que compte faire la Ville pour mieux considérer et inclure les arbres dans la planification de quartiers et du territoire (PLQ, concours d'architecture, zones industrielles)?
- Combien de parcs ont été créés depuis trente ans à Genève?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le Conseil administratif répond de la manière suivante:

Il existe aujourd'hui en Ville une cinquantaine de parcs, promenades et squares très prisés du public. Au total, Genève compte 310 hectares de parcs et 428 000 plantes sur le domaine public. Ainsi, 20% du territoire communal est végétalisé.

La sécurisation, la pérennisation et la valorisation du patrimoine arboré font l'objet d'une attention toute particulière depuis 2006. D'importants moyens humains et financiers ont été mobilisés. Ainsi des postes d'horticulteurs «généralistes» au sein du Service des espaces verts (SEVE) ont été convertis afin de permettre l'engagement de spécialistes: dendrologue, responsable de suivi de chantier au pied des arbres, arboristes.

Pendant la même période, le Conseil municipal a également voté des crédits d'investissements conséquents dans le domaine de l'arbre:

- proposition PR-707, «Proposition du Conseil administratif du 13 mai 2009 en vue de l'ouverture d'un crédit de 5 238 000 francs destiné à l'entretien et au renouvellement du patrimoine arboré de la Ville de Genève»;
- proposition PR-1127, «Proposition du Conseil administratif du 9 juin 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit de 6 410 700 francs destiné à la végétalisation du domaine public»;
- proposition PR-1128, «Proposition du Conseil administratif du 9 juin 2015 en vue de l'ouverture d'un crédit brut de 1 202 300 francs, dont à déduire

une subvention de la Confédération de 100 000 francs, soit un montant net de 1 102 300 francs, destiné à la mise en œuvre du plan de gestion des forêts de la Ville de Genève».

La mobilisation de ces différentes ressources a permis de mettre en œuvre de nombreuses actions afin de mieux connaître le patrimoine arboré, de le sécuriser, le soigner et le développer:

- la géolocalisation et l’inventaire des 23 000 arbres isolés de la ville;
- la mise en œuvre d’importants soins d’élagage et de haubanage des arbres;
- la mise en œuvre du plan de gestion 2014-2023 des forêts;
- la requalification d’alignements d’arbres;
- la protection physique des arbres (barrières, etc.) et la végétalisation d’environ 150 entourages d’arbres;
- la plantation de près de 100 arbres supplémentaires, sur des lieux jusqu’alors dépourvus d’arbres.

Aujourd’hui, l’impact du changement climatique sur la qualité et la pérenniation du patrimoine arboré prend une part prépondérante dans les réflexions du SEVE. Les dépérissements d’arbres liés aux périodes de sécheresses successives s’amplifient de façon inquiétante, touchant majoritairement les arbres indigènes largement répandus dans nos parcs et nos rues.

Un programme de veille sanitaire et de sécurisation des arbres est en cours d’élaboration. Il prend en compte les conséquences du changement climatique sur l’environnement des arbres, mais aussi l’apparition des nouvelles maladies et des nouveaux ravageurs. Lorsque les conditions environnementales sont perturbées, en plus des pathogènes connus, des organismes habituellement peu nocifs peuvent devenir virulents et coloniser nouvellement les arbres. Ainsi, actuellement, il convient de faire face:

- à une résurgence de la graphiose de l’orme, de la suie de l’érable, etc.;
- au développement du chancre de l’écorce du séquoia, de la mineuse du maronnier, de la processionnaire du pin et celle du chêne, etc.;
- à l’apparition de la pyrale du buis, de la chalarose du frêne, du capricorne asiatique, etc.

Le SEVE agit également, en matière d’adaptation au changement climatique, dans le sens d’une large diversification des espèces d’arbres plantées. Depuis une dizaine d’années, les plantations de rues accueillent des arbres mieux adaptés, comme le chêne chevelu ou encore le charme houblon qui proviennent de régions climatiques plus chaudes, et donc plus résistants au manque d’eau. De plus, de nombreuses nouvelles espèces sont testées. Dans les parcs, où les conditions de sols restent plus favorables, le SEVE maintient la plantation d’espèces indigènes

autant que possible, afin de préserver les cordons boisés traditionnels de nos contrées, hôtes d'une grande biodiversité.

Depuis 2013, sous l'impulsion du magistrat en charge du Département de l'environnement urbain et de la sécurité, le programme urbanature a été lancé en Ville de Genève. Il comprend trois niveaux d'action: des réalisations temporaires et saisonnières (de fin mai à fin octobre), des aménagements durables, ainsi que l'élaboration d'un plan stratégique de végétalisation. La plupart des actions entreprises dans le cadre de ce programme figurent sur le site www.urbanature.ch.

Le Conseil administratif répond de la manière suivante aux questions posées:

Combien d'arbres sont replantés chaque année et depuis dix ans?

Depuis dix ans, 1580 arbres ont été replantés. Le SEVE assure le renouvellement courant des arbres dans les parcs et sur rues. Tout arbre abattu est remplacé quand l'environnement le permet (espace aérien et souterrain suffisants). Chaque année, environ 150 à 200 arbres sont plantés par le SEVE. La régénération naturelle des cordons boisés est également favorisée.

Au renouvellement courant des arbres s'ajoute le programme «nouvelles arborisations» pris en charge par la proposition PR-1127. Le SEVE a réalisé une analyse géomatique sur tout le territoire afin d'identifier les sites dépourvus d'arbres mais susceptibles d'en accueillir, dans des conditions de plantation acceptables (distance aux façades des immeubles, distance aux réseaux et volume de fosse de plantation suffisant).

A cela s'ajoutent les arbres plantés dans le cadre des projets d'aménagement portés par le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) et la Direction du patrimoine bâti (DPBA).

Quel est le budget annuel pour la replantation des arbres?

Le renouvellement des arbres est assuré majoritairement par le personnel du SEVE et pris en charge par le budget de fonctionnement du service. Le montant précis est difficilement quantifiable. Les coûts englobent les équipes bûcherons, plantations et jeunes arbres ainsi que la pépinière. A cela s'ajoutent les prestations de tiers et achats de matériel pour un montant d'environ 300 000 francs (expertises, locations de véhicules, travaux de dessouchage, travaux de plantation, achats d'arbres et achats de petits matériels en lien avec la plantation d'arbres, tels que tuteurs et autres).

Que compte faire la Ville à court terme pour ralentir l'abattage d'arbres dans certains quartiers de la ville?

En milieu urbain, toutes les études montrent que la durée de vie d'un arbre est fortement réduite. A cause de la pollution, des chocs, des fortes chaleurs, on estime qu'un même spécimen voit son espérance de vie diminuer de moitié selon qu'il pousse à la campagne ou en ville.

Dans le cadre de la gestion du patrimoine arboré de la Ville, le SEVE met tout en œuvre afin de limiter les abattages d'arbres à des raisons essentiellement sanitaires ou sécuritaires. Il procède à l'abattage d'un arbre dont il a la responsabilité uniquement lorsque toutes les mesures de préservation ont échoué. Par ailleurs, chaque requête en abattage doit être approuvée par le Canton qui confirme ou infirme le diagnostic posé par les spécialistes du SEVE.

La Ville a en outre déjà engagé un programme de soins particuliers pour prolonger la durée de vie des arbres existants:

1. élagages des arbres dépérissants et haubannage de branches à risque;
2. mises en place de paillage au pied des arbres majeurs pour préserver l'humidité du sol;
3. expertises approfondies des arbres à risque (mandats externes) afin de donner des informations précises en vue de préserver les arbres le plus longtemps possible;
4. mesures par sondes des besoins en eau des jeunes arbres;
5. perméabilisations des sols au pied des arbres (végétalisation, mulch, pavés);
6. protections physiques des arbres: barrières, etc. (PR-1127);
7. surveillances des chantiers au pied des arbres;
8. soins forestiers pour garantir le renouvellement et la pérennisation des forêts urbaines et péri-urbaines.

Tous les quartiers sont concernés par ces mesures de préservation des arbres. Il s'avère cependant que les dépérissements liés au changement climatique, notamment les périodes de sécheresse successives, s'accroissent et vont inexorablement s'amplifier.

Que compte faire la Ville pour mieux considérer et inclure les arbres dans la planification de quartiers et du territoire (plan localisé de quartier (PLQ), concours d'architecture, zones industrielles)?

Dans son plan directeur communal Genève 2020, la Ville aborde le thème des arbres en ville sous l'angle de la préservation et de la valorisation de son patrimoine arboré (fiche A8b) ainsi que du renforcement des continuités végétales

(A8a). Les planifications en cours tiennent compte de ces objectifs et tentent de préserver les arbres remarquables et les cordons boisés.

Toutefois, conscient des enjeux à venir, à savoir l'augmentation de population prévue à l'horizon 2030 (25 000 à 26 000 habitants supplémentaires) dans un territoire de plus en plus exigu, le Conseil administratif souhaite aller plus loin et mettre en place une véritable politique de végétalisation en accompagnement de la politique de construction de logements.

C'est pourquoi il a établi une demande visant à intégrer une nouvelle fiche dans le plan directeur communal concernant la végétalisation, laquelle sera prochainement soumise au Conseil municipal.

Dans cette fiche, le Conseil administratif annonce l'élaboration d'un plan stratégique de végétalisation 2030 qui devrait être validé l'année prochaine. Ce document fixera des objectifs prévus en matière de plantation d'arbres par année. L'objectif étant d'accompagner la densification du territoire municipal par une politique de plantation d'arbres qui permettra à la fois de consolider le maillage végétal, mais aussi d'augmenter la couverture arborée de la Ville pour mieux s'adapter au changement climatique annoncé.

Ces objectifs, s'ils sont validés par votre Conseil, seront ensuite déclinés dans toutes les planifications territoriales. Leur mise en œuvre impliquera bien souvent des choix, étant donné la suroccupation actuelle des sous-sols par les réseaux, mais également en ce qui concerne les modalités d'entretien des nouveaux sujets plantés.

S'agissant des plans d'affectations, ceux-ci sont justement établis en zones de développement, dans les quartiers que la Ville souhaite urbaniser en priorité. Une attention toute particulière est accordée au maintien et à la valorisation des éléments importants du patrimoine arboré.

De plus, les projets de plans localisés de quartier initiés par la Ville comportent en règle générale une charte des aménagements extérieurs destinée à garantir une mise en œuvre adéquate de ces espaces rendus accessibles au public parallèlement à la construction des nouveaux logements.

Combien de parcs ont été créés depuis trente ans à Genève?

Les principaux parcs créés pendant ces dernières années sont le parc Hentsch, le parc de l'Ancien-Palais et le parc des Chaumettes.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 juin 2018 de M^{me} Yasmine Menétrey: «Sécurité lors des interventions de nos agent-e-s de la police municipale (APM)» (QE-508)¹.

TEXTE DE LA QUESTION

Pourquoi notre police municipale n'est-elle toujours pas dotée de feux d'avertissement bleus sur ses véhicules de service, sachant qu'elle a les compétences en matière de loi fédérale sur la circulation routière (LCR), qu'elle peut traiter les délits routiers et qu'elle doit régulièrement prêter main-forte à d'autres APM, voire à d'autres policiers municipaux, mais qu'à ce jour leurs véhicules ont toujours les feux d'avertissement orange. De ce fait les APM ne peuvent pas intervenir dans les délits routiers qui mettent nos citoyens en danger, alors qu'ils prennent des risques pour porter assistance à leurs collègues.

Monsieur Barazzone, en octobre 2017 vous avez été invité sur Radio Lac et vous avez déclaré que vous étiez favorable à l'idée que les APM puissent avoir des feux d'avertissement bleus. Ma question est donc la suivante: qu'avez-vous entrepris avec l'association des communes genevoises (ACG) pour permettre aux APM d'être équipés de feux d'avertissement bleus pour leur sécurité lors d'interventions afin de prêter main-forte à un collègue en difficulté et de pouvoir porter assistance aux citoyens, sachant que toutes les polices municipales en Suisse sont dotées de feux d'avertissement bleus?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Selon les instructions du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), seuls les véhicules qui effectuent des interventions d'urgence peuvent obtenir l'autorisation d'être équipés de feux d'avertissements bleus.

En l'état, la police municipale n'étant pas un service d'urgence, les autorités cantonales ne jugent pas utile d'équiper les véhicules de feux bleus. Il faut néanmoins souligner que bien que la police municipale ne soit pas un service d'urgence, les APM peuvent se rendre rapidement sur place pour prêter main-forte à leurs collègues en cas de nécessité, notamment à pied ou à vélo. Aussi, les APM sont parfois les premiers sur les lieux d'un accident ou d'un événement grave. Dans ces cas, ils alertent les autres services concernés, portent assistance

¹ Annoncée, 458.

Question écrite: sécurité lors des interventions des APM

aux personnes blessées, tout en sécurisant les lieux à l'aide du matériel adéquat disponible dans chaque véhicule de service.

Toutefois, la question reste ouverte au sein de la Commission consultative de la sécurité municipale (CCSM) dans l'hypothèse de l'attribution de nouvelles compétences aux polices municipales. Il n'appartient pas à la commune de décider de ce changement potentiel.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

Le conseiller administratif:
Guillaume Barazzone

M^{me} Yasmine Menétrey (MCG). Monsieur le président, pouvez-vous transmettre les propos suivants à M. Barazzone? Selon un document du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC), les conditions auxquelles peut être délivrée l'autorisation d'équiper des véhicules de feux d'avertissement bleus n'ont rien à voir avec les compétences des agents de police. Je cite la notice d'utilisation des feux bleus et des avertisseurs à deux sons alternés, annexée aux instructions concernant l'équipement des véhicules de feux bleus et d'avertisseurs à deux sons alternés émises par le DETEC: «Sont réputées urgentes les courses qui, dans les cas graves, ont lieu pour permettre au service du feu, au service de santé ou à la police d'intervenir aussi rapidement que possible, afin de sauver des vies humaines, d'écarter un danger pour la sécurité ou l'ordre public, de préserver des choses de valeur importante ou de poursuivre des fuyitifs.»

Dès lors, ayant pris contact avec plusieurs polices municipales de Suisse qui sont toutes équipées de feux bleus – sauf celle de Genève – pour comparer les différents types d'interventions, il nous paraît que toutes les polices sont confrontées à cette acception de l'urgence. Etant donné qu'il aurait déjà pu y avoir des agents de la police municipale genevoise (APM) ou des citoyens blessés, Monsieur Barazzone, prendrez-vous votre bâton de pèlerin pour tenter de faire rectifier cette situation absurde avant qu'un autre incident ne survienne?

9. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 5 décembre 2018 de M. Manuel Alonso Unica: «Responsabilités en matière de système de contrôle interne» (IE-70)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

- Quelle est la chaîne des responsabilités en matière de système de contrôle interne (SCI)?
- Qui signe le rapport annuel du SCI de la Ville de Genève parmi les membres du Conseil administratif? Pourquoi (responsabilité finale)?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Responsabilités

Les responsabilités en matière de système de contrôle interne (SCI) sont les suivantes.

	Rôle	Responsabilités
Conseil administratif (CA)	– Donneur d'ordre et sponsor du déploiement du SCI.	<ul style="list-style-type: none"> – Approuver la démarche et les grandes lignes de la méthodologie. – Superviser les risques critiques de l'administration communale. – «Edicter» les règles de gouvernance.
Comité des directeurs et directrices (CODIR)	– Interface entre le CA et l'administration communale.	<ul style="list-style-type: none"> – Veiller à l'avancement du déploiement du SCI. – Suivre semestriellement les risques significatifs.
Directeur ou directrice de département	– Sponsor de la démarche SCI au sein de son département.	<ul style="list-style-type: none"> – Fixer le périmètre et les priorités de déploiement du SCI au sein de son département en fonction de la démarche Ville (cf -> agenda SCI). – Mettre en œuvre le SCI au sein de son département et les mesures d'amélioration. – Valider et superviser les risques de son département. – S'assurer du respect des recommandations d'audit et des plans d'actions relatifs aux risques.
Chef ou cheffe de service	– Déploie et tient à jour le SCI de son service.	<ul style="list-style-type: none"> – Documenter, améliorer, tenir à jour, appliquer et faire appliquer le SCI selon la démarche et les outils préconisés et mettre en œuvre les mesures d'amélioration. – Identifier, évaluer, traiter et gérer les risques au sein de son entité et en collaboration avec la direction de département. – Mettre en œuvre les recommandations d'audit. – Informer en tout temps la ou le responsable du contrôle interne de tout changement dans la cartographie des risques ou de tout événement pouvant la modifier.

¹ Annoncée, 3979.

Interpellation écrite: responsabilités en matière de contrôle interne

Rôle	Responsabilités
Direction ou entité exerçant une activité transversale	<ul style="list-style-type: none"> – Déploie et tient à jour le SCI de l'activité transversale en question (par exemple: ressources humaines, finances et achats, systèmes d'information). (LC 21 191 article 3, alinéa 2) <p>En plus des responsabilités figurant sous « chef ou cheffe des services»:</p> <ul style="list-style-type: none"> – Etablir les cartographies des risques transversaux liés à leur domaine d'activité.
Gestionnaire de risques	<ul style="list-style-type: none"> – «Anime» le dispositif SCI. – Interlocuteur du CODIR et du CA, pour toute question liée au SCI et au dispositif de surveillance. – Préside le groupe interdépartemental des responsables départementaux du contrôle interne. <ul style="list-style-type: none"> – Développer la méthodologie et les outils SCI ainsi que le langage commun (échelle SCI, mesure et catégorie de risques, etc.). – Coordonner un déploiement cohérent du SCI et plus spécifiquement la gestion des risques. – Proposer un niveau d'«appétence» au risque pour l'administration communale. – Proposer des mesures d'amélioration de la démarche. – Accompagner les départements dans la gestion des risques et leurs «réponses» aux risques. – Veiller à la bonne application et au maintien du processus de gestion des risques. – Superviser le processus de reporting des risques et communiquer au CODIR et au CA l'exposition aux risques de l'administration communale. – Rapporter au CODIR et au CA l'avancement du déploiement du SCI ainsi que le respect et le suivi des recommandations d'audit. – Développer et assurer la formation SCI pour le personnel de la Ville.
Responsable départemental du contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> – Fait vivre le dispositif SCI. – Interlocuteur privilégié du gestionnaire de risques, du directeur ou de la directrice de département et des chefs ou des cheffes de service en matière de SCI. <ul style="list-style-type: none"> – Coordonner le déploiement du SCI au sein de son département. – S'assurer de la bonne application de la démarche et des outils développés par le Groupe interdépartemental des responsables du contrôle interne. – Promouvoir le déploiement SCI auprès des chefs et cheffes de service et les accompagner dans la mise en place de celui-ci. – Rapporter à la directrice ou au directeur de département sur l'avancement de la mise en place du SCI, son fonctionnement ainsi que le respect et le suivi des recommandations d'audit et des plans d'actions relatifs aux risques. – S'assurer de la cohérence des priorités SCI du département. – Informer en tout temps la ou le gestionnaire de risques de tout changement dans la cartographie des risques. – Veiller au respect des recommandations d'audit et des plans d'actions relatifs aux risques critiques.
Groupe interdépartemental des responsables du contrôle interne	<ul style="list-style-type: none"> – Collaborer avec le gestionnaire de risques. <ul style="list-style-type: none"> – Développer et améliorer la démarche SCI et veiller à son harmonisation au sein de la Ville de Genève. – Participer au déploiement des SCI transversaux. – Promouvoir la démarche SCI.

Interpellation écrite: responsabilités en matière de contrôle interne

	Rôle	Responsabilités
Tout collaborateur et toute collaboratrice, tous niveaux hiérarchiques confondus	<ul style="list-style-type: none"> - Participe à la mise en place et à la mise à jour du SCI. 	<ul style="list-style-type: none"> - Documenter le SCI. - Faire part de mesures d'amélioration à la ou au responsable du contrôle interne/gestionnaire de risques.
Service du contrôle financier	Notamment: <ul style="list-style-type: none"> - Audit interne de l'administration. - Réviseur des comptes. 	<ul style="list-style-type: none"> - Dans sa fonction d'auditeur interne: évaluer la maîtrise des activités de l'administration communale et proposer des actions d'amélioration. - Révision des comptes.

Rapport

A l'instar de ce qui se fait au Canton, l'administration municipale ne produit pas un rapport sur le SCI mais un rapport complet sur les risques. Ce rapport est présenté via une note du département des finances et du logement au Conseil administratif, annuellement. Ce dernier en prend acte.

Par ailleurs, annuellement le Service du contrôle financier accompagne son rapport de révision d'un rapport sur le SCI comptable et financier à l'attention du Conseil administratif.

Le Contrôle financier fournit à la commission des finances le rapport détaillé sur les comptes qui inclut une partie spécifique sur le SCI.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La vice-présidente:
Sandrine Salerno

M. Manuel Alonso Unica (HP). Je viens de lire la réponse du Conseil administratif, signée par M^{me} Sandrine Salerno, à mon interpellation écrite IE-70. Cette réponse ne me convient pas, car elle renverse le problème en renvoyant sa responsabilité au Service du contrôle financier. Il me semble que c'est du charabia! Ce n'est pas une réponse acceptable. Je préférerais qu'elle soit un peu plus claire, car elle est incompréhensible!

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je vous rappelle que, selon l'article 86 bis du règlement du Conseil municipal, l'ouverture du débat n'est pas prévue dans le cadre d'une réponse du Conseil administratif. Si vous voulez poursuivre sur votre lancée, il faut déposer soit une question écrite, soit une interpellation écrite.

10. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 5 décembre 2018 de M. Manuel Alonso Unica: «Publicisation de la directive sur le système de contrôle interne» (IE-71)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Pourquoi n'y a-t-il pas de directive sur le SCI de la Ville de Genève (et non ses subventionnés) qui soit disponible pour tous les citoyens, comme cela se fait de manière transparente partout dans le public?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Concernant le système de contrôle interne (SCI), le règlement sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels en Ville de Genève du 18 septembre 2013 (LC 21 191) traite à son chapitre 1 du SCI. Ce règlement est public.

La directive générale sur le SCI est une prescription ayant un effet obligatoire à l'interne de l'administration qui porte sur des aspects de fonctionnement.

Au contraire d'un règlement et à l'instar des autres directives de la Ville de Genève, la directive sur le SCI n'a pas vocation à être rendue publique car elle n'est ni de portée générale, ni opposable à des tiers externes à l'administration.

C'est à ce titre que le document n'est pas disponible sur internet mais accessible à tout collaborateur et à toute collaboratrice de la Ville de Genève.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La vice-présidente:
Sandrine Salerno

M. Manuel Alonso Unica (HP). Tout d'abord, Monsieur le président, merci pour votre conseil. Je poserai sans doute d'autres questions à ce sujet prochainement. Une chose est sûre: la directive sur le système de contrôle interne (SCI) n'est pas quelque chose de secret! Pourquoi ne pas la publiciser? La réponse donnée par le Conseil administratif est totalement aberrante! Depuis quand une directive serait-elle quelque chose de top secret? D'autant plus que, dans le cas du SCI, ce serait une sorte de guide, un processus normal si on avait vraiment un SCI valable déjà en place. Il est probable que cette directive nous est cachée pour qu'on ne sache pas ce qu'il en est et qu'on ne puisse pas imaginer le niveau de non-maîtrise du Conseil administratif sur le contrôle interne, en réalité.

¹ Annoncée, 3979.

Interpellation écrite: publicisation du rapport annuel du système de contrôle interne de la Ville de Genève

11. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 5 décembre 2018 de M. Manuel Alonso Unica: «Publicisation du rapport annuel du système de contrôle interne de la Ville de Genève» (IE-72)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

Etant donné que les membres du Conseil municipal valident les comptes, peut-on savoir si le rapport du système de contrôle interne est disponible au Conseil municipal pour pouvoir valablement se prononcer sur la gestion des comptes annuels?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Le règlement sur le contrôle interne, l'audit interne et la révision des comptes annuels en Ville de Genève (LC 21 191) du 18 septembre 2013 indique que les comptes de la Ville sont soumis au contrôle ordinaire de l'audit interne municipal (soit le Service du contrôle financier).

L'audit interne municipal présente, au Conseil municipal, un rapport écrit sur le résultat de sa révision. Il recommande l'approbation des états financiers avec ou sans réserves, ou leur renvoi au Conseil administratif. S'agissant d'un contrôle ordinaire, le Service du contrôle financier accompagne ses conclusions d'une opinion sur l'existence du système de contrôle interne.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La vice-présidente:
Sandrine Salerno

M. Manuel Alonso Unica (HP). D'après ce que j'ai compris, le rapport du système de contrôle interne (SCI) n'existe pas. D'où le fait que l'on ne peut pas publiciser quelque chose qui n'existe pas... Cependant, à la lecture de la réponse du Conseil administratif à mon interpellation écrite IE-72, je constate que l'exécutif ne dit pas: «Non, nous n'avons pas de rapport sur le SCI», mais qu'il s'en remet à nouveau au Service du contrôle financier, comme si c'était lui qui garantissait en quelque sorte l'existence d'un SCI. Or ce n'est pas à un tel service de la confirmer, mais plutôt à l'exécutif lui-même. On voit très bien que le Conseil administratif ne connaît rien et ne maîtrise rien en matière de contrôle interne. Tous les débats que nous avons eus dernièrement à ce sujet ont prouvé l'étendue du désastre. Les magistrats ne savent pas ce qu'ils font – mais ils le font!

¹ Annoncée, 3979.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Je sens qu'on n'en a pas terminé...

12. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 5 décembre 2018 de M. Manuel Alonso Unica: «Environnement de contrôle du système de contrôle interne» (IE-73)¹.

TEXTE DE L'INTERPELLATION

A la lumière des réserves dans le rapport d'audit des comptes (point 2.2 «Rapport de l'organe de révision»), peut-on présenter les comptes avec autant de lacunes sur l'environnement de contrôle et la gouvernance? Qu'est-ce qui justifie que cela ne soit pas empoigné par le Conseil administratif pour résoudre les lacunes?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

L'interpellation semble basée sur un jugement de valeur qui n'engage que son auteur. En l'état, le Conseil administratif est bien emprunté pour commenter cet a priori.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La vice-présidente:
Sandrine Salerno

M. Manuel Alonso Unica (HP). D'après ce que j'ai compris, la réponse du Conseil administratif est à nouveau tournée contre celui qui la pose – c'est-à-dire moi-même – en l'accusant de faire un jugement de valeur. Pour ma part, il me semble qu'il s'agit à nouveau d'une non-réponse... Ce texte n'est pas acceptable, ce n'est pas une réponse! De toute façon, je reviendrai là-dessus et je reposerai ces questions sous une forme ou sous une autre.

Par ailleurs, l'interpellation écrite IE-69 sur l'existence d'une déclaration d'intégralité accompagnant les comptes n'a pas reçu de réponse. Bref...

¹ Annoncée, 3979.

13. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 5 décembre 2018 de M. Manuel Alonso Unica: «Responsable du système de contrôle interne» (IE-74)¹.*TEXTE DE L'INTERPELLATION*

A-t-on séparé les fonctions de responsable du système de contrôle interne (SCI) de celles de responsable des risques?

Sinon, pourquoi déroge-t-on à une règle basique du SCI?

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Les responsabilités en matière d'identification, d'évaluation, de traitement, de gestion et de validation des risques relèvent des chefs et cheffes de service et des directeurs et directrices et sont séparées de celles de responsable du contrôle interne ou de gestionnaire des risques.

Les responsabilités des responsables départementaux du contrôle interne sont les suivantes:

- coordonner le déploiement du système de contrôle interne (SCI) au sein de son département;
- s'assurer de la bonne application de la démarche et des outils développés par le Groupe interdépartemental des responsables du contrôle interne;
- promouvoir le déploiement SCI auprès des chefs et cheffes de service et les accompagner dans la mise en place de celui-ci;
- rapporter à la directrice ou au directeur de département sur l'avancement de la mise en place du SCI, son fonctionnement ainsi que le respect et le suivi des recommandations d'audit et des plans d'actions relatifs aux risques;
- s'assurer de la cohérence des priorités SCI du département;
- informer en tout temps la ou le gestionnaire de risques de tout changement dans la cartographie des risques;
- veiller au respect des recommandations d'audit et des plans d'actions relatifs aux risques critiques.

Les responsabilités du ou de la gestionnaire de risques sont les suivantes:

- développer la méthodologie et les outils SCI ainsi que le langage commun (échelle SCI, mesure et catégorie de risques, etc.);

¹ Annoncée, 3979.

- coordonner un déploiement cohérent du SCI et plus spécifiquement la gestion des risques;
- proposer un niveau d'«appétence» au risque pour l'administration communale;
- proposer des mesures d'amélioration de la démarche;
- accompagner les départements dans la gestion des risques et leurs «réponses» aux risques;
- veiller à la bonne application et au maintien du processus de gestion des risques;
- superviser le processus de reporting des risques et communiquer au collège des directeurs de la Ville de Genève (CODIR) et au Conseil administratif l'exposition aux risques de l'administration communale;
- rapporter au CODIR et au Conseil administratif l'avancement du déploiement du SCI ainsi que le respect et le suivi des recommandations d'audit;
- développer et assurer la formation SCI pour le personnel de la Ville.

Les fonctions sont donc assurées par des personnes différentes.

Au nom du Conseil administratif

Le directeur général:
Jacques Moret

La vice-présidente:
Sandrine Salerno

14. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

15. Interpellations.

Néant.

16. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous arrivons au terme de cette séance; je vous remercie pour votre participation. Nous reprendrons nos travaux demain en traitant d’emblée la suite de l’interpellation orale IO-289 dont nous avons suspendu le développement tout à l’heure, puis nous passerons aux rapports des commissions. Je vous rappelle que les rapports PR-1248 A et PR-1289 A seront liés. Il ne me reste plus qu’à vous souhaiter une bonne rentrée dans vos foyers!

Séance levée à 23 h.

SOMMAIRE

1. Exhortation	4802
2. Communications du Conseil administratif	4802
3. Communications du bureau du Conseil municipal	4802
4. Rapport de la commission des arts et de la culture chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 20 décembre 2017 en vue de l'ouverture de trois crédits d'un montant total de 4 370 300 francs, destinés à l'installation de l'Unité d'art contemporain dans les locaux au rez-de-chaussée et à l'entresol du bâtiment de la Codha sis chemin du 23-Août 5, à l'écoquartier Jonction, à savoir:	
– 4 200 300 francs destinés à l'acquisition de locaux aménagés selon les besoins de l'Unité d'art contemporain d'une surface de 706,5 m ² via l'octroi d'une servitude d'usage exclusif au profit de la Ville de Genève, sur le droit de superficie N° 4264, propriété de la Codha et sur la parcelle N° 4210 de Genève-Plainpalaïs, propriété de la Ville de Genève;	
– 120 000 francs destinés à l'acquisition de mobiliers et de matériels d'exploitation et aux frais de déménagement;	
– 50 000 francs destinés au transfert et à l'installation des équipements informatiques et de téléphonie (PR-1280 A)	4817
5. Interpellation orale du 3 octobre 2018 de M ^{mes} et MM. Patricia Richard, Rémy Burri, Simon Brandt, Daniel Sormanni, Pierre Scherb, Anne Carron, Marie Barbey-Chappuis, Jean-Philippe Haas et Renate Cornu: «Maison des associations: les bons comptes font-ils les bons camarades?» (IO-289).	4876
6. Projet de délibération du 6 mars 2018 de M ^{mes} et MM. Vincent Schaller, Alia Chaker Mangeat, Eric Bertinat, Daniel Sormanni, Michèle Rouillet, Patricia Richard, Sami Gashi, Pascal Altenbach, Amar Madani, Yasmine Menétrey, Pierre Gauthier, Stéphane Guex et Rémy Burri: «Pour un retour de la Fête des promotions en 2018» (PRD-169). Troisième débat	4882
7. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 3 octobre 2018 de M ^{me} Ariane Arlotti: «Quel est l'état des lieux du patrimoine arboré?» (QE-512)	4893

8. Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 6 juin 2018 de M ^{me} Yasmine Menétrey: «Sécurité lors des interventions de nos agent-e-s de la police municipale (APM)» (QE-508)	4899
9. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 5 décembre 2018 de M. Manuel Alonso Unica: «Responsabilités en matière de système de contrôle interne» (IE-70)	4901
10. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 5 décembre 2018 de M. Manuel Alonso Unica: «Publicisation de la directive sur le système de contrôle interne» (IE-71)	4904
11. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 5 décembre 2018 de M. Manuel Alonso Unica: «Publicisation du rapport annuel du système de contrôle interne de la Ville de Genève» (IE-72)	4905
12. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 5 décembre 2018 de M. Manuel Alonso Unica: «Environnement de contrôle du système de contrôle interne» (IE-73)	4906
13. Réponse du Conseil administratif à l'interpellation écrite du 5 décembre 2018 de M. Manuel Alonso Unica: «Responsable du système de contrôle interne» (IE-74)	4907
14. Propositions des conseillers municipaux	4909
15. Interpellations	4909
16. Questions écrites	4909

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat